

Projet éolien sur la commune de Couture-d'Argenson (79)

Volet paysage de l'étude d'impact

OSTWIND

- Janvier 2019 -



<i>Citation recommandée</i>	BIOTOPE, 2019. Projet éolien de Couture d'Argenson. OSTWIND. 136 p.	
<i>Version / indice</i>	VF	
<i>Date</i>	29/01/2019	
<i>Nom de fichier</i>	2018_OSTWIND_CDA_EI_NME_VF.pdf	
<i>N° de contrat</i>	2018106	
<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	OSTWIND International	
<i>Contact maîtrise d'ouvrage</i>	Jean-Baptiste RAYMOND	raymond@ostwind.fr
<i>Responsable projet BIOTOPE</i>	Nathalie MENARD	nmenard@biotope.fr
<i>Contrôle Qualité BIOTOPE</i>	Sébastien DUROT	sdurot@biotope.fr
<i>Contacts BIOTOPE</i>	Agence Pays de la Loire	02 40 05 32 30 / paysdelaloire@biotope.fr

Introduction

La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature rend obligatoire l'étude d'impact pour tous les travaux soumis à autorisation et fixe les conditions d'application de l'étude d'impact dans les procédures d'autorisation d'aménagements, ouvrages et travaux. Cette obligation est applicable aux projets éoliens.

↳ Dans le cadre du projet éolien sur la commune de Couture d'Argenson, dans le département des Deux-Sèvres, la Société OSTWIND a confié au cabinet d'études BIOTOPE la réalisation du volet paysager de l'étude d'impact de ce projet.

Ce volet comprend les chapitres suivants :

★ ***L'état initial de l'environnement paysager***

Cette première phase fera appel à un travail de collecte de données et de repérages de terrain permettant de définir les enjeux paysagers et patrimoniaux et, à terme, à évaluer les sensibilités autour de la zone potentielle d'implantation.

★ ***Les raisons du choix du projet***

De par leur hauteur, leur couleur et la nature de leur implantation, les éoliennes marquent la perception visuelle du paysage. Comme l'environnement naturel, le paysage est un bien culturel, personnel et partagé par tous ; il contribue au bien-être de l'individu comme à celui de la société. Consciente de cette réalité, la maîtrise d'ouvrage souhaite donc inscrire au mieux son projet dans le contexte paysager mis en évidence par l'état initial.

★ ***Les effets de la solution retenue***

Le projet est ensuite confronté à son environnement paysager. Des photomontages permettent d'évaluer les effets visuels et l'insertion du projet dans le paysage. Il est alors possible d'envisager les impacts paysagers et visuels.

★ ***Les mesures de suppression, de réduction et de compensation des impacts***

Pour le scénario retenu, il s'agira de définir d'éventuelles mesures d'aménagement visant à optimiser l'intégration paysagère du projet éolien. Les propositions de mesures devront être réalistes et compatibles avec les usages de terrain, la législation en vigueur et les contraintes du maître d'ouvrage.

Sommaire

Introduction	3	IV.3 Le projet retenu	43
Sommaire	4	V. Evaluation des impacts du projet	44
Liste des figures	5	V.1 Echelle rapprochée	48
Liste des tableaux	6	V.2 Echelle intermédiaire ou semi-éloignée	75
Liste des cartes	7	V.3 Echelle éloignée	97
I. Méthodologie	8	V.4 Synthèse des impacts du projet	103
I.1 La définition des aires d'étude	8	V.4.1 Sur le contexte paysager	103
I.1.1 Eléments de compréhension	8	V.4.2 Sur le patrimoine remarquable	104
I.1.2 Les aires d'étude	9	V.4.3 Sur les lieux fréquentés	108
I.2 Méthode pour l'analyse paysagère et l'évaluation des impacts	11	V.4.4 Effets cumulés avec d'autres parcs ou projets éoliens	111
II. Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine	14	VI. Mesures en faveur du paysage	124
II.1 Les grandes orientations du paysage et les unités paysagères	14	VI.1 Mesures d'évitement	124
II.1.1 Les terres boisées	14	VI.1.1 Mesure d'Evitement « Paysage » MEP-1 : Eviter l'encerclement du bourg de Couture d'Argenson	124
II.1.2 Les plaines de champs ouverts	16	VI.1.2 Mesure d'Evitement « Paysage » MEP-2 : Eviter le mitage paysager	124
II.1.3 Les plaines vallonnées et/ou boisées	17	VI.2 Mesures de réduction	124
II.1.4 Les bocages	18	VI.2.1 Mesure de Réduction Paysage MRP-1 : Intégration du poste de livraison	124
II.1.5 Les vallées principales	19	VI.2.2 Mesure de Réduction Paysage MRP-2 : Intégration des pistes d'accès et plateformes	124
II.1.6 Synthèse des enjeux et sensibilités des unités paysagères	20	VI.2.3 Mesure de Réduction Paysage MRP-3 : Enfouissement des lignes électriques	125
II.2 Le patrimoine	21	VI.2.4 Mesure de Réduction Paysage MRP-4 : Limitation maximale du périmètre des chantiers	125
II.2.1 Les sites classés et inscrits	21	VI.2.5 Mesure de Réduction Paysage MRP-5 : Remise en état des voies d'accès après le passage des engins de chantier	125
II.2.2 Les monuments historiques	24	VI.3 Mesures d'accompagnement	125
II.2.3 Les secteurs sauvegardés	27	VI.3.1 Mesure accompagnement Paysage MAP-1 : Replantation linéaires de haies supprimées	125
II.2.4 Les Sites Patrimoniaux Remarquables	27	VI.3.2 Mesure accompagnement Paysage MAP-2 : Plantation au droit des propriétés privées	125
II.2.5 Autre patrimoine non protégé	28	VII. Synthèse des mesures et des impacts résiduels	126
II.3 Les perceptions visuelles	30	VIII. ANNEXES	127
II.3.1 Topographie et zone d'influence visuelle théorique	30		
II.3.1 Effets de la trame végétale	30		
II.3.1 Analyse de l'occupation humaine et mise en relation avec la zone d'influence visuelle	30		
II.4 Contexte éolien	33		
II.5 Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales	36		
III. Recommandations pour la composition paysagère et le projet d'aménagement	37		
IV. Conception du projet paysager	38		
IV.1 La démarche amont : le choix du site	38		
IV.2 Les variantes d'implantation	39		

Liste des figures

<i>Figure 1 : Variation de l'angle de perception des éoliennes (α) en fonction de la position de l'observateur</i>	8	<i>Figure 23 : Descriptif du site inscrit (source SIGENA)</i>	22
<i>Source : Préfecture et DIREN Bretagne, 2003</i>	8	<i>Figure 24 : Le village de Tusson vu depuis l'est (RD 31)</i>	23
<i>Figure 2 : Perception des éoliennes en fonction de l'éloignement de l'observateur</i>	8	<i>Figure 25 : Site inscrit du village de Tusson</i>	23
<i>Réalisation : Biotope. Photographies prises sur le site de Bougainville dans la Somme, les éoliennes ont ici une hauteur totale de 135 mètres.</i>	8	<i>Figure 26 : Quelques-uns des monuments historiques les plus proches du projet</i>	24
<i>Figure 3 : Voute arborée dans le bois de Couture, entre Longré et Couture d'Argenson</i>	14	<i>Figure 27 : Le château de la Foye, Source : http://www.couturedargenson.fr</i>	28
<i>Figure 4 : Ouverture furtive du paysage au niveau d'une clairière cultivée</i>	14	<i>Figure 28 : Parc éolien de Saint-Fraigne I, vu depuis la RD31 entre Ebréon et Tusson</i>	33
<i>Figure 5 : Motifs récurrents de la haie et de l'horizon boisé</i>	14	<i>Figure 29 : Parc éolien de Saint-Mandé-sur-Brédoire vu depuis Les Eduts</i>	33
<i>Figure 6 : Paysage de clairière au niveau de la zone potentielle d'implantation</i>	15	<i>Figure 30 : Proposition d'un parti d'aménagement</i>	37
<i>Figure 7 : Grange à Coutures d'Argenson</i>	15	<i>Figure 31 : Dossier de demande de ZDE, Communauté de Communes du Cœur de Poitou (2011)</i>	38
<i>Figure 8 : Lavoir restauré à Longré</i>	15	<i>Figure 32 : Plan du projet</i>	43
<i>Figure 9 : Menhir de Chives</i>	15	<i>Figure 33 : Schéma de présentation de l'éolienne V 110 - Source : Vestas, 2016</i>	43
<i>Figure 10 : Bassine pour l'irrigation (Les Gours)</i>	15	<i>Figure 34 : Façade de l'église de Villiers-Couture</i>	83
<i>Figure 11 : Panneaux photovoltaïque sur bâti agricole</i>	15	<i>Figure 35 : La façade du château de Saveille ne peut être exposée à une vue sur le projet éolien</i>	89
<i>Figure 12 : Paysage de plateau ouvert aux abords de Theil-Rabier</i>	16	<i>Figure 36 : Simulation point de vue n°18</i>	103
<i>Figure 13 : Paysage de champs ouverts près de Loubillé, la marche boisée en arrière-plan</i>	16	<i>Figure 37 : Simulation point de vue n° 00</i>	103
<i>Figure 14 : Le ruffécois vers Sauzé-Vaussais</i>	17	<i>Figure 38 : Simulation point de vue n°9</i>	104
<i>Figure 15 : Le Ruffécois vu depuis Tusson, les éoliennes de Saint-Fraigne et la marche boisée occupent l'arrière-plan</i>	17	<i>Figure 39 : Logis de Cherconnay (bâtiment en arrière-plan)</i>	104
<i>Figure 16 : Paysage de la plaine haute d'angoumois près de Barbezières avec parcelle de vigne et relique de haie. La marche boisée occupe l'arrière-plan</i>	17	<i>Figure 40 : Logis de Cherconnay (bâtiment avec la tourelle, à g.)</i>	104
<i>Figure 17 : Un maillage bocager en déclin</i>	18	<i>Figure 41 : Le logis de Cherconnay perçu depuis la voirie la plus proche</i>	104
<i>Figure 18 : Une terre aux couleurs chaudes, au cœur de l'hiver</i>	18	<i>Figure 42 : Simulation point de vue n°11</i>	105
<i>Figure 19 : Chantier de la LGV sur la Péruse à Montjean</i>	19	<i>Figure 43 : Silhouette du village de Villiers-Couture depuis la route de Romazières</i>	105
<i>Figure 20 : Vallée de la rivière La Péruse, près de Londigny</i>	19	<i>Figure 44 : Silhouette du village de Villiers-Couture depuis le village la Touche</i>	105
<i>Figure 21 : Aigre dans le Val d'angoumois</i>	19	<i>Figure 45 : Simulation point de vue n°19</i>	106
<i>Figure 22 : Plan d'assemblage du site inscrit du bourg de Tusson (source SIGENA)</i>	22	<i>Figure 46 : Château de la Foye vu depuis la ZIP et le GR36 (point de vue localisé sur la carte ci-contre)</i>	107
		<i>Figure 47 : Coupe illustrant le positionnement du Château de la Foye par rapport au projet éolien.</i>	107
		<i>Figure 48 : Simulation point de vue n°2 depuis la sortie de l'agglomération de Couture-d'Argenson au niveau de la Villa</i>	108
		<i>Figure 49 : Simulation point de vue n°4 depuis le hameau les Frous</i>	108
		<i>Figure 50 : Simulation point de vue 1 depuis le GR 36</i>	109
		<i>Figure 51 : Haie masquant le projet depuis le GR 36 au niveau de Bellevue</i>	109

Figure 52 : Simulation point de vue 21 depuis le GR 36	109
Figure 53 : Profil de l'itinéraire du GR36 sur le tronçon traversant l'aire d'étude rapprochée identifiant les séquences de perception du projet	110
Figure 54 : Simulation point de vue 21 depuis le GR 36	110
Figure 55 : Simulation du point de vue n°6 à 200°	112
Figure 56 : Simulation du point de vue n°16	113
Figure 57 : Simulation du point de vue n°12	113
Figure 58 : Simulation de l'intégration du poste de livraison. Source : OSTWIND	124
Figure 59 : Exemple de chemin d'exploitation agricole sur la ZIP	124
Figure 60 : Type de haie observé à proximité de la ZIP	125

Sauf mention contraire, l'ensemble des figures et photos ont été réalisées par Biotope en 2014 ou 2018.

Liste des tableaux

Tableau 1. Synthèse des enjeux et sensibilités des unités paysagères	20
Tableau 2. Sites classés et inscrits inclus dans l'aire d'étude éloignée	21
Tableau 3. Monuments historiques inclus dans l'aire d'étude éloignée	25
Tableau 4. Eléments du patrimoine non protégé proche	28
Tableau 5. Synthèse des sensibilités relevées	36
Tableau 6. Identification des parcs existants, autorisés ou en projet figurant sur les photomontages 44	
Tableau 7. Effet d'encerclement théorique du bourg de Couture d'Argenson	115
Tableau 8. Effet d'encerclement théorique du bourg des Gours	116
Tableau 9. Effet d'encerclement théorique du bourg de Longré	117
Tableau 10. Effet d'encerclement théorique du bourg de Saint-Fraigne	118
Tableau 11. Effet d'encerclement théorique du hameau la Broissière	119
Tableau 12. Effet d'encerclement théorique du hameau la Plaine	120
Tableau 13. Effet d'encerclement théorique du hameau la Barre	121
Tableau 14. Effet d'encerclement théorique du hameau Boisbeaudran	122
Tableau 15. Synthèse des impacts sur le paysage et le patrimoine	126
Tableau 16. Effet d'encerclement théorique des bourgs	129

Liste des cartes

<i>Carte 1 : Présentation des aires d'étude</i>	10
<i>Carte 2 : Localisation des bourgs ayant fait l'objet d'une étude d'encerclement (en vert). Source : OSTWIND</i>	12
<i>Carte 3 : Grandes orientations du paysage</i>	13
<i>Carte 4 : Périmètre du site inscrit "Village de Tusson"</i>	22
<i>Carte 5 : Localisation du Château de la Foye par rapport à la ZIP</i>	28
<i>Carte 6 : Contexte patrimonial</i>	29
<i>Carte 7 : Zone d'influence Visuelle théorique</i>	32
<i>Carte 8 : Contexte éolien</i>	34
<i>Carte 9 : Zone d'influence visuelle du projet à l'échelle de l'aire d'étude éloignée</i>	45
<i>Carte 10 : Localisation des points de vue pour les photomontages</i>	46
<i>Carte 11 : Localisation des points de vue à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée</i>	47
<i>Carte 12 : Justification de la localisation du point de vue 19 en lien avec la ZVI</i>	106
<i>Carte 13 : Identification des pôles éoliens</i>	111
<i>Carte 14 : Analyse des phénomènes d'encerclement depuis Couture d'Argenson</i>	115
<i>Carte 15 : Analyse des phénomènes d'encerclement depuis Les Gours</i>	116
<i>Carte 16 : Analyse des phénomènes d'encerclement depuis Longré</i>	117
<i>Carte 17 : Analyse des phénomènes d'encerclement depuis Saint-Fraigne</i>	118
<i>Carte 18 : Analyse des phénomènes d'encerclement depuis la Broissière</i>	119
<i>Carte 19 : Analyse des phénomènes d'encerclement depuis la Plaine</i>	120
<i>Carte 20 : Analyse des phénomènes d'encerclement depuis la Barre</i>	121
<i>Carte 21 : Analyse des phénomènes d'encerclement depuis Boisbeaudran</i>	122
<i>Carte 22 : Localisation des bourgs ayant fait l'objet d'une étude d'encerclement (en vert). Source : OSTWIND</i>	129
<i>Carte 23 : Villemain. Source : OSTWIND</i>	130
<i>Carte 24 : Villiers-Couture. Source : OSTWIND</i>	130
<i>Carte 25 : Fontaine-Chalendray. Source : OSTWIND</i>	130

<i>Carte 26 : Chives. Source : OSTWIND</i>	130
<i>Carte 27 : Barbezières. Source : OSTWIND</i>	130
<i>Carte 28 : Oradour. Source : OSTWIND</i>	130
<i>Carte 29 : Lupsault. Source : OSTWIND</i>	130

I. Méthodologie

I.1 La définition des aires d'étude

I.1.1 Eléments de compréhension

Le graphique ci-dessus montre que l'angle de perception d'une éolienne diminue fortement lorsque l'observateur s'éloigne de quelques kilomètres, puis cette diminution devient moins importante pour n'évoluer que très faiblement à partir de 3 Km.

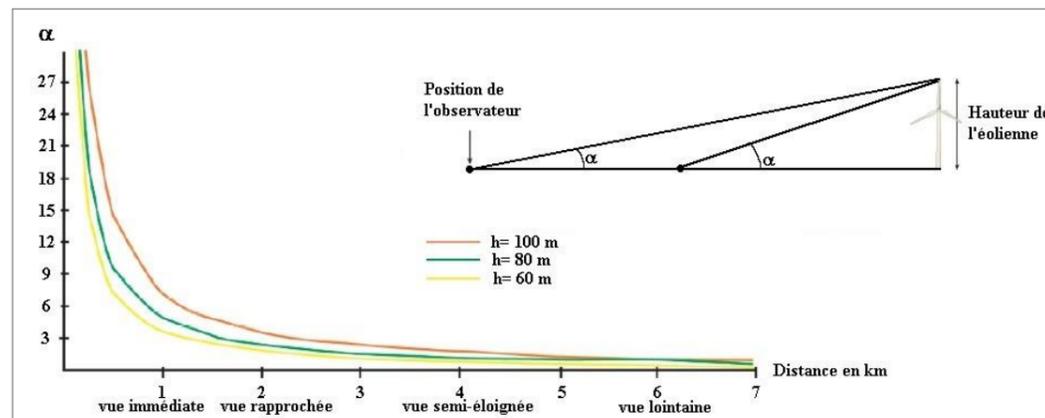


Figure 1 : Variation de l'angle de perception des éoliennes (a) en fonction de la position de l'observateur

Source : Préfecture et DIREN Bretagne, 2003

La série de photographies ci-après vient en complément du graphique précédent. Elle illustre la manière dont est perçue une éolienne en fonction de la distance à laquelle se trouve l'observateur.

Les premières photos (jusqu'à 500 mètres) illustrent les vues « internes » : l'éolienne crée le paysage environnant.

Les suivantes (jusqu'à 3000 mètres environ) illustrent les vues proches : les éoliennes font partie du paysage, de la même manière que les pylônes électriques, châteaux d'eau ou silos...

Les dernières (à plus de 3000 mètres) illustrent les vues éloignées : les éoliennes sont encore perceptibles au loin, sur la ligne d'horizon, mais n'ont plus d'impact paysager significatif.



Figure 2 : Perception des éoliennes en fonction de l'éloignement de l'observateur

Réalisation : Biotope. Photographies prises sur le site de Bougainville dans la Somme, les éoliennes ont ici une hauteur totale de 135 mètres.

↳ Ainsi, dans un rayon de 3 km autour de la zone d'implantation potentielle, le projet éolien a un impact visuel significatif. Nous y étudierons plus finement les composantes paysagères pour déterminer les possibilités d'insertion paysagère et les cônes de vue sur le projet.

↳ Pour mener correctement le volet paysager d'une étude d'impact d'un projet éolien, la définition de plusieurs aires d'étude est nécessaire.

I.1.2 Les aires d'étude

Cf. carte page suivante

Conformément au « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parc éolien » et son actualisation de 2010 (MEEDDM), nous distinguerons quatre périmètres d'étude :

- L'aire d'étude immédiate correspond à la zone potentielle d'implantation transmise par OSTWIND.
- L'aire d'étude rapprochée dans un rayon de 3 km autour l'aire d'étude immédiate ;
- L'aire d'étude intermédiaire entre 3 et 10 km ;
- L'aire d'étude éloignée entre 10 et 20 km.

L'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate correspond à la zone d'implantation des éoliennes et des installations nécessaires à l'exploitation du parc éolien (poste de livraison, chemins...). L'aire d'étude immédiate permet d'inscrire le projet et ses aménagements annexes dans la trame végétale existante. Elle servira à la proposition de variantes d'implantation fine des éoliennes.

L'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée s'étend sur un périmètre de 3 km autour de la zone d'implantation potentielle du projet, là où le projet éolien a un impact visuel significatif.

Elle permettra d'appréhender le détail des sensibilités notamment au regard des possibilités d'insertion paysagère et d'exposition visuelle des villages.

L'aire d'étude intermédiaire

Située dans un périmètre de 3 à 10 km autour du projet, l'aire d'étude intermédiaire permet d'étudier les structures paysagères et d'analyser le fonctionnement visuel, la perception du site d'implantation du projet et de ses environs. Les points de vue et les lieux fréquentés sont recherchés et analysés au sein de cette aire d'étude.

L'aire d'étude éloignée

Les effets d'un parc éolien sur le paysage peuvent potentiellement s'étendre sur un vaste secteur. Ainsi, le projet doit être étudié dans son environnement large, en considérant une aire d'étude éloignée. Le relief peu marqué et la présence de points de vue lointains ont incité à définir une aire d'étude large de 20 km autour du projet. L'aire d'étude éloignée servira à la compréhension du territoire par la description des unités paysagères et le recensement des éléments d'importance nationale ou régionale (grands axes de déplacement, parcs éoliens existants, patrimoine protégé ou non).

Remarque : Au-delà de ce périmètre les éoliennes peuvent demeurer visibles, mais de façon marginale :

- Elles ne sont visibles que lorsque les conditions météorologiques sont optimales ; absence de nuages, de brumes, de poussières, de convections thermiques, etc.,
- À cette distance un parc éolien n'occupe qu'une petite portion du champ visuel panoramique.



Légende

-  Zone d'Implantation Potentielle
-  Limites d'aires d'étude
-  Limites départementales
-  Principaux bourgs



I.2 Méthode pour l'analyse paysagère et l'évaluation des impacts

La méthode appliquée pour cette étude s'appuie notamment sur les recommandations du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » et son actualisation de 2010 (MEEDDM).

Selon ce guide, l'état initial du paysage a pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les spécificités et les qualités du paysage étudié ?
- Quelles sont ses principales sensibilités paysagères et patrimoniales vis-à-vis d'un projet éolien ?
- Quelle est la capacité du paysage étudié à accueillir des éoliennes ?

En premier lieu, l'approche visuelle se fonde sur des bases telles que l'organisation physique du territoire, la structure du paysage et les différentes modalités de perception du territoire... Cette approche s'appuie sur un découpage du territoire en unités paysagères¹ qui sont ensuite décrites. Les différents éléments naturels et humains qui participent à la composition et à la structuration de ce territoire sont relevés et analysés.

De plus, l'existence d'un paysage étant sous-tendue par des notions plus subjectives liées à la présence d'un observateur, il est également nécessaire de s'intéresser aux ambiances paysagères pour affiner la caractérisation du paysage local.

Enfin, l'identification des dynamiques du territoire cherche à mettre en évidence les tendances d'évolution du paysage.

Le recueil de données et bibliographie

Dans le cadre de cette étude, les données en possession des organismes compétents en matière de paysage ont été rassemblées et analysées. En premier lieu, les documents de cadrage ont apporté des orientations méthodologiques et des recommandations générales. Ensuite, les études du paysage local ont permis d'appréhender en amont le territoire dans lequel s'inscrit le projet, d'intégrer les orientations de la politique paysagère locale et de compléter l'approche paysagère.

★ Documents de cadrage spécifiques à l'éolien, méthode et recommandations

- Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, MEEDDM, actualisation de 2010 et 2016 ;
- Schéma Régional Eolien (SRE) de Poitou-Charentes, DREAL de Poitou-Charentes, 2010 ;
- Charte départementale éolienne des Deux-Sèvres, DDE des Deux-Sèvres, 2004.

★ Connaissance du paysage local et projet éolien de Couture d'Argenson

- L'inventaire des paysages a été réalisé en 1999 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN), avec le soutien de la Région Poitou-Charentes, du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de l'Union Européenne ;
- La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Poitou-Charentes pour les informations relatives aux paysages remarquables ;
- Le dossier de demande de ZDE réalisé par la Communauté de Communes Cœur de Poitou en 2011.

¹ Les unités paysagères sont définies comme « des paysages portés par des espaces dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation des sols, de forme d'habitat et de végétation présentent une homogénéité

Le patrimoine

Le recensement des éléments de patrimoine a été réalisé grâce aux données disponibles sur les sites internet des organismes compétents en matière de patrimoine :

- La base de données Mérimée concernant le patrimoine architectural français, mise en ligne par le ministère de la Culture et de la Communication - Direction de l'Architecture et du Patrimoine ;
- Le portail géographique de la Région Poitou-Charentes Pégase, qui permet d'avoir accès à certaines données géographiques du territoire (sites inscrits et classés, Monuments historiques...) ;
- Le portail géographique du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) des départements Charente et Charente-Maritime, qui permet d'avoir accès à certaines données géographiques du territoire (ZPPAUP, Monuments historiques...) ;

Pour compléter ces données et recueillir d'éventuelles attentes particulières, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes a été consultée (courrier de réponse DU 13/11/2013 annexé au dossier global).

Les prospections de terrain

Les visites de terrain permettent la connaissance et la compréhension du site. Ces visites portent sur la validation des aires d'étude, la compréhension de l'organisation du paysage et l'identification des perceptions visuelles à partir de secteurs pouvant se révéler sensibles du fait de leur fréquentation (villages, routes, monuments...) ou de leur reconnaissance comme paysage remarquable.

Ces prospections ont été menées en octobre 2014.

La réalisation des photomontages

Les photomontages présentés dans le dossier ont été réalisés par OSTWIND. Ils sont réalisés à l'aide du logiciel Windpro 3.0.

Les photos du paysage sont prises avec une focale approchant les 50 mm (œil humain). Le photographe note également les repères visuels (pylônes, château d'eau etc..) pour pouvoir ensuite les intégrer dans le logiciel avec les coordonnées géographiques. Une fois les étapes d'intégration terminées, et les repères calés sur une carte IGN, le logiciel calcule l'angle de prise de vue, ce qui va également déterminer la taille et la position des éoliennes. Les courbes de niveau de la Nasa (MNT) vont venir prendre le relais pour les positionner en altitude.

Définitions

Pour la compréhension de l'étude, le sens dans lequel les notions spécifiques à l'étude paysagère ont été utilisés dans ce document est précisé ci-après.

- ☞ L'enjeu représente pour une portion de territoire, compte-tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie, ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse,.... L'appréciation des enjeux est indépendante du projet, ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

d'aspect » (Source : La charte paysagère, La Documentation Française, Paris 2005).

☞ La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et de quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

☞ Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, MEEM, 2010)

Etude d'encerclement

■ Choix des bourgs et hameaux

Pour réaliser cette étude d'encerclement, il a été décidé d'étudier l'encerclement des bourgs présents dans un rayon de 10 km autour du projet, ainsi que quelques hameaux situés entre le projet de Couture d'Argenson et le projet de Saint-Fraigne II (en instruction). Ce qui donne au total 27 points.

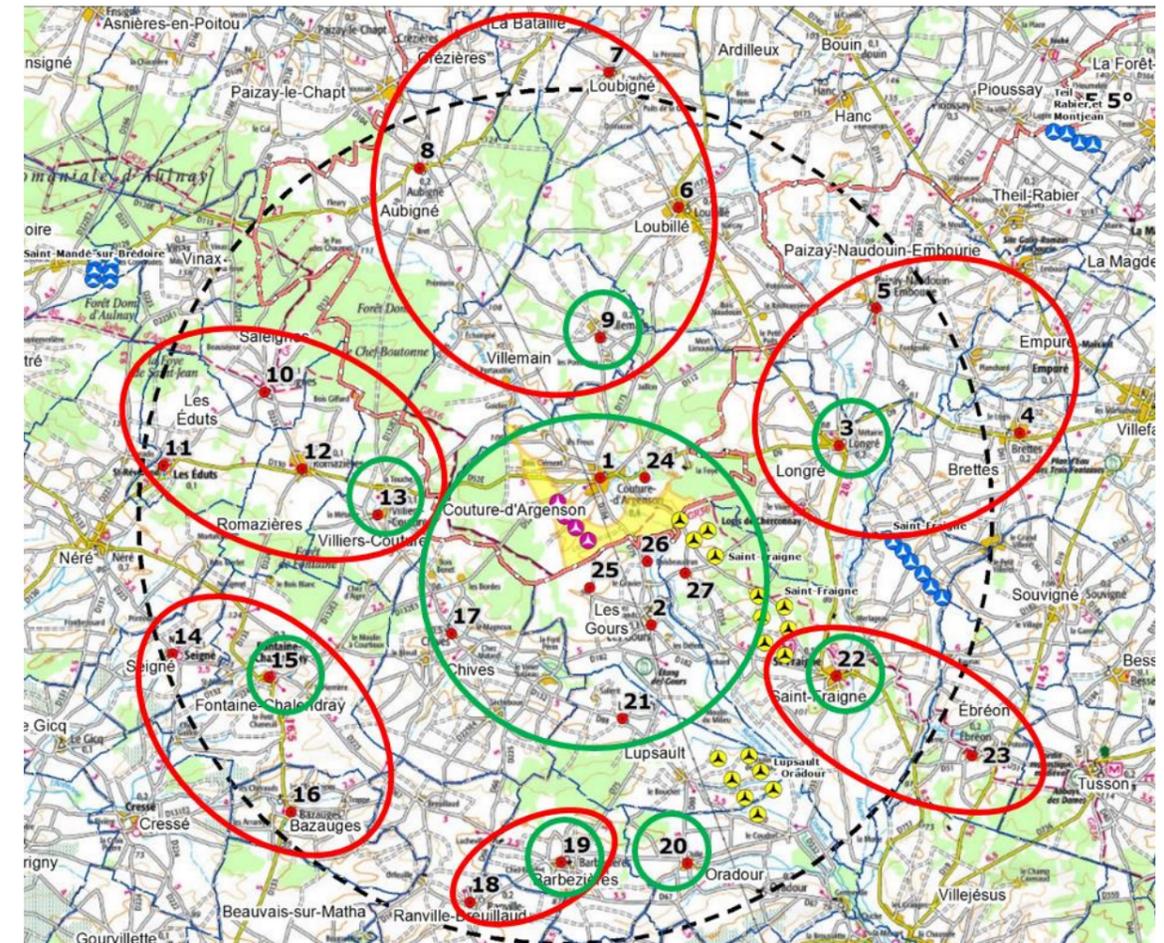
Cependant des ensembles de points se trouvent être dans la même configuration par rapport aux différents projets (construit, autorisés ou en instruction). C'est pourquoi, afin d'éviter une étude d'encerclement redondante, il a été décidé de choisir un seul point par ensemble. Ainsi au regard de la carte ci-contre, seuls les points entourés d'un cercle vert sont étudiés. Au sein des ensembles cohérents, c'est le point le plus proche qui a été choisi (ce qui correspond à la situation la plus défavorable).

Les bourgs étudiés sont donc : Couture d'Argenson, Les Gours, Longré, Villemain, Villiers Couture, Fontaine-Chalenday, Chives, Barbezières, Oradour, Lupsault et Saint-Fraigne. Les hameaux étudiés sont : La Broissière, La Plaine, La Barre et Boisbeaudran.

Pour chaque point, à l'aide des logiciels de Géotraitement ArcGIS 10.3 for Desktop, on calcule l'angle pris par chaque parc depuis le centre du bourg ou hameau dans un rayon de 10km. Dans certains cas, les angles de 2 parcs se chevauchent. Lorsque cela arrive, on priorise dans cet ordre : d'abord l'angle du parc construit, puis celui du parc autorisé, puis du parc en instruction et enfin celui du projet de Couture d'Argenson.

La somme des angles occupés par des parcs ou projets éoliens donne l'indice d'occupation de l'horizon et le plus grand angle sans éolienne l'espace de respiration.

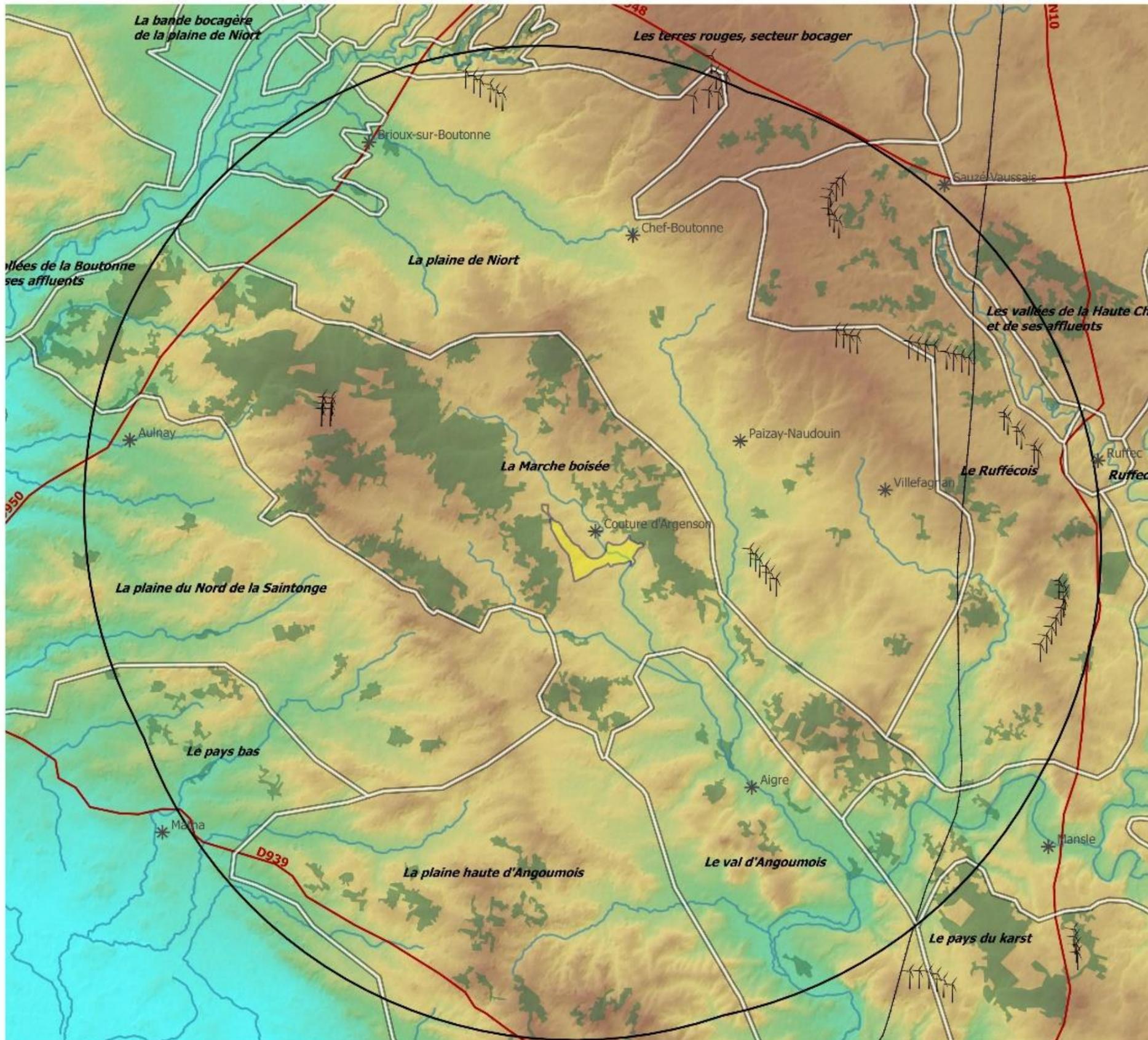
On obtient ainsi pour chaque point tous les angles nécessaires afin de calculer l'espace occupé par les éoliennes et les espaces de respiration visuelle.



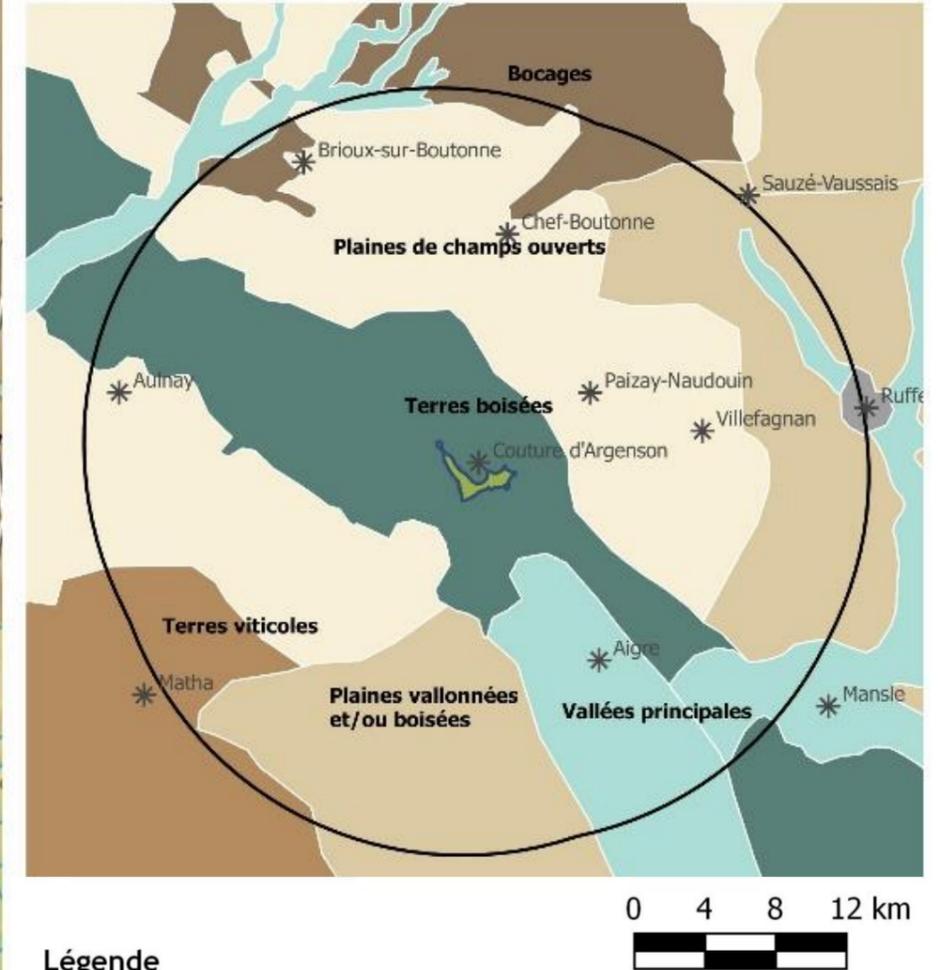
Carte 2 : Localisation des bourgs ayant fait l'objet d'une étude d'encerclement (en vert). Source : OSTWIND

Volet paysage de l'étude d'impact du projet éolien sur la commune de Couture d'Argenson (79)

Les principaux éléments structurants du paysage et unités paysagères



Les grands types de paysage



Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Limite d'aire d'étude éloignée
- Principaux bourgs
- Boisements
- Principaux cours d'eau
- Limites des unités paysagères
- Principales routes
- LGV
- Eoliennes



II. Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine

L'état initial du paysage s'appuie sur un diagnostic paysager qui a pour objectif de mettre en évidence les qualités paysagères et d'estimer le degré de sensibilité paysagère et patrimoniale du territoire vis-à-vis du projet éolien sur la commune de Couture-d'Argenson. Dans ce but, le diagnostic paysager développe les éléments de connaissance et de compréhension du territoire au travers des unités paysagères, du patrimoine et des perceptions. Le territoire étudié accueillant d'ores et déjà des éoliennes, celles-ci doivent être considérées comme des éléments du paysage existant. Une partie traite en particulier de la question des effets cumulés soulevée par le projet éolien.

II.1 Les grandes orientations du paysage et les unités paysagères

Cf. Carte 3 : Grandes orientations du paysage

À l'échelle de la Région Poitou-Charentes, un inventaire des paysages a été réalisé en 1999 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN), avec le soutien de la Région Poitou-Charentes, du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de l'Union Européenne.

Cet inventaire a mis en évidence 8 grands types de paysages sur le territoire de la Région, lesquels sont déclinés en 80 unités paysagères. Cette trame à deux niveaux va être reprise dans cette étude pour la caractérisation du contexte paysager du projet. Le découpage des unités paysagères est conforme à l'inventaire des paysages et la description des unités paysagères reprend les principales idées de cette référence. Toutefois, cette base a été adaptée aux évolutions récentes du paysage ainsi qu'à l'échelle et aux objectifs de cette étude, pour prendre en compte plus finement les spécificités des paysages et les éléments locaux.

Sur le périmètre d'étude éloigné, sept grands types de paysage sont définis, au sein desquels se déclinent douze unités paysagères :

- **Les terres boisées**, largement concernée par le projet au travers de l'unité *la Marche boisée* et en moindre mesure par l'unité *le pays du karst* (à la marge) ;
- **Les plaines de champs ouverts** représentées par *la plaine de Niort* et *la plaine du Nord de la Saintonge* ;
- **Les plaines vallonnées et/ou boisées** comprenant *la plaine haute d'Angoumois* et *le Ruffécois* ;
- **Les bocages** comprenant *les terres rouges*, *secteur bocager* et *la bande bocagère de la plaine de Niort* (à la marge) ;
- **Les vallées principales** représentées par *le val d'Angoumois*, *les vallées de la Haute Charente et de ses affluents* et *les vallées de la Boutonne et de ses affluents* (à la marge) ;
- **Les terres viticoles** avec *le pays bas* (à la marge) ;
- **Les villes principales** incluant *Ruffec* (à la marge).

Ces grands types de paysages et les unités qui les composent sont repris dans la cartographie du Schéma régional éolien (SRE) de Poitou-Charentes (2010).

Les grands types de paysages et les unités paysagères sont décrits ci-après, à l'exception de ceux et celles situés à la marge de l'aire d'étude éloignée.

II.1.1 Les terres boisées

La Marche boisée

Cette unité paysagère occupe le cœur de l'aire d'étude et accueille la zone d'implantation potentielle des éoliennes du projet.

La Marche boisée correspond historiquement à une frontière au sein du territoire régional puisqu'elle séparait le Poitou (au nord) de la Saintonge (au sud). La vaste forêt d'Argenson qui s'étendait du golfe des Pictons jusqu'aux forêts de la Dordogne.

Cette zone de marche, éloignée des centres de diffusion des peuplements, est restée moins défrichée.

Au fil des siècles, elle a été en partie défrichée, entaillée et représente aujourd'hui un ensemble de massifs de toutes tailles, qui continuent de marquer le territoire régional aux confins des départements poitevins et charentais.

Les principaux massifs boisés sont la forêt domaniale d'Aulnay et la forêt domaniale de Chizé.

Il en résulte une alternance de parties boisées et de parties dégagées. Les dégagements s'apparentent à des clairières du fait des horizons forestiers. Ces dégagements peuvent également présenter de véritables paysages de plaine.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, les boisements sont, à l'exception de la forêt domaniale d'Aulnay, de taille modeste et très découpés et forment un réseau dense de bois et bosquets. Un grand linéaire de lisière boisée s'offre ainsi au regard, au contact entre la plaine et les bois.

Ces lisières sont à l'origine de la perception du caractère boisé de l'unité, parfois relayées par la présence de haies arborées présentes surtout le long des voiries.



Figure 3 : Voute arborée dans le bois de Couture, entre Longré et Couture d'Argenson



Figure 4 : Ouverture furtive du paysage au niveau d'une clairière cultivée



Figure 5 : Motifs récurrents de la haie et de l'horizon boisé

La composition des paysages des dégagements est très influencée par les paysages de plaines attenantes, la plaine de Saintonge au sud et la plaine de Niort au nord. On y retrouve des grandes cultures sur des parcelles de grande taille.



Figure 6 : Paysage de clairière au niveau de la zone potentielle d'implantation

L'habitat est groupé en nombreux hameaux et bourgs qui se sont implantés le plus souvent en marge de l'unité au contact de la plaine, au centre des clairières ou le long des cours d'eau. L'architecture traditionnelle est bien représentée et globalement bien préservée, avec de nombreux exemples réussis de restaurations de l'habitat ancien et du petit patrimoine. L'unité recèle également d'un patrimoine archéologique avec la présence de vestiges gallo-romains.

La marche boisée est relativement peu perçue depuis les grands axes qui la traversent principalement dans un axe nord/sud. Il n'y a pas d'axe traversant le secteur dans sa longueur et les parcours routiers ne permettent pas d'en apprécier les dimensions. En revanche, le GR36 ainsi que le GR de Pays « Tour de la Sylve d'Argenson » permettent aux randonneurs de bénéficier des ambiances de la série de massifs puisqu'il traverse d'un bout à l'autre l'unité. Ces parcours empruntent de nombreuses situations de lisière.



Figure 7 : Grange à Coutures d'Argenson



Figure 8 : Lavoir restauré à Longré



Figure 9 : Menhir de Chives

Dynamique territoriale

Les évolutions des pratiques agricoles sont un facteur principal d'évolution des paysages. Pour les besoins de l'agriculture irrigante, des réserves d'eau dédiées à l'irrigation ou « bassines » apparaissent dans le paysage.

La production des énergies renouvelables se développe sur ou à proximité de l'unité, notamment par le photovoltaïque (principalement sur les toitures des bâtiments agricoles récents) et de l'éolien (parc éolien de Saint-Fraigne et de Saint-Mandé-sur-Brédoire) (Cf. Figure 29 : Parc éolien de Saint-Mandé-sur-Brédoire vu depuis Les Eduts).

Ambiances paysagères

En forêt domaniale, des réseaux de longues avenues rectilignes et des carrefours en étoile organisent et composent l'espace. Le regard de l'observateur est guidé par ces longues et étroites perspectives. Les bois proposent des ambiances plus intimes.

Par contraste, les secteurs ouverts rappellent les paysages de champs ouverts de la plaine mais sans la monotonie. Les petits bois et tronçons de haies animent constamment les paysages et rythment les perceptions, en ouvrant et fermant successivement le champ visuel. Ce dernier varie constamment en largeur et en profondeur ce qui permet une découverte dynamique du territoire.

Le développement pavillonnaire banalisé reste encore peu développé, ce qui contribue à donner aux villages des entrées et des ambiances de qualité, et participe à la mise en valeur des qualités architecturales.



Figure 10 : Bassine pour l'irrigation (Les Gours)



Figure 11 : Panneaux photovoltaïques sur bâti agricole

II.1.2 Les plaines de champs ouverts

Les plaines de champs ouverts regroupent l'ensemble des grandes plaines céréalières et oléagineuses de la Région Poitou-Charentes qu'elles marquent fortement car elles y sont majoritaires en surface. Les principales infrastructures de transport d'importance nationale (A1, RN, N147, N11, LGV) qui traversent le Poitou-Charentes offrent ce type de paysage aux regards des voyageurs.

Du fait du dégagement du sol et des vastes cultures céréalières, ce paysage offre à la vue des immensités dénudées, mornes. Ces territoires ne sont pas sans évoquer les plaines de Beauce. En l'absence d'obstacles et de relief, l'œil perçoit des étendues immenses de territoire. De ce fait, le moindre objet devient marquant et apparaît très distinctement à l'horizon, devenant un point d'appel visuel (clochers, silos, châteaux d'eau, pylônes électriques).

La culture généralisée du sol procure un grand dégagement visuel des plaines, formant, avec le relief plat, l'essentiel du caractère des paysages. Les sols et les cultures elles-mêmes, qui se succèdent au cours de l'année, avec leurs textures et leurs couleurs, forment la principale substance paysagère de ces secteurs.

L'habitat est très compact et fortement regroupé. Cette particularité va de pair avec le dégagement des sols et instaure une réelle continuité de l'espace. Autour des villages, la zone de contact avec la plaine est marquée par une ceinture de jardins, vergers et haies qui jouent le rôle de transition.

Le caractère anthropisé de ces espaces, notamment du fait de l'agriculture intensive et leur pauvreté floristique en font des espaces peu propices à des loisirs de nature.

La plaine de Niort

Cette unité paysagère occupe la majeure partie de la moitié nord de l'aire d'étude éloignée.

Les franges boisées de l'unité attenante de la marche boisée ont une réelle importance paysagère dans la mesure où elles enrichissent les ambiances.

Il en est de même pour la bande bocagère qui se distingue au sein même de l'unité autour de la Boutonne de Brioux-sur-Boutonne à Chef-Boutonne et même au-delà. Bien qu'à l'état de traces, ce bocage contraste par les restes de son réseau de haies et par l'organisation du bâti, localement très dispersé.

La plaine du Nord de la Saintonge

Certaines particularités animent le secteur comme la pierre blanche de l'architecture, la présence de quelques lambeaux de haies en limite des parcelles et des routes et de petits bosquets, et surtout la qualité de la lumière influencée par la proximité de l'océan. De plus, un dense chevelu de vallées anime la plaine. Si l'eau est rarement perceptible, sa présence est révélée par le volume de la végétation spécifique qui l'accompagne : peupliers, ripisylves.

Ambiances paysagères

Les étendues cultivées font émerger un profond sentiment de monotonie à la vue des motifs végétaux relictuels et la sensation d'une identité perdue. Ce territoire aux vastes dimensions, à l'occupation du sol très homogène, sans structure apparente, renvoie une image assez négative très liée à celle de l'agriculture intensive. Dans ce contexte, les ambiances boisées, rares et furtives, deviennent salvatrices.

Dynamique territoriale

Ce type de paysage est marqué par un phénomène de transformation principal : les évolutions des pratiques agricoles initiées dans les années 50-60. Ces évolutions ont engendré et engendrent toujours un accroissement de la taille des exploitations dont la principale conséquence marquante sur le paysage est l'agrandissement et le regroupement des parcelles et ainsi l'élimination des effets de mosaïques et de maillage. Les réservoirs d'eau pour l'irrigation se multiplient. S'y ajoute le développement de l'urbanisation (en bande le long des voies, pavillons isolés, zones d'activités, perte de lisibilité des silhouettes bâties des villages) qui, en s'opposant au caractère groupé de l'habitat de plaine, affaiblit les contrastes paysagers et diminue la lisibilité du paysage. De plus, la production d'énergie renouvelable se développe par le photovoltaïque sur bâti agricole et les parcs éoliens (Gournay/Loizé, Paizay-le-Tort/Lusseray, Saint-Fraigne).



Figure 12 : Paysage de plateau ouvert aux abords de Theil-Rabier



Figure 13 : Paysage de champs ouverts près de Loubillé, la marche boisée en arrière-plan

II.1.3 Les plaines vallonnées et/ou boisées

Cet ensemble paysager regroupe une gamme très variée de secteurs dans lesquels des vallonnements et/ou des boisements créent des organisations spatiales spécifiques qui ne relèvent ni de la plaine de champs ouverts, ni du bocage.

Le Ruffécois

Le relief se fait ondulant. Prenant le pas sur les grandes cultures, l'élevage et les pâturages sont plus répandus, avec de nombreux troupeaux de vaches ou de moutons.

L'habitat dispersé se présente sous forme de petits hameaux, et plus rarement de bourgs (préférentiellement installés dans les vallées), reliés entre eux par un dense réseau de routes communales et départementales. Deux infrastructures majeures (LGV et RN 10), très rectilignes du fait des faibles contraintes de relief, marquent le paysage par leur rectitude et leur quasi-parallélisme.

Peu concernés par les extensions urbaines récentes, les hameaux conservent une identité rurale créant des ambiances villageoises intéressantes. Les bâtiments agricoles récents (hangars, stabulations, silos) tendent ponctuellement à dénaturer cette identité. Le Horst de Montalembert constitue le seul véritable événement du relief de l'unité, renforcé par son caractère boisé. Situé en dehors de l'aire d'étude éloignée, il offre des points de vue très intéressants vers le nord / nord-est (soit à l'opposé du projet éolien de Couture d'Argenson).

La plaine haute d'angoumois

Cette vaste unité occupe l'extrême sud de l'aire d'étude et s'étend bien au-delà, vers le sud, jusqu'à Angoulême. La plaine haute d'angoumois est un long plateau vallonné, modelé dans une série d'ondulations amples orientées nord-ouest / sud-est. Quelques parcelles de vigne sont présentes çà et là et rappellent la proximité des terroirs du Cognac. L'unité entretient des relations visuelles essentiellement avec la vallée de la Charente qu'elle domine à l'est et le pays bas à l'ouest.

Ambiances paysagères

Malgré les animations créées par les motifs végétaux, la faible amplitude du relief et la domination des grandes cultures imposent une forte monotonie ressentie sur l'ensemble du territoire de l'unité. Dans les villages ou à leurs abords, la qualité du bâti agrémente considérablement les paysages et créent des ambiances intéressantes.

Dynamique territoriale

Le dépeuplement des villages et la déprise agricole sont les principaux facteurs d'évolution de ce type de paysage. L'évolution des systèmes de production agricole, qui ont longtemps associé cultures et arboriculture, a considérablement modifié le paysage : disparition du système de haies et des arbres isolés lors des remembrements des années 1970 et évolution des modalités d'entretien des taillis. Ainsi depuis ces années, de tels motifs de végétation disparaissent lentement. De plus, la production d'énergie renouvelable se développe par le photovoltaïque sur bâti agricole et les parcs éoliens (Salles-de-Villefagnan, La-Faye/La-Chèvrerie).



Figure 15 : Le Ruffécois vu depuis Tusson, les éoliennes de Saint-Fraigne et la marche boisée occupent l'arrière-plan



Figure 16 : Paysage de la plaine haute d'angoumois près de Barbezières avec parcelle de vigne et relique de haie. La marche boisée occupe l'arrière-plan

II.1.4 Les bocages

Les paysages de bocage regroupent l'ensemble des secteurs de la région où les haies sont suffisamment présentes et organisées en maillage (maillage bocager) au point d'en constituer un élément marquant du paysage.

La végétation est le motif primordial du bocage, dont la haie constitue tant l'emblème que le principal élément de structuration de l'espace, ainsi que l'essentiel des motifs visibles.

Les paysages de bocage se caractérisent par le cloisonnement du territoire dû aux haies et aux bosquets. Il en résulte une perception d'espaces restreints, la haie intervenant souvent en premier ou second plan vertical, formant un écran.

Les vues d'ensemble sont donc rares ; le paysage bocager s'appréhende surtout lors des déplacements. Lorsqu'elles existent, ces vues - au détour d'un chemin ou d'une route et à la faveur d'un mouvement de relief (vallées notamment) - constituent un événement qui donne au bocage une ampleur et une valeur pittoresque marquées.

Le bocage contraste avec la plaine par son réseau de haies mais également par la répartition du bâti. Aux villages fortement regroupés de la plaine s'oppose la dispersion des établissements humains du bocage. Les petites unités de fermes, les hameaux, les châteaux et les manoirs isolés forment une poussière bâtie très caractéristique.

Les terres rouges, secteur bocager

La terre donne son nom à ce secteur agricole : brun rouge. Cette couleur chaude de la terre apparaît en hiver sur les parcelles labourées comme un caractère marquant.

Le bocage présente ici des formes variées, avec des configurations et des modes de gestion fort contrastés, générateur de diversité des paysages.

L'unité est assurée par la présence de châtaigniers, que l'on retrouve aussi bien dans les haies que sous forme de bosquets et de sujets isolés dans les parcelles.

Ambiances paysagères

L'espace, plus intime, donne l'impression de tranquillité et sérénité. Un resserrement de l'espace est également ressenti. De plus, les dynamiques de découverte générées par les haies, ouvrant et fermant successivement les perspectives, multipliant les micro-paysages, sont très intéressantes. Elles génèrent des effets de surprise, laissant apparaître au dernier moment une ferme isolée.

Dynamique territoriale

Les paysages de bocage sont parmi ceux qui, en Poitou-Charentes comme ailleurs en France, ont eu le plus à souffrir des évolutions de l'agriculture depuis les années 50-60. Les aménagements nécessaires pour adapter les structures foncières à l'agrandissement et à la modernisation des exploitations agricoles ont souvent été synonymes d'un fort amoindrissement voire d'une disparition du caractère bocager.



Figure 17 : Un maillage bocager en déclin



Figure 18 : Une terre aux couleurs chaudes, au cœur de l'hiver

II.1.5 Les vallées principales

Toutes les vallées - petites ou grandes - de Poitou-Charentes, entrent naturellement dans cette rubrique. Ce type de paysage est particulièrement riche et diversifié dans la région. Elles concentrent les populations et les clichés, représentations plastiques et picturales.

Les vallées sont considérées dans leur ensemble comme « emblématiques » à l'échelle des paysages régionaux. Elles concentrent les composantes physiques essentiels du territoire naturel : relief, eau et diverses formes de végétation étagées des rives jusqu'aux plateaux. Elles accueillent la plus grande partie des agglomérations, des monuments et des habitants. En plus des villes et des bourgs, les implantations humaines liées à l'eau sont multiples : ponts, moulins, barrages, manoirs, fermes et châteaux.

Les vallées sont situées à la périphérie de l'aire d'étude éloignée.

Les vallées de la Haute Charente et de ses affluents

L'aire d'étude éloignée considérée dans cette étude inclut une infime partie de cette unité.

La Charente, sur le tronçon considéré, s'élargit, adoptant un fond plat et dessinant des coteaux plus nets. Le calcaire du sous-sol apparaît dans les escarpements rocheux des coteaux, creusés parfois de grottes comme à Chaffaud, près de Civray. La Charente creuse le plateau calcaire du Ruffécois. Les méandres viennent buter contre des coteaux concaves à la pente accentuée, tandis que le versant opposé rejoint plus doucement la ligne de crête, installant une transition avec le plateau.



Figure 20 : Vallée de la rivière La Péruse, près de Londigny



Figure 19 : Chantier de la LGV sur la Péruse à Montjean

Le Val d'angoumois

Le Val d'angoumois correspond à la section médiane de la Charente et forme la limite entre la plaine haute arborée de l'angoumois et les secteurs boisés de la marche et du paysa de karst. Il offre les larges espaces de transition abrités des cures entre le lit du fleuve et les coteaux qui ont permis l'installation de bourgs en relation proche avec le fleuve. L'ampleur de la vallée d'une crête à l'autre, et les niveaux intermédiaires cultivés, permettent le recul suffisant de la végétation du fond de vallée pour offrir de larges points de vue.

Ambiances paysagères

Il n'y a pas ou peu de perception sensible de l'ensemble des vallées. Le réseau des communications, routes et chemins, n'en autorise pas une lecture continue. L'approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de courts tronçons le long des rives, donne une perception par petits sites. Ces « scènes » qui se présentent ainsi offrent des ambiances paysagères très variées.

Dynamique territoriale

Les modifications paysagères des vallées ont trait en premier lieu à la gestion de l'eau elle-même : multiplication des retenues collinaires, rectification et recalibrage des cours d'eau, abandon d'entretien des berges, drainage des terres... Mais c'est aussi l'urbanisation sans composition spatiale (mitage, dissémination linéaire des éléments bâtis le long des infrastructures...) qui constitue l'une des évolutions les plus marquantes de la plupart des paysages de vallée.



Figure 21 : Aigre dans le Val d'angoumois

II.1.6 Synthèse des enjeux et sensibilités des unités paysagères

Tableau 1. Synthèse des enjeux et sensibilités des unités paysagères					
Grands types de paysage	Unités paysagères	Eloignement minimal à la ZIP	Aires d'étude	Enjeu	Sensibilité
Les terres boisées	La Marche boisée	0 km (paysage d'accueil de la ZIP)	Toutes	Modéré	<p>Modérée</p> <p>Paysage d'accueil du projet, il s'agit de la principale unité paysagère concernée par le projet.</p> <p>La présence d'un réseau de boisement assez dense sur l'unité génère des paysages plutôt fermés et réduit l'influence visuelle du projet depuis l'unité.</p> <p>L'échelle du paysage est principalement induite par la végétation arborée et les ouvertures visuelles plutôt rares et assez réduites.</p> <p>L'alternance de parties boisées et de parties dégagées rythment les perceptions, en ouvrant et fermant successivement le champ visuel.</p> <p>D'un point de vue dynamique, il existe un risque d'effet de surprise à l'apparition subite d'un élément de paysage de grande taille comme une éolienne à l'arrivée dans un secteur ouvert.</p> <p>Sur l'unité, la production d'énergie renouvelable notamment éolienne est déjà présente au travers du parc éolien de Saint-Mandé-sur-Brédoire. Le parc de Saint-Fraigne est situé à la transition entre la Marche boisée et la plaine.</p>
Les plaines de champs ouverts	La plaine de Niort	3 km	Intermédiaire et éloignée	Faible	<p>Faible</p> <p>Paysages aux vastes dimensions et à faible densité bâti cohérents avec l'échelle de l'éolien.</p> <p>Du fait de l'ouverture du paysage, la vue porte très loin depuis ces paysages. Depuis ces unités de plaine, la Marche boisée est perçue par ses lisières qui habitent l'horizon. La sensibilité de ces unités est essentiellement liée à la perception de la Marche boisée en arrière-plan et les rapports d'échelle induits entre boisements et éoliennes.</p>
	La plaine du Nord de la Saintonge	2,3 km	Intermédiaire et éloignée		
Les plaines vallonnées et/ou boisée	Le Ruffécois	10 km	Eloignée	Faible	<p>Nulle</p> <p>Très éloignée de la ZIP</p> <p>Nulle</p> <p>Le plateau entretient principalement des relations visuelles avec les unités paysagères contiguës situées en contrebas (Le Bas pays à l'ouest et le val d'Angoumois à l'est).</p>
	La plaine haute d'angoumois	6 km	Intermédiaire et éloignée		
Les bocages	Les terres rouges, secteur bocager	12 km	Eloignée	Faible à modéré	<p>Nulle</p> <p>Très éloignée de la ZIP</p>
Les principales vallées	Les vallées de la Haute Charente et de ses affluent	14 km	Eloignée	Modéré à fort	<p>Nulle</p> <p>Très éloignée de la ZIP</p> <p>Nulle</p> <p>Du fait de la topographie, cette unité est orientée vers le sud.</p>
	Le Val d'angoumois	4,4 km	Intermédiaire et éloignée		

II.2 Le patrimoine

Cf. Carte 6 : Contexte patrimonial

Le patrimoine protégé comprend les sites naturels, paysagers ou urbains et immeubles protégés, dont la présence peut générer des contraintes réglementaires localisées. De plus, ces éléments reconnus pour leur valeur patrimoniale peuvent également participer à l'identité paysagère d'un territoire et peuvent se révéler sensible à un projet d'envergure comme un projet éolien. De ce fait, ils constituent autant d'enjeux sur le territoire d'étude.

Il est donc nécessaire de les inventorier au sein du périmètre d'étude éloigné et d'évaluer leur sensibilité vis-à-vis du projet.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, de très nombreux éléments du patrimoine protégé ou inventorié ont été identifiés. Ceux-ci sont listés par type de protection ci-après et leur sensibilité est évaluée au regard de leur nature, de leur éloignement au projet et des relations visuelles potentiellement entretenues avec la ZIP (sur la base de relevés de terrain et de calculs d'influence visuelle de la ZIP).

II.2.1 Les sites classés et inscrits

Cf. Tableau 2 : Sites classés et inscrits inclus dans l'aire d'étude éloignée

Un site classé ou inscrit est une portion de territoire dont le caractère de monument naturel ou « historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque » nécessite une conservation au nom de l'intérêt général. Le classement ou l'inscription d'un site au titre de la loi du 2 Mai 1930 (codifiée par les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement) constitue donc la reconnaissance de la qualité d'un lieu et donne les moyens de le préserver.

Le classement d'un site entraîne une protection plus forte que son inscription en s'avérant plus contraignante. Ainsi sur un site classé, tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits, sauf autorisation expresse du ministre ou du préfet après avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages et, le cas échéant, de la commission supérieure des sites.

Sur un site inscrit, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux et tous travaux ne peuvent être faits par le propriétaire sans qu'ils aient été déclarés quatre mois à l'avance et qu'ils aient fait l'objet d'une autorisation après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

La décision d'inscription ou de classement et le plan de délimitation du site sont reportés au POS/PLU du territoire concerné en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.

2 sites inscrits et 1 site classé sont répertoriés au sein de l'aire d'étude éloignée. Ces sites sont éloignés du projet.

Code	Nom	Communes	Surf. ha.	Eloignement*	Niveau d'enjeu	Sensibilité
Sites inscrits						
16SI01	Village	Tusson	90,8	10,6 km	Modéré	Modérée Cf explications ci-après et descriptif page suivante
16SI07	Moulin de Bissac	Amberac, La Chapelle	4,46	18,1 km	Modéré	Nulle Le moulin très éloigné est situé dans la vallée de la Charente : aucun risque de relation visuelle
Site classé						
17SC41	Ancien cimetière près de l'église	Aulnay	0,87	18,7 km	Fort	Nulle Le cimetière par ses dimensions et son éloignement ne présente aucune sensibilité au projet

* L'éloignement indique la distance approximative entre le site considéré et le périmètre d'étude immédiat (ZIP).

Le site le plus proche est le village de Tusson, éloigné de 10 km de la zone d'implantation potentielle. Ce site entretient d'ores et déjà des relations visuelles avec le parc éolien de Saint-Fraigne I, éloigné de 4,8 km. Le village occupe un point haut dans la plaine ce qui l'expose particulièrement. Toutefois, la densité du bâti et la configuration des rues n'offrent pas d'ouverture paysagère vers la plaine. L'enjeu est donc uniquement lié à un risque de covisibilité entre le projet et la silhouette villageoise. La sensibilité reste modérée du fait de la faible prégnance visuelle de la silhouette du village de Tusson et de l'éloignement du projet depuis les secteurs susceptibles de permettre cette covisibilité.

Dans ce contexte, les risques de covisibilité induit par le projet de Couture d'Argenson feront l'objet d'une évaluation.



■ Le site inscrit de Tusson

Le descriptif du site inscrit de Tusson associé à l'arrêté d'inscription du village de Tusson figure ci-dessous (l'arrêté lui-même étant présenté en annexe (Figure 61)). Les motivations de la protection concernent donc les qualités intrinsèques du paysage urbain : organisation du site bâti en lien avec la topographie, qualité architecturale du bâti au travers de matériaux utilisés et de quelques édifices en particulier (maisons bourgeoises, fermes).

MARS 83

Carte 4 : Périmètre du site inscrit "Village de Tusson"

T U S S O N

Le site inscrit est composé par l'ensemble du bourg. Le village s'étage en pente faible autour de l'église, l'étagement et l'imbrication des toits de tuiles romaines lui donnant un charme certain.

Il existe une rue principale qui se sépare en patte d'oie vers RUFEC et SOUVIGNE. Des édifices singuliers bordent cette rue, ferme et portail, maison bourgeoise avec fenêtre à meneaux, portes et fenêtres stylisés.

Le problème essentiel réside dans la banalisation des maisons à l'entrée du bourg dont le crépi, les formes et les volumes tranchent nettement avec le reste du bâti.

Figure 23 : Descriptif du site inscrit (source SIGENA)

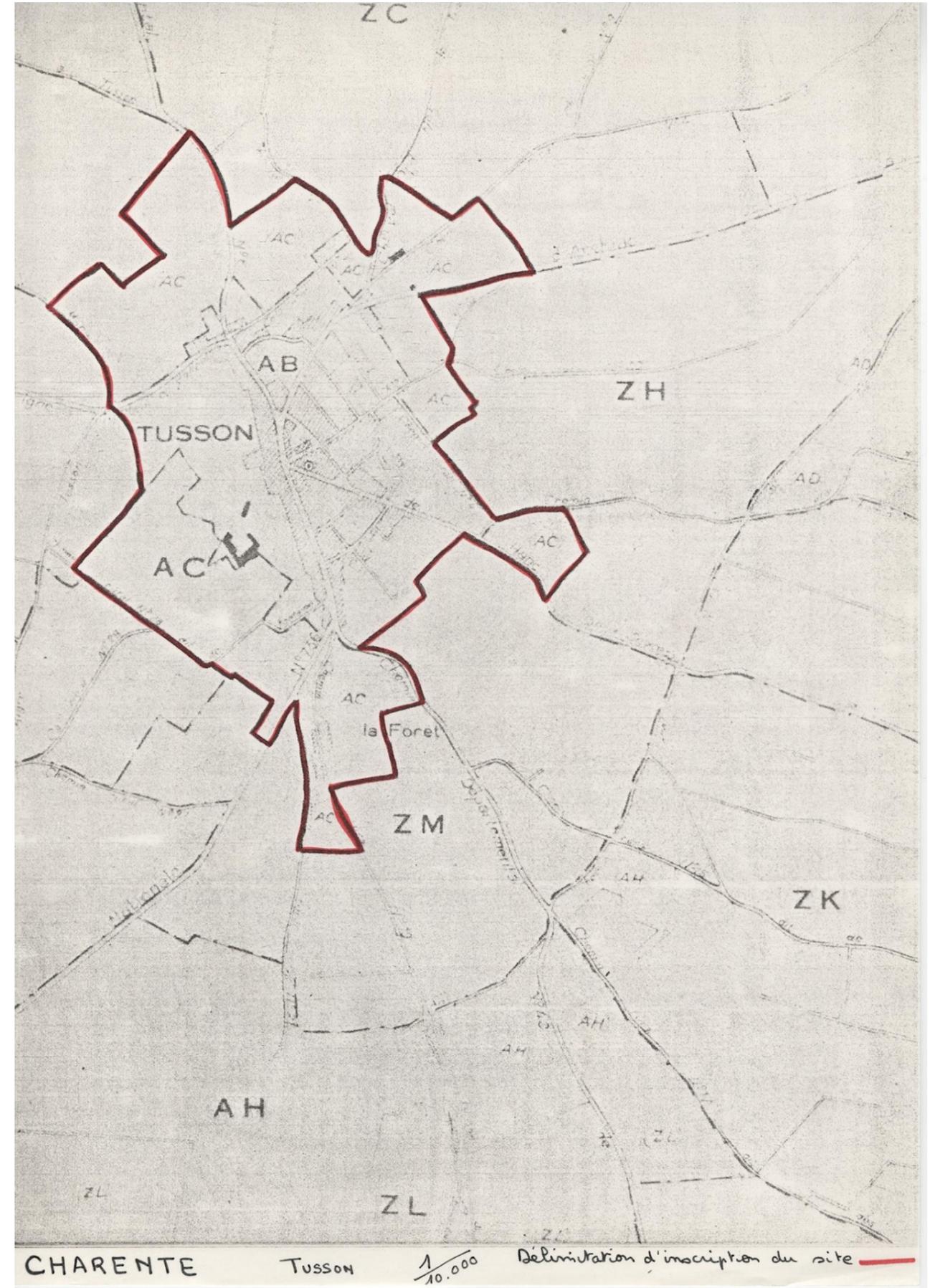


Figure 22 : Plan d'assemblage du site inscrit du bourg de Tusson (source SIGENA)



Figure 25 : Site inscrit du village de Tusson



Figure 24 : Le village de Tusson vu depuis l'est (RD 31)

II.2.2 Les monuments historiques

(cf. Tableau 3 : Monuments historiques inclus dans l'aire d'étude éloignée).

Aux termes de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, il existe deux niveaux de protection correspondant à deux catégories d'édifices :

- « Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public ». Ces immeubles peuvent être classés en totalité ou en partie.
- « Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ». Ces derniers peuvent quant à eux être inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Un immeuble classé monument historique ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être restauré ou réparé sans l'accord préalable du ministre de la Culture et de la Communication.

Un immeuble inscrit ne peut être détruit, déplacé ou modifié, même en partie, ni être restauré ou réparé sans que le Directeur régional des Affaires Culturelles n'en soit informé quatre mois auparavant. Ces travaux sont soumis au permis de construire du maire de la commune.

Qu'il soit inscrit ou classé, un monument historique bénéficie d'une servitude de protection de ses abords dans un rayon de 500 mètres. Toute construction, restauration, destruction effectuée dans le champ de visibilité de l'édifice classé monument historique (c'est-à-dire en règle générale dans un périmètre d'un rayon de 500 m autour du monument) doit obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Un périmètre de protection adapté ou modifié peut se substituer au périmètre initial.

Au-delà de la servitude de covisibilité réglementaire, il convient d'étudier à l'échelle du paysage les risques de covisibilité entre un projet éolien et les édifices protégés.

↳ 77 monuments historiques sont localisés au sein de l'aire d'étude retenue. Ces monuments appartiennent principalement au patrimoine religieux avec de nombreuses églises protégées, mais également quelques croix, prieuré et abbaye. Le patrimoine archéologique est également reconnu au travers de plusieurs dolmens et tumulus protégés.

↳ L'éloignement et le positionnement de la plupart de ces monuments limite très fortement les risques de covisibilité ce qui réduit leur sensibilité au projet.

↳ Au sein de l'aire d'étude rapprochée (< 3km), un seul monument est recensé. Il s'agit du logis de Cherconnay à Longré (16) situé à 2,7 km de la zone d'implantation potentielle du projet. La présence du bois du Gland, entre la zone du projet et l'édifice, permet cependant un isolement visuel. De plus, l'édifice est peu perceptible en dehors de ses abords proches. Son environnement visuel peut toutefois potentiellement être impacté. Une analyse des covisibilités devra être réalisée.

↳ Au vu de leurs dimensions et de leur éloignement au projet, les monuments compris au sein de l'aire d'étude intermédiaire présentent peu de risque de covisibilité avec le projet éolien. En effet, les monuments les plus proches sont les églises de Villiers-Couture, de Romazières et de Saint-Fraigne. Ces dernières ne se distinguent pas ou très peu des silhouettes villageoises dans laquelle elles s'inscrivent ce qui réduit fortement leur sensibilité. Une analyse des covisibilités avec l'église de Villiers-Couture, éloignée de 3,4 km du projet et partiellement visible hors du bourg devra être réalisée.



Eglise Sainte-Radegonde à Thiel-Rabier - inscription -



Eglise Saint-Genis à Paizay-Naudouin-Embourie - inscription -



Logis de Cherconnay à Longré (au centre) - inscription -



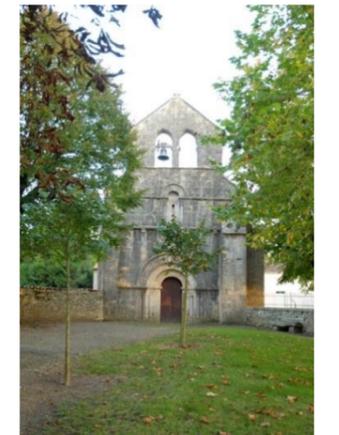
Château de Barbezières - inscription -



Château de Saveille à Paizay-Naudouin-Embourie vu depuis le sud - inscription -



Eglise de Villiers-Couture - inscription -



Eglise de Romazières - inscription -

Figure 26 : Quelques-uns des monuments historiques les plus proches du projet

L'estimation du niveau d'enjeu repose sur le niveau de protection (inscrit ou classé), corrélé avec son rôle paysager et la reconnaissance de l'édifice (élément de repère, mise en valeur, ouverture au public,...), indépendamment du projet.

La sensibilité repose sur l'évaluation des risques de relations visuelles de l'édifice avec le projet (visibilité depuis l'édifice, covisibilité depuis certains secteurs) en prenant en compte les observations de terrain, de degré d'ouverture paysagère, l'éloignement, la présence de masques visuels, etc.

Tableau 3. Monuments historiques inclus dans l'aire d'étude éloignée						
Communes	Dépt	Désignation	Statut	Eloignement*	Niveau d'enjeu	Sensibilité
Aire d'étude rapprochée (< 3 km)						
Longré	16	Logis de Cherconnay (façades et toitures du corps de logis)	Inscrit	2,7 km	Faible	Modérée L'édifice émerge à peine de la silhouette du hameau le Vivier. Il est néanmoins assez proche, et un risque de covisibilité est relevé.
Aire d'étude intermédiaire (entre 3 et 10 km)						
Villiers-Couture	17	Eglise	Inscrit	3,4 km	Faible	Faible Sans émerger de la silhouette bourg, on perçoit l'édifice depuis la RD 225 où un risque de covisibilité a été identifié.
Romazières	17	Eglise	Inscrit	4,8 km	Faible	Nulle Eglise de taille modeste (clocher-mur) en contexte arboré, n'émergeant pas de la végétation compagne
Saint-Fraigne	16	Eglise Saint-Fraigne (peintures murales et vitrail du clocher-porche)	Classé	5,1 km	Fort	Nulle Eglise incluse dans le tissu urbain dense, en fond de vallée de l'Aume
		Eglise Saint-Fraigne (à l'exception des parties classées)	Inscrit	5,1 km		
Barbezières	16	Eglise de l'ancienne Commanderie Saint-Martin	Inscrit	6,7 km	Faible	Nulle Edifices de taille modeste et situé en cœur de bourg et fond de vallon - hors bassin visuel
		Château de Barbezières	Inscrit	6,8 km	Faible	
Paizay-Naudouin-Embourie	16	Château de Saveille	Inscrit	6,9 km	Modéré	Nulle Château peu perçu dans le paysage et ce principalement depuis le sud c'est-à-dire en dehors des secteurs où la covisibilité est envisageable (projet éolien dans le champ visuel opposé). Depuis le château et son parc, vues rapidement arrêtées par le bâti environnant, dépendances, ...
		Eglise Saint-Genis	Inscrit	9,4 km	Faible	Nulle Eglise en lisière de bourg, en fond de vallon (contexte fermé)

		Substruction Gallo-romaine	Classé	9,4 km	Modéré	Nulle Vestiges d'une villa-gallo-romaine en accès libre, non perçu dans le paysage environnant et assez éloigné
Fontaine-Chalendray	17	Eglise (façade occidentale)	Inscrit	7,4 km	Faible	Nulle Eglise de taille modeste intégrée dans le tissu bâti du bourg, hors bassin visuel
Les Eduts	17	Eglise Saint-Révérend (ancienne)	Inscrit	8 km	Faible	Nulle Eglise de taille modeste intégrée dans le tissu bâti du bourg
Empuré	16	Eglise Saint-Maixent	Classé	9,1 km	Faible	Nulle Eglise de taille modeste, en fond de vallon et contexte boisé (fermé)
Seigné	17	Eglise Notre-Dame (clocher, arcade)	Classé	9,2 km	Modéré	Nulle Eglise de taille modeste au cœur du bourg, hors bassin visuel
Néré	17	Eglise	Inscrit	9,9 km	Faible	Nulle Eglise au cœur du bourg (contexte fermé) et n'émergeant pas de la silhouette du bourg, hors bassin visuel
Theil-Rabier	16	Eglise Sainte-Radegonde	Inscrit	9,9 km	Faible	Nulle Eglise de taille modeste, n'émergeant pas de la silhouette du bourg (en creux)
Aire d'étude éloignée (entre 10 et 20 km)						
Villefagnan	16	Temple	Inscrit	10,9 km	Modéré	Nulle Edifices intégrés à l'ensemble bâti du bourg, contexte fermé
		Logis des Tours	Inscrit	10,9 km	Modéré	
Bouin	79	Eglise (façade)	Inscrit	11 km	Faible	Nulle Eglise de taille modeste éloignée du projet
Tusson	16	Logis de Marguerite de Valois	Inscrit	11,1 km	Modéré	Nulle Logis en cœur de bourg, sans ouverture visuelle
		Abbaye aux Dames	Inscrit	11,1 km	Faible	Nulle Vestiges en lisière de bourg, sur une parcelle agricole
		Tumulus de la Justice	Inscrit	12,2 km	Modéré	Nulle Ensemble de 4 tumuli s'égrenant en haut de crête au-dessus du village de Tusson, peu perceptibles dans le paysage (boutons boisés)
		Tumulus du Petit Dognon	Inscrit	12,3 km	Modéré	
		Tumulus du Gros Dognon	Inscrit	12,3 km	Modéré	
Tumulus du Vieux Breuil	Inscrit	12,3 km	Modéré			
Pioussay	79	Eglise Saint-Martin	Inscrit	11,5 km	Faible	Nulle Eglise de taille modeste intégrée dans le tissu bâti du bourg

		Château de Jouhé (donjon, escalier en vis)	Classé	13,5 km	Modéré	Nulle Château en contexte fermé, boisé - hors bassin visuel
Cressé	17	Eglise de la Transfiguration (élévation, toiture)	Classé	11,7 km	Modéré	Nulle Eglise au cœur du bourg (contexte fermé) et n'émergeant pas de la silhouette du bourg, hors bassin visuel
Bresdon	17	Eglise	Inscrit	11,8 km	Faible	Nulle Edifice de taille modeste, très éloigné, hors bassin visuel
Chef-Boutonne	79	Eglise Saint-Chartier de Javarzay	Classé	12 km	Fort	Nulle Edifices situés dans la vallée de la Boutonne (aucun risque de visibilité sur le projet ou de covisibilité)
		Château de Javarzay	Classé	12 km	Fort	
Beauvais-sur-Matha	17	Eglise Notre-Dame (façade occidentale et clocher)	Classé	12,2 km	Modéré	Nulle Aucune possibilité ni de visibilité ni de covisibilité
		Mairie	Inscrit	12,4 km	Faible	Nulle
La Magdeleine	16	Eglise Sainte-Madeleine	Classé	12,3 km	Modéré	Nulle Edifice de taille modeste, très éloigné
Saint-Ouen	17	Eglise	Inscrit	12,4 km	Faible	Nulle Edifice de taille modeste, très éloigné, hors bassin visuel
Bessé	16	Dolmen de la Pierre Blanche	Classé	12,4 km	Modéré	Nulle Dans la continuité des tumuli de Tusson, mégalithe peu visible
Courcôme	16	Dolmen de Magnez	Classé	12,5 km	Modéré	Nulle Contexte boisé
		Chapelle du cimetière	Inscrit	14,5 km	Faible	Nulle Dans le tissu urbain
		Eglise Notre-Dame	Classé	14,6 km	Fort	
Mons	16	Eglise Notre-Dame	Inscrit	12,8 km	Faible	Nulle Intégrée à un bourg orienté vers le sud (vallée de la Charente), hors bassin visuel
Contré	17	Eglise Saint-Mesme	Classé	13 km	Fort	Nulle - hors bassin visuel
Raix	16	Eglise Saint Barthélémy	Classé	13 km	Modéré	Nulle Eloignée de la ZIP
Gourvillette	17	Eglise	Inscrit	13,3 km	Faible	Nulle - hors bassin visuel
La-forêt-de-Tessé	16	Logis de Tessé	Inscrit	13,8 km	Modéré	Nulle - hors bassin visuel
Ensigné	79	Commanderie (restes de la)	Inscrit	14,3 km	Modéré	Nulle - hors bassin visuel
Ligné	16	Croix Hosannière	Inscrit	14,7 km	Modéré	Nulle - hors bassin visuel
Saint-Mandé-sur-Brédoire	17	Eglise	Classé	14,8 km	Fort	Nulle - hors bassin visuel
Marcillac-	16	Eglise Notre-Dame	Classé	14,9 km	Fort	Nulle - hors bassin visuel

Lanville		Prieuré Notre-Dame (restes de la salle capitulaire et du cloître, attenants à l'église)	Classé	14,9 km	Fort	
		Prieuré Notre-Dame (façades et toitures de logis, ailes Nord et Sud, caves voutées, perron, terrasse, pont-escalier, bassins)	Inscrit	14,9 km	Modéré	
Gournay-Loizé	79	Eglise de Loizé	Inscrit	15,3 km	Faible	Nulle - très éloignée de la ZIP
Massac	17	Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption	Inscrit	15,3 km	Faible	Nulle - hors bassin visuel
Bonneville	16	Eglise Saint-Clément	Inscrit	15,6 km	Faible	Nulle - hors bassin visuel
Melleran	79	Eglise Notre-Dame	Classé	16,4 km	Fort	Nulle - hors bassin visuel
Tillou	79	Eglise	Inscrit	16,5 km	Faible	Nulle - hors bassin visuel
Gibourne	17	Croix romane	Inscrit	16,9 km	Faible	Nulle - hors bassin visuel
		Eglise Notre-Dame (Eglise de Salles)	Classé	16,9 km	Modéré	Nulle - hors bassin visuel
		Château (ancien)	Inscrit	18 km	Faible	
		Croix du 14e siècle	Inscrit	18,8 km	Faible	
Luxé	16	Eglise Saint-Pierre	Classé	18,8 km	Fort	
		Dolmen de la Maison de la Vieille	Inscrit	17,2 km	Faible	Nulle - hors bassin visuel
		Dolmen de la Motte de la Garde	Classé	17,2 km	Modéré	
		Dolmen de la Folatière	Classé	18,6 km	Modéré	
Haimps	17	Tumulus de la Folatière	Classé	18,6 km	Modéré	
		Eglise Saint-Symphorien	Classé	17,3 km	Modéré	Nulle - hors bassin visuel
Fontenille	16	Dolmens de la Grosse et de la Petite Perotte	Classé	17,4 km	Modéré	Nulle - hors bassin visuel
		Tumulus de la Motte de la Jacquille	Inscrit	19,4 km	Faible	
Villognon	16	Eglise Saint-Nicolas (portail)	Classé	18 km	Modéré	Nulle - hors bassin visuel
Villiers-sur-Chizé	79	Eglise (ruines de l'ancienne)	Classé	18,1 km	Faible	Nulle - hors bassin visuel
Cellettes	16	Anciens Fours à Chaux d'Echoisy	Inscrit	18,8 km	Faible	Nulle - hors bassin visuel
Sauzé-Vaussais	79	Eglise de Vaussais	Classé	19,3 km	Fort	Nulle - hors bassin visuel
Bagnizeau	17	Eglise Saint-Vivien	Classé	19,3 km	Fort	Nulle - hors bassin visuel
Les Alleuds	79	Eglise	Classé	19,5 km	Fort	Nulle - hors bassin visuel
Neuvicq-le-Château	17	Château (ancien)	Classé	19,7 km	Fort	Nulle - hors bassin visuel
		Eglise Saint-Laurent	Inscrit	19,7 km	Faible	
Matha	17	Eglise Saint-Pierre de Marestay	Classé	20,1 km	Fort	Nulle - hors bassin visuel
Saint-Martin-de-Juillers	17	Eglise	Classé	20,1 km	Fort	Nulle - hors bassin visuel

* L'éloignement indique la distance approximative minimale entre le monument historique considéré et la ZIP.

II.2.3 Les secteurs sauvegardés

Les secteurs sauvegardés ont été instaurés par la loi dite « Malraux » du 4 août 1962 relative à la protection et la mise en valeur d'ensembles bâtis à forte valeur patrimoniale. Il s'agit de zones urbaines soumises à des règles particulières en raison de leur caractère « historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur [...] » art L313-1 du Code de l'Urbanisme. Les secteurs sauvegardés sont régis par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur qui s'impose au document d'urbanisme sur le périmètre strict du secteur sauvegardé.

 Il n'y a pas de secteur sauvegardé au sein de l'aire d'étude éloignée.

II.2.4 Les Sites Patrimoniaux Remarquables

La loi n°2016-965 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) introduit la notion de site patrimonial remarquable. Cette protection concerne « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. »

Les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les secteurs sauvegardés existants sont requalifiés en Sites Patrimoniaux Remarquables.

Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

 Il n'y a pas de SPR au sein de l'aire d'étude éloignée, donc aucun enjeu à ce titre.

II.2.5 Autre patrimoine non protégé

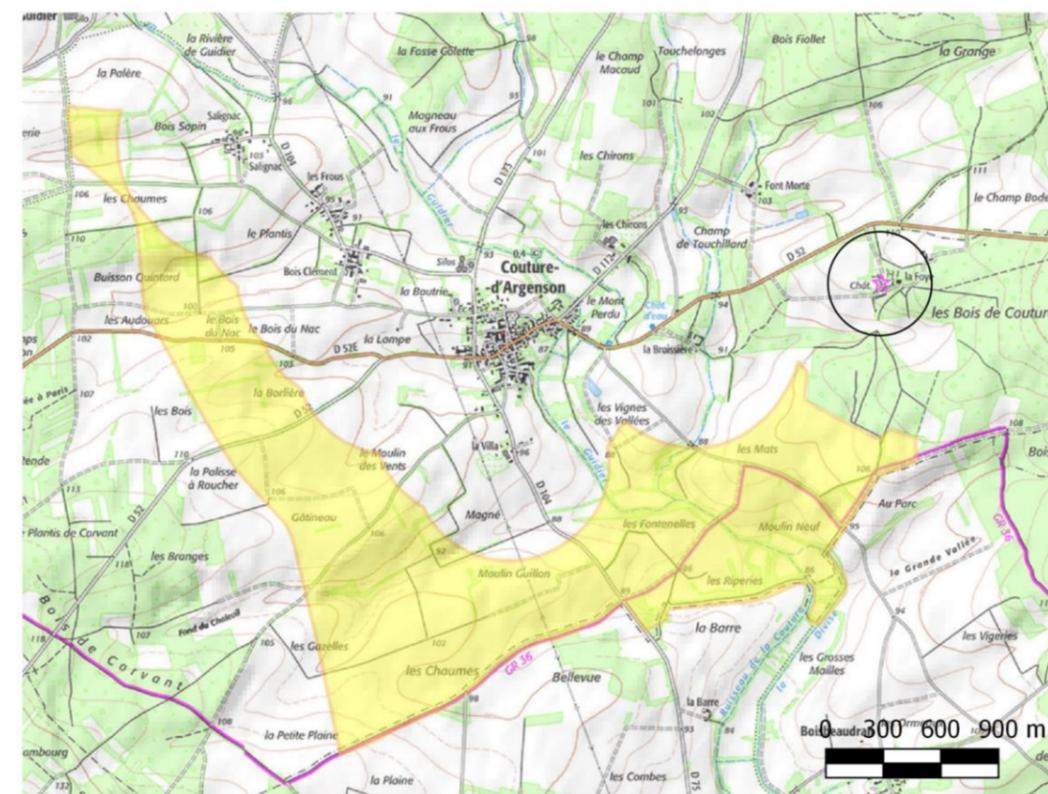
Dans l'aire d'étude rapprochée, la présence du Château de la Foye à Couture d'Argenson a également été relevée. Cet édifice non protégé appartient au patrimoine local. Il s'agit d'une propriété privée, non visible depuis la RD 52 qui en permet l'accès en arrivant sur Couture d'Argenson depuis Longré. Toutefois, le château peut être ouvert à la visite, notamment lors des journées du patrimoine.

Tableau 4. Eléments du patrimoine non protégé proche

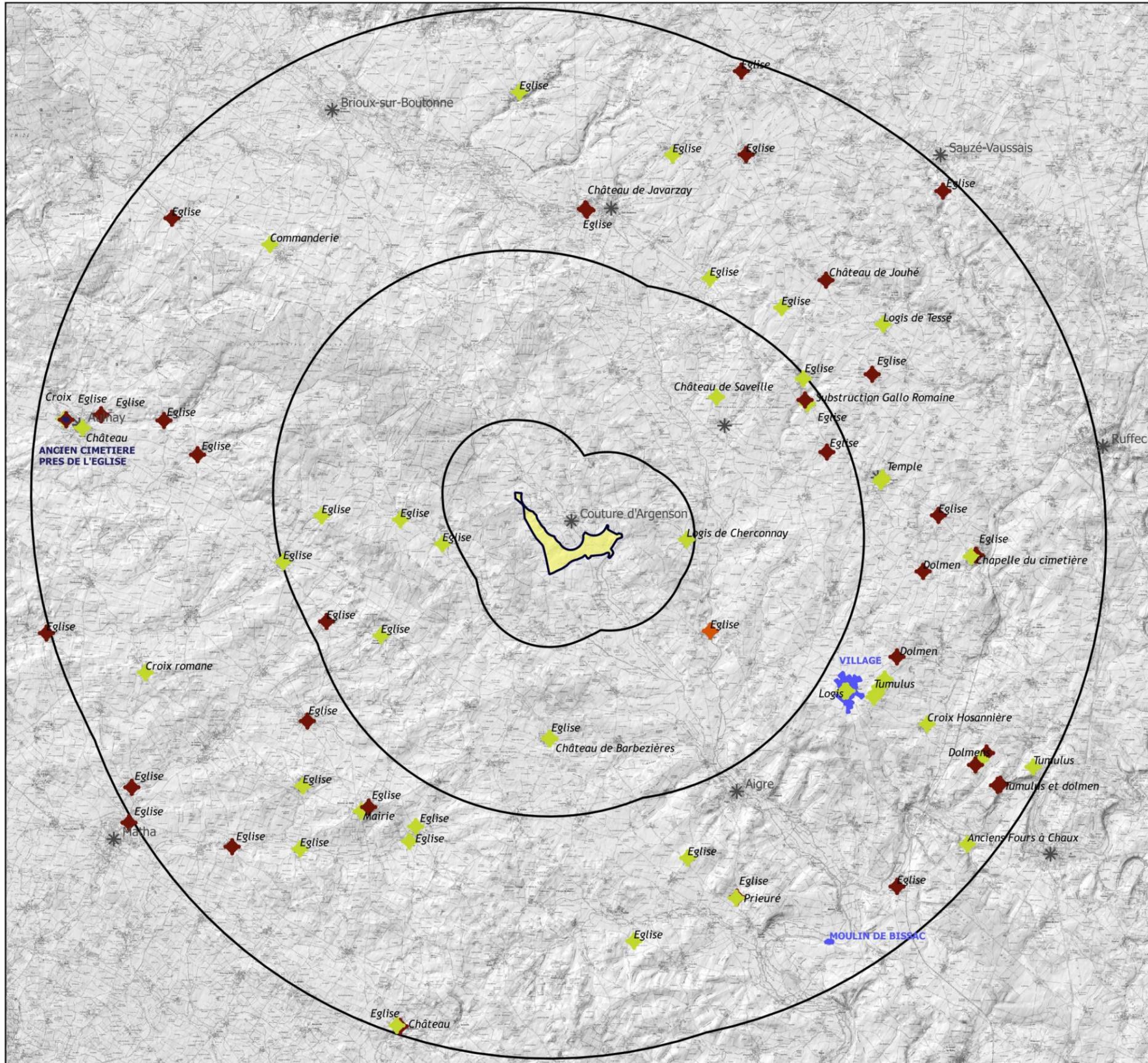
Communes	Dépt	Désignation	Eloignement à la ZIP	Niveau d'enjeu	Sensibilité
Aire d'étude rapprochée (< 3 km)					
Couture d'Argenson	79	Château de la Foye	600 m	Faible	<p>Faible</p> <p>Ce château est situé à 600 m de la ZIP. Au vu de sa position par rapport à la ZIP, il existe un risque de perception du projet depuis la propriété privée. Le château présente donc une sensibilité au projet. Toutefois, cette sensibilité reste faible du fait que cet édifice n'est ni protégé ni significativement perçu dans le paysage (risque de covisibilité nul).</p>



Figure 27 : Le château de la Foye, Source : <http://www.couturedargenson.fr>



Carte 5 : Localisation du Château de la Foye par rapport à la ZIP



Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Limites d'aires d'étude
- Principaux bourgs
- Monument historique**
- Classé
- Inscrit
- Partiellement inscrit et classé
- Site classé
- Site inscrit



0 1.8 3.6 5.4 km



II.3 Les perceptions visuelles

Cf. Carte 7 : Zone d'influence Visuelle théorique

II.3.1 Topographie et zone d'influence visuelle théorique

La Carte 6 présente le résultat de calculs effectués à partir du modèle d'altimétrie EU-GDEM, et ce pour des éoliennes de 150 m (hauteur maximale en bout de pôle) et à une hauteur de 100 m (hauteur approximative du moyeu), dans l'hypothèse théorique d'une implantation d'un nombre maximum d'éolienne sur la ZIP.

Du fait d'un relief local globalement peu marqué et de la grande taille des éoliennes, la zone d'influence visuelle du projet est théoriquement très vaste. Les calculs, laissent en effet présager une visibilité étendue concernant principalement l'aire d'étude intermédiaire, c'est-à-dire un rayon de 10 km autour de la zone potentielle d'implantation.

La carte permet d'identifier plusieurs limites de bassins visuels induites par le relief. Au final, le projet éolien de Couture d'Argenson sera principalement perçu depuis les bassins visuels de Couture d'Argenson et de celui de Paizay-Naudouin-Embourie. La limite de bassin visuel qui s'interpose entre les deux bassins visuels correspond à une crête boisée dont les altitudes sont comprises entre 120 et 130 m.

Cette zone d'influence visuelle reste théorique et maximisée puisqu'elle ne prend pas en compte les masques liés à l'occupation du sol (végétation, bâti) et considère l'implantation d'un maximum d'éolienne sur la surface de la zone potentielle d'implantation. Les prospections de terrain ont permis de vérifier les perceptions *in situ*.

II.3.1 Effets de la trame végétale

L'unité paysagère au sein de laquelle le projet s'insère est caractérisée par un couvert boisé important. Les boisements sont soit de grands massifs boisés comme la forêt domaniale d'Aulnay, soit des boisements de taille plus modestes telle la forêt de Fontaine ou les Bois de Couture et même des bosquets ou boqueteaux très découpés.

Plus le réseau de boisement est dense, plus l'effet masque du végétal aura de l'importance. Les variations du relief ont également un rôle à jouer, du fait que les boisements occupent surtout des points hauts ou des crêtes. La densité du réseau de boisement est suffisante pour réduire la prégnance visuelle du projet. Les vues sur le projet seront, en dehors des abords immédiats du projet, le plus souvent tronquées et partielles.

L'appréciation de l'impact sur les perceptions des boisements, notamment pour les éléments du patrimoine culturel se fera au cas par cas et au moyen de coupes ou de photomontages représentatifs.

II.3.1 Analyse de l'occupation humaine et mise en relation avec la zone d'influence visuelle

Répartition de la population

La commune la plus peuplée de l'aire d'étude éloignée est Ruffec, située à environ 20 kilomètres à l'est de la zone d'implantation potentielle des éoliennes. Elle compte presque 7000 habitants. Hormis l'agglomération ruffécoise, le territoire est avant tout rural et la densité de population reste globalement faible.

L'habitat est majoritairement groupé mais les hameaux sont nombreux notamment au sein de l'unité de la Marche boisée.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée (3 km autour de la zone potentielle d'implantation), plusieurs villages et hameaux occupent la clairière de Couture d'Argenson et sont principalement distribués le long du ruisseau le Guidier. Ceux-ci disposeront de vues plus ou moins directes sur le parc éolien quelle que soit l'implantation retenue.

Le bourg de Couture-d'Argenson et les hameaux proches associés (la Broissière, la Villa, la Lampe, Bois Clément, les Frous, Salignac, Guidier) ne sont éloignés que de 500 m au minimum de la Zone d'Implantation Potentielle. La forme de la zone potentielle d'implantation fait peser sur le bourg et les hameaux cités un risque d'encerclement qu'il conviendra d'éviter lors de l'étude d'implantation.

Au sud de la zone potentielle d'implantation, des hameaux appartenant aux communes les Gours (la Barre, la Plaine) et Saint-Fraigne (Boisbeaudran) sont également assez proches du projet.

Le projet est situé sur un territoire relativement peu peuplé. Cependant, au niveau du projet plusieurs hameaux ainsi que le bourg de Couture d'Argenson sont proches de la zone d'implantation du projet.

L'étude d'implantation des éoliennes devra s'attacher à éviter l'encerclement du bourg de Couture d'Argenson.
Par ailleurs, les modalités de perception du projet depuis les zones d'habitat situées dans l'aire d'étude rapprochée devront être évaluées.

Les voies de circulation

Les axes de circulation importants sont situés en marge de l'aire d'étude éloignée :

- La route nationale N10, qui contourne Ruffec,
- La route départementale D950, qui relie Saint-Jean-d'Angély à Melle en passant par Aulnay et Brioux-sur-Boutonne au nord-ouest ;
- La route départementale D939, qui relie Saint-Jean-d'Angély à Angoulême en passant par Matha au sud-ouest.

Les autres axes de circulation traversant le site ou à proximité sont des routes départementales secondaires utilisés principalement pour des usages locaux. Ces voies pourront constituer des points de vue sur le projet, ponctuellement ou de façon plus continue en fonction du microrelief et des motifs végétaux. La présence de nombreux boisements et de haies en bord de voirie masquera la plupart du temps le projet pour les usagers.

La perception du projet depuis les axes routiers les plus proches devra être considérée dans l'analyse des impacts notamment au sein l'aire d'étude rapprochée.

Les infrastructures touristiques

Les touristes sont particulièrement sensibles à la qualité des paysages. L'identité d'un territoire est, si ce n'est construite, au moins valorisée en fonction de son attractivité paysagère et culturelle ou pour les activités de loisir.

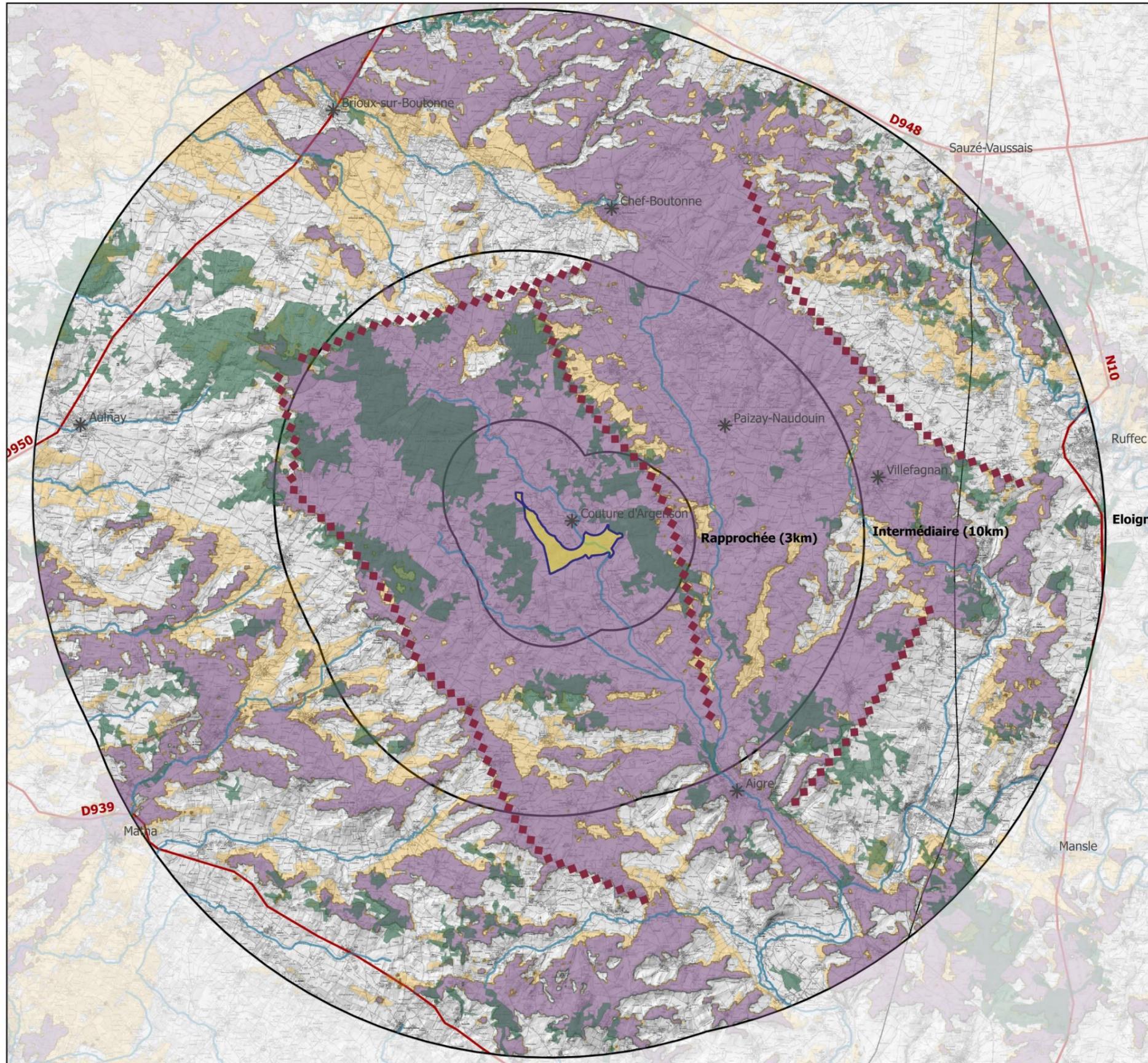
Le territoire étudié n'est pas très touristique et il s'agit d'un tourisme rural diffus. Aucun site touristique majeur n'est recensé.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, le principal itinéraire touristique est le GR 36 qui, dans son parcours entre la haute vallée de la Charente à Niort, traverse d'est en ouest le secteur de la Marche boisée. Le sentier partage une partie de son tracé avec le GRP de la Sylve d'Argenson, qui permet de faire une boucle embrassant les forêts Domaniales de Chizé et d'Aulnay. Dans le cadre de cette étude, le service du Conseil Départemental des Deux-Sèvres en charge de la randonnée a été consulté afin d'obtenir des informations quant à la fréquentation Du GR 36, sans retour à ce jour.

Au-delà de l'aire d'étude éloignée, les attractions touristiques principales sont la forêt Domaniale de Chizé qui, accompagnée de son parc animalier Zoodyssée accueille de nombreux promeneurs, ainsi que les villes de Ruffec et Melle pour leur patrimoine bâti.

 Le secteur étudié n'est pas très touristique, il accueille un tourisme rural diffus.

L'itinéraire du sentier GR 36 traverse le secteur d'étude et la Zone d'Implantation Potentielle du projet. Les modalités de perception du projet depuis le sentier doivent être pris en considération dans la conception du projet et les effets visuels évalués lors de l'analyse des impacts.



Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Limite d'aire d'étude éloignée
- Zone d'Influence Visuelle théorique du projet à une hauteur de 150m (bout de pôle)
- Zone d'Influence Visuelle théorique du projet à une hauteur de 100m (moyeu)
- Limites de bassins visuels
- Pincipaux boisements
- Cours d'eau
- Principales routes
- Voie ferrée
- * Principaux bourgs



II.4 Contexte éolien

Cf. Carte 8 : Contexte éolien

Le recensement des parcs éoliens à l'échelle de l'aire d'étude éloignée correspond à la situation constatée en mars 2018 d'après les données fournies par la DREAL Nouvelle Aquitaine.

Deux types de parcs sont pris en compte pour l'étude des effets cumulés dans le secteur d'étude :

- Les parcs éoliens existants et ceux dont le permis de construire a été accordé mais non construits ;
- Les parcs éoliens en projet dont la demande de permis de construire est en cours d'instruction.

Parcs éoliens existants et autorisés mais non construits :

- Le parc de Saint Fraigne I (exploitation)
- Le parc de Saint-Mandé-sur-Brédoire (exploitation)
- Le parc éolien de Thiel-Rabier / Montjean (exploitation)
- Le parc éolien de Lusseray / Paizay-le-Tort (exploitation)
- Le parc éolien des Alleuds / Gournay (exploitation)
- Le parc éolien de Salles-de-Villefagnan / Les Jaladeaux (exploitation)
- Le parc éolien de Salles-de-Villefagnan / Les Conbusins (exploitation)
- Le parc éolien de La Faye / La Chèvrerie (exploitation)
- Le parc éolien de Melleran / Lorigné / Hanc / La Chapelle-Pouilloux (exploitation)
- Le parc éolien de Saint-Pierre-de-Juillers (autorisé)
- Le parc éolien de Lusseray / Paizay-le-Tort (autorisé)
- Le parc éolien de la Tourette à Paizay-le-Tort (autorisé)

Parcs éoliens en projet :

- Le parc éolien de Saint-Fraigne II
- Le parc éolien de Lupsault / Oradour
- Le parc éolien de Montjean
- Le parc éolien des Châteliers
- Le parc éolien du Plantis des Martres à Courcôme
- Le parc éolien de la Brousse / Bagnizeau
- Le parc éolien des Touches de Périgny
- Le parc éolien de La Brousse / Bazigneau

Quelques parcs dont le permis de construire a été refusé ou retirés par le développeur ont également été relevés :

- Le parc éolien de Barbezières / Lupsault
- Le parc éolien de Gourville / Saint-Cybardeaux
- Le parc éolien de l'Épinette à Auge-Saint-Médard
- Le parc éolien de Marcillac-Lanville
- Le parc éolien de La Plaine de Villeneuve à Pioussay

Ces derniers ne sont pas pris en compte ni dans les photomontages ni dans les effets cumulés.

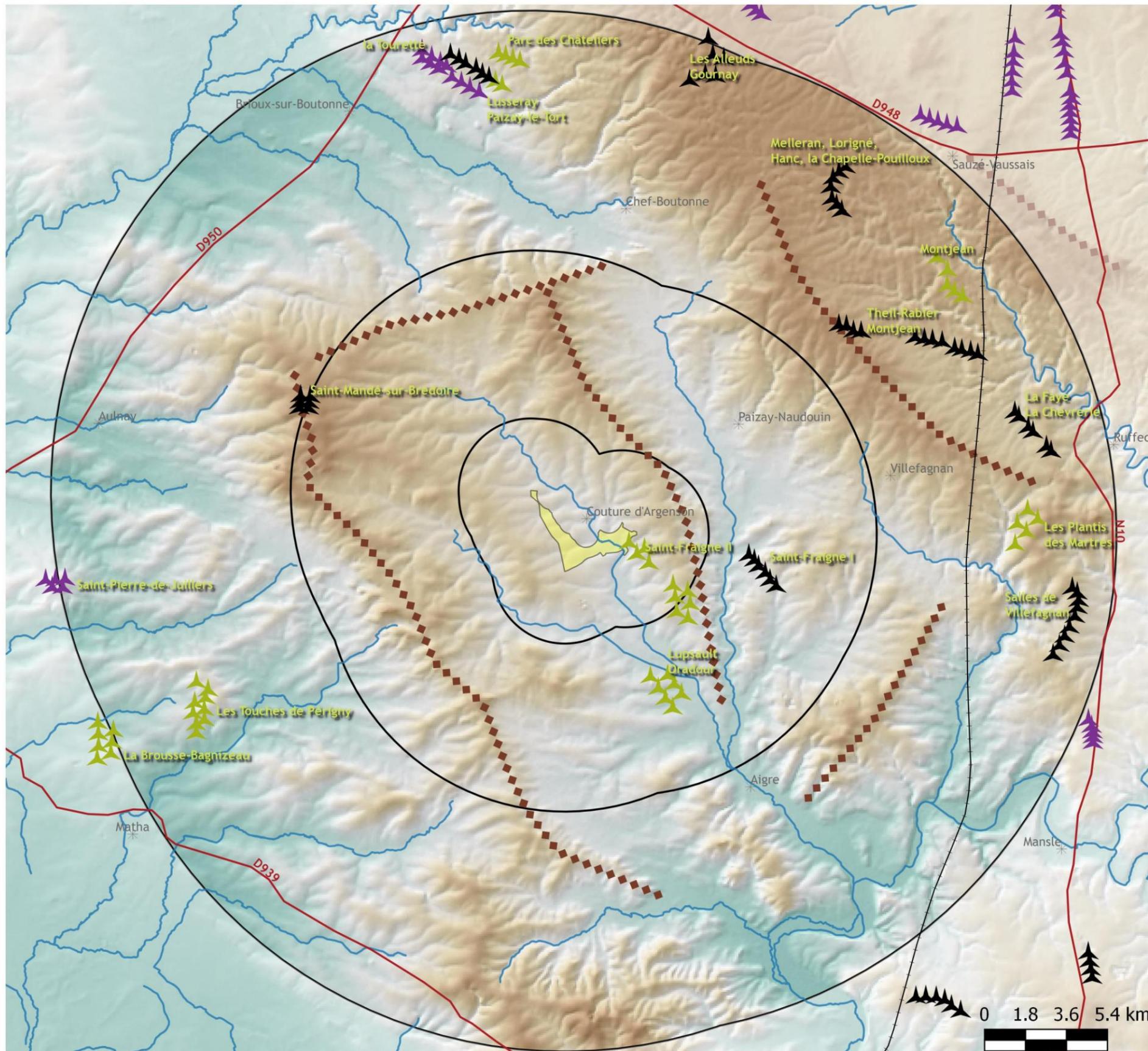


Figure 28 : Parc éolien de Saint-Fraigne I, vu depuis la RD31 entre Ebréon et Tusson



Figure 29 : Parc éolien de Saint-Mandé-sur-Brédoire vu depuis Les Eduts

Volet paysage de l'étude d'impact du projet éolien sur la commune de Couture d'Argenson (79)

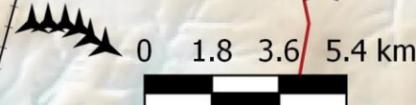


Légende

- Zone d'implantation Potentielle
- Seuils d'étude (3, 10, 20km)
- Limites de bassins visuels
- principaux cours d'eau

Contexte éolien (2018)

- Eolienne construite
- Permis de construire accordé
- Permis de construire en instruction



Le développement éolien est bien engagé à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Pour appréhender ce développement, on peut distinguer trois secteurs :

- **Un pôle dense sur un grand quart nord-est de l'aire d'étude éloignée** : les parcs éoliens sont particulièrement concentrés au niveau des unités paysagères du *Ruffécois* et des *Terres rouges*, secteur *bocager*. Ces parcs observent un certain recul par rapport au projet de Couture-d'Argenson (éloignement supérieur à 12 km) et interviennent dans un bassin visuel distinct de celui. Les risques de covisibilité sont faibles du fait de ce recul mais existent pour les parcs les plus proches (Thiel-Rabier/Montjean) notamment du fait des altitudes supérieures de ce secteur (150 m d'altitude environ contre 80 à 100 m au droit de la ZIP). Ainsi, la topographie pourra autoriser des phénomènes de covisibilité au moins ponctuellement depuis les points hauts du plateau cultivé et éventuellement également depuis le secteur de Couture d'Argenson lui-même. Toutefois, les inter-distances sont suffisamment importantes pour que le risque d'accumulation soit considéré comme faible ;
- **Un pôle en développement Saint-Fraigne, Couture d'Argenson, Lupsault, Oradour**, au sein duquel est compris le projet. Le seul parc en exploitation pour le moment est le parc de Saint-Fraigne I, construit en 2010-2011 et situé à 5 kilomètres à l'est de la Zone d'Implantation Potentielle. Il est composé de 6 machines d'une hauteur de 150 mètres (en bout de pâles). Du fait de sa relative proximité, ce parc entretiendra nécessairement des relations visuelles avec le projet de Couture-d'Argenson. Les relations de covisibilité seront possibles, sans pour autant être systématiques. La proximité de ce parc doit être considérée comme un élément important dans les choix de conception du projet. Le risque d'accumulation devra être pris en compte depuis les points de vue sensibles et principaux vecteurs de perception. De même, les deux projets en instruction que sont Saint-Fraigne II (10 éoliennes) et Lupsault / Oradour (7 éoliennes) devront être intégrés à l'analyse ;
- **Un pôle potentiellement en développement dans la plaine au sud-ouest, autour de Saint-Pierre-de-Juillers, la Brousse, Bagnizeau**. Ce pôle s'il est confirmé par l'autorisation des projets reste éloigné à très éloigné et occupera un bassin visuel distinct de celui du projet de Couture-d'Argenson. Les risques de covisibilité sont très faibles ;
- **Le parc de Saint-Mandé-sur-Brédoire** reste isolé. Il est éloigné de 10 km du projet. Les 6 éoliennes qui composent le parc ont été montées en 2014. Du fait de l'éloignement, les deux parcs ne pourront entrer en covisibilité directe, mais pourront toutefois être perçus simultanément dans des champs de vision distincts depuis certains points de vue. De plus, les boisements, qui dominent l'occupation du sol, s'interposent entre les deux parcs. Les perceptions seront constamment tronquées et le nombre de points de vue concerné par des covisibilités indirectes en est fortement réduit (pas de point de vue au sein des ensembles boisés) ;

↳ Du fait de la relative proximité du parc éolien de Saint-Fraigne I avec le projet, la perception simultanée des deux parcs sera possible depuis de nombreux secteurs. **Le parc de Saint-Fraigne I doit être considéré comme un élément important dans les choix de conception du projet.**

↳ L'éloignement du projet vis-à-vis des autres parcs limite les risques de covisibilité et le phénomène d'accumulation (positionnement sur des champs visuels différents avec à terme dans les cas extrêmes un risque de saturation).

↳ Les relations de covisibilité avec les autres parcs et projets éoliens sont évaluées dans l'analyse des impacts, ainsi que le mitage du paysage et les effets de saturation.

II.5 Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales

Plusieurs composantes de sensibilité variable émergent de l'état initial du paysage. Ces derniers sont synthétisés et regroupés par aire d'étude dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5. Synthèse des sensibilités relevées		
Thématique	Objet	Sensibilité
Aire d'étude rapprochée (< 3 km)		
Contexte paysager	Unité paysagère de la Marche boisée	<p>Modérée</p> <p>Paysage d'accueil du projet, il s'agit de la principale unité paysagère concernée par le projet. La présence d'un réseau de boisement assez dense sur l'unité génère des paysages plutôt fermés et réduit l'influence visuelle du projet depuis l'unité. L'échelle du paysage est principalement induite par la végétation arborée et les ouvertures visuelles plutôt rares et assez réduites. L'alternance de parties boisées et de parties dégagées rythment les perceptions, en ouvrant et fermant successivement le champ visuel. D'un point de vue dynamique, il existe un risque d'effet de surprise à l'apparition subite d'un élément de paysage de grande taille comme une éolienne à l'arrivée dans un secteur ouvert.</p> <p>Sur l'unité, la production d'énergie renouvelable notamment éolienne est déjà présente au travers du parc éolien de Saint-Mandé-sur-Brédoire. Le parc de Saint-Fraigne est situé à la transition entre la Marche boisée et la plaine.</p>
	Le patrimoine culturel	<p>Modérée</p> <p>Logis de Cherconnay à Longré (Monument historique inscrit)</p> <p>L'immeuble est situé à 2,7 km de la zone d'implantation potentielle du projet. La présence du bois du Gland, entre la zone du projet et l'édifice, permet cependant un isolement visuel. De plus, l'édifice est peu perceptible en dehors de ses abords proches. Une analyse des de covisibilités devra toutefois être réalisée.</p>
	Le Château de la Foye	<p>Faible</p> <p>Ce château n'est pas protégé mais est très proche de la ZIP (éloignement 600 m). Un risque de visibilité depuis la propriété privée a été identifié (risque de covisibilité nul)</p>
Les lieux de vie et lieux fréquentés	Routes	<p>Faible</p> <p>La perception du projet depuis les axes routiers secondaires les plus proches devra être considérée dans l'analyse des impacts notamment au sein l'aire d'étude rapprochée.</p>
	Bourg de Couture d'Argenson et les hameaux associés	<p>Forte</p> <p>En premier lieu, l'encerclement du bourg doit être évité au moment du choix d'implantation des éoliennes. Ensuite, les modalités de perception du projet éolien depuis le bourg et les hameaux associés devront être analysées.</p>
	Hameaux situés au sud de la ZIP sur les communes des Gours (la Barre, la Plaine) et de Saint-Fraigne (Boisbeaudran)	<p>Modérée</p> <p>Ces hameaux proches seront probablement concernés par des vues sur le projet.</p>
	Le sentier GR 36	<p>Modérée</p> <p>Dans un secteur peu touristique, l'itinéraire du sentier GR 36 est le seul support touristique d'importance identifié. Il traverse l'aire d'étude et la Zone d'Implantation Potentielle du projet. Les modalités de perception du projet depuis le sentier doivent être prises en considération dans la conception du projet et les effets visuels évalués lors de l'analyse des impacts.</p>

Le contexte éolien	Projet en instruction de Saint-Fraigne II	<p>Modérée</p> <p>Ce projet s'il est réalisé appartiendra à l'environnement paysager proche du projet de Couture-d'Argenson. La cohérence globale de l'ensemble doit être un objectif à la conception et les effets liés à la densification éoliennes devront être mesurés.</p>
Aire d'étude intermédiaire (entre 3 et 10 km)		
Contexte paysager	Les plaines de champs ouverts : la plaine de Niort et la plaine du Nord de la Saintonge	<p>Faible</p> <p>Paysages aux vastes dimensions et à faible densité bâti cohérents avec l'échelle de l'éolien. Du fait de l'ouverture du paysage, la vue porte très loin depuis ces paysages. Depuis ces unités de plaine, la Marche boisée est perçue par ses lisières qui habitent l'horizon. La sensibilité de ces unités est essentiellement liée à la perception de la Marche boisée en arrière-plan et les rapports d'échelle induits entre boisements et éoliennes.</p>
Le patrimoine culturel	Eglise de Villiers-Couture (monument historique inscrit)	<p>Faible</p> <p>Sans émerger de la silhouette bourg, l'édifice, éloigné de 3,4 km du projet, est perçu depuis la RD 225 où un risque de covisibilité a été identifié. Une analyse de cette covisibilité devra être réalisée.</p>
	Monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire	<p>Nulle</p> <p>Au vu de leurs dimensions et de leur éloignement au projet, les monuments compris au sein de l'aire d'étude intermédiaire présentent peu de risque de covisibilité avec le projet éolien. En plus de l'église de Villiers-Couture évoquée précédemment, les immeubles les plus proches sont l'église de Romazières (inscrite) et l'église de Saint-Fraigne (partiellement inscrite et classée). Ces dernières ne se distinguent pas ou très peu des silhouettes villageoises dans laquelle elles s'inscrivent, leur sensibilité est nulle.</p>
Les lieux de vie et lieux fréquentés	Routes	<p>Faible</p> <p>Aucun axe routier important ne permettra de percevoir le projet. La perception du projet depuis les axes routiers secondaires les plus proches devra être considérée dans l'analyse des impacts.</p>
Le contexte éolien	Parc éolien de Saint-Fraigne I	<p>Modérée</p> <p>Du fait de la relative proximité du parc éolien de Saint-Fraigne I avec le projet, la perception simultanée des deux parcs sera possible. Lors de sa conception, le projet éolien de Couture-d'Argenson devra s'appuyer sur le parc de Saint-Fraigne I qui constitue une composante forte du paysage actuel.</p>
	Projet en instruction de Lupsault/Oradour	<p>Modérée</p> <p>A l'instar du parc de Saint-Fraigne I, ce projet s'il est réalisé appartiendront à l'environnement paysager proche du projet de Couture-d'Argenson. La cohérence globale de l'ensemble doit être un objectif à la conception et les effets liés à la densification éoliennes devront être mesurés.</p>
Aire d'étude éloignée (entre 10 et 20 km)		
Le patrimoine culturel	Site inscrit de Tusson	<p>Modérée</p> <p>Le village occupe un point haut dans la plaine ce qui l'expose particulièrement. Il entre d'ailleurs en covisibilité avec le parc de Saint-Fraigne I. Dans ce contexte, les risques de covisibilité induits par le projet de Couture d'Argenson feront l'objet d'une évaluation particulière.</p>
Le contexte éolien	Parc éolien de Saint-Mandé-sur-Brédoire	<p>Faible</p> <p>Eloignées de 10 km du projet, les 6 éoliennes qui composent le parc ne pourront entrer en covisibilité directe avec le projet, mais pourront toutefois être perçues simultanément dans des champs de vision distincts depuis certains points de vue. De plus, les boisements, qui dominent l'occupation du sol, s'interposent entre les deux parcs : les perceptions seront constamment tronquées et le nombre de points de vue concerné par des relations de covisibilité indirecte en est fortement réduit.</p>
	Autres parcs éoliens construits, autorisés ou en instruction recensés au sein de l'aire d'étude éloignée	<p>Faible</p> <p>L'éloignement du projet vis-à-vis des autres parcs limite le risque de covisibilité et le phénomène d'accumulation. La covisibilité avec les autres parcs éoliens devra toutefois être évaluée dans l'analyse des impacts.</p>

III. Recommandations pour la composition paysagère et le projet d'aménagement

Dans l'état initial, le site d'étude n'apparaît pas incompatible avec l'installation d'éoliennes.

Toutefois, les sensibilités relevées doivent être prises en compte dans la conception du projet afin de réduire en amont, les impacts prévisibles du projet.

Par ailleurs, les éoliennes constituent un élément fort dans un paysage. Le travail de conception du projet doit considérer le paysage d'accueil et ses structures paysagères comme des guides dans les choix d'aménagement.

L'analyse de l'état initial du paysage et l'identification des sensibilités permet la formulation d'un parti paysager de composition dont le principe est présenté sur la Figure 30 ci-contre.

Les principes d'aménagement proposés sont les suivants :

★ **Prendre appui sur l'orientation naturelle du paysage**

Le relief ne présentant pas de forte amplitude, aucune ligne de force majeure n'a été révélée dans l'état initial. Toutefois, une orientation générale du paysage est relevée : elle suit la vallée du ruisseau le Guidier, soulignée de part et d'autre par la présence de deux reliefs linaires boisés. Le projet va pouvoir s'appuyer sur cette orientation naturelle. Au sein de la clairière de Couture-d'Argenson, le parc sera très clairement lisible.

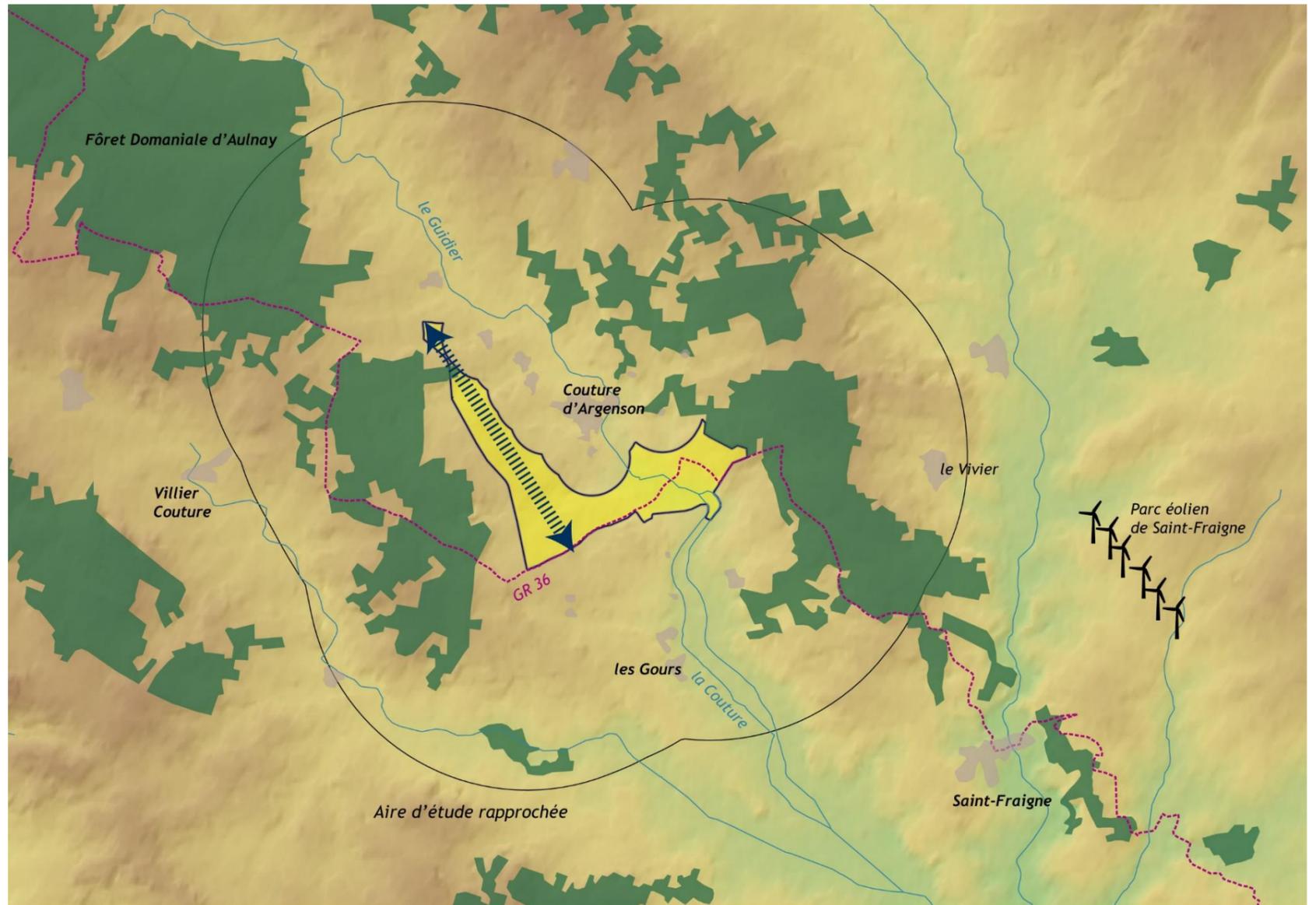
★ **Eviter l'encercllement du bourg de Couture-d'Argenson**

En réponse à l'enjeu le plus important identifié dans l'état initial. Ceci est permis par une implantation des éoliennes uniquement sur la partie ouest de la zone potentielle d'implantation.

★ **Assurer une cohérence avec le parc éolien de Saint-Fraigne I**

Le parti d'aménagement propose d'adopter une ligne simple et unique.

↳ Cette proposition tient uniquement compte des enjeux paysagers identifiés et doit être confronté aux enjeux identifiés par ailleurs (autres thématiques). Le principe doit être testé lors d'une première série de photomontage depuis les points de vue sensibles identifiés dans l'état initial et proposés page suivante.



Proposition d'aménagement : un alignement simple de 6 à 9 éoliennes, suivant l'orientation des reliefs boisés et le ruisseau du Guidier

Figure 30 : Proposition d'un parti d'aménagement

IV. Conception du projet paysager

IV.1 La démarche amont : le choix du site

Le site du projet éolien de Coutures d'Argenson a été identifié dans l'étude de définition de Zone de Développement de l'Eolien portée par la Communauté de Communes du Cœur de Poitou en 2011.

Pour l'identification des secteurs proposés, cette étude a pris en compte de nombreux critères, qu'il s'agisse des opportunités ou des contraintes du territoire vis-à-vis du développement éolien. Il s'agit notamment des critères suivants :

- Le potentiel éolien et les possibilités de raccordement électrique ;
- Le paysage, les monuments historiques et les sites remarquables, l'archéologie
- La biodiversité
- La sécurité
- La motivation des élus locaux, soucieux de participer à la transition énergétique.

C'est ainsi que le site d'étude a été sélectionné (secteur 4 sur la carte ci-contre).

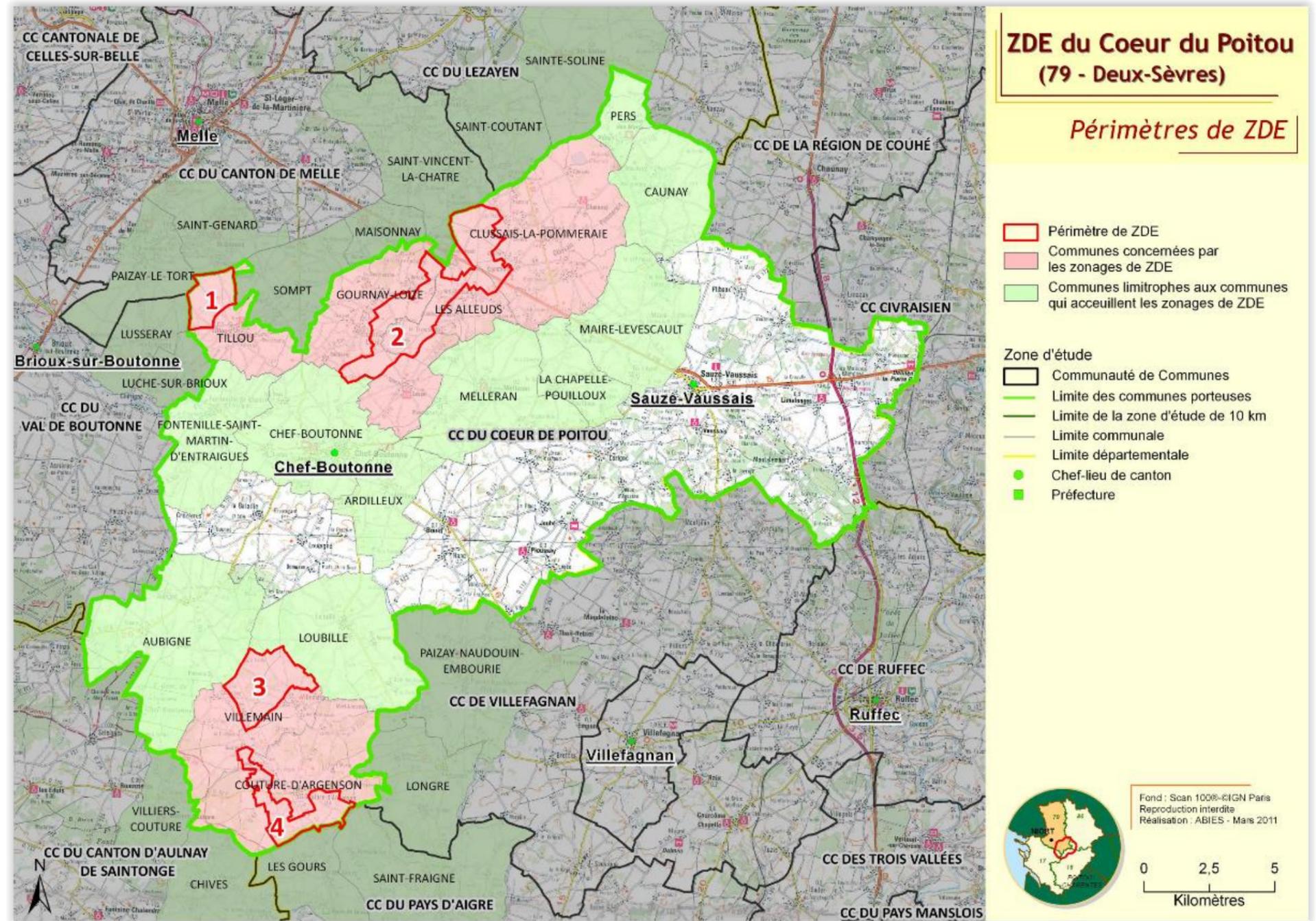


Figure 31 : Dossier de demande de ZDE, Communauté de Communes du Cœur de Poitou (2011)

IV.2 Les variantes d'implantation

Les contraintes techniques, environnementales et paysagères ont permis d'envisager deux principales variantes d'implantation au sein du site d'étude lors des études de conception.

La variante 1, répondant aux logiques de composition paysagère du site d'accueil, a rapidement été privilégiée. Le principe a ensuite été décliné en plusieurs scénarii au fur et à mesure de l'avancement des études de projet. L'analyse des différents scénarii s'est basée sur l'étude des plans et sur la simulation depuis un point de vue très proche du projet, depuis la RD 104, en arrivant à Couture d'Argenson depuis le sud (Point de vue 0). Ces simulations sont présentées pages suivantes.

A l'issue de ce travail, les études acoustiques et environnementales, les opportunités foncières ainsi que la volonté d'OSTWIND de développer un projet bien inséré dans l'environnement, ont conduit à une forte réduction du nombre d'éoliennes initialement envisagé.

Le projet retenu comporte ainsi 4 éoliennes. La forme globale du parc conserve les atouts de la variante 1, tout en atténuant les faiblesses liées à la proximité des hameaux. De plus, le projet retenu présente une bonne cohérence avec le parc de Saint-Fraigne I en adoptant un alignement analogue.

Variante 1

9 éoliennes suivant un alignement simple sur la partie ouest de la ZIP

Atouts

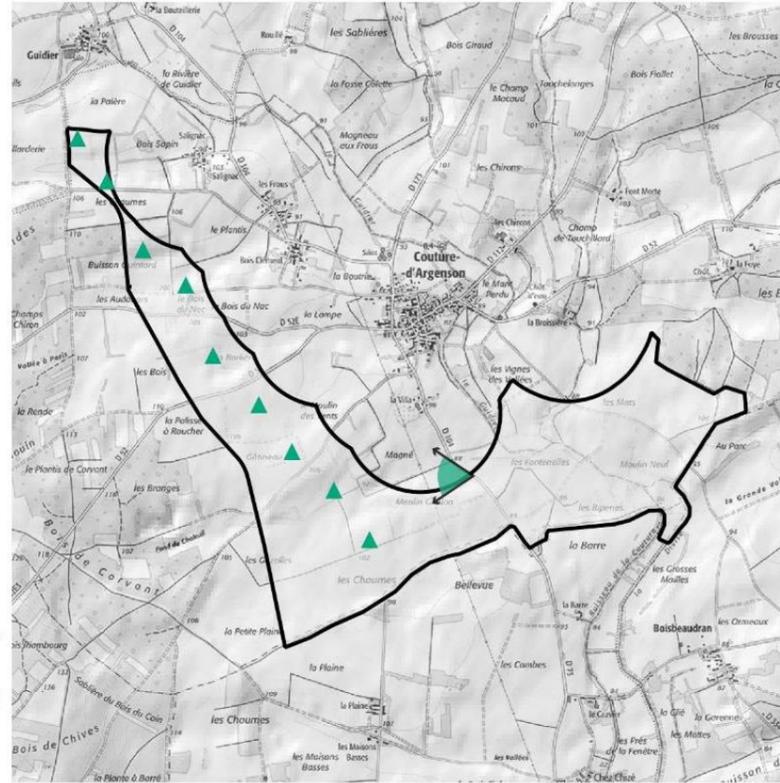
- Appui sur l'orientation naturelle du paysage
- Recul par rapport au Château La Foye (patrimoine local) et au bourg de Couture d'Argenson

Faiblesses

- Alignement long et présentant quelques irrégularités
- Relative proximité avec quelques hameaux



Point de vue 0, utilisé pour les simulations de travail présentées pages suivantes



Variante 2

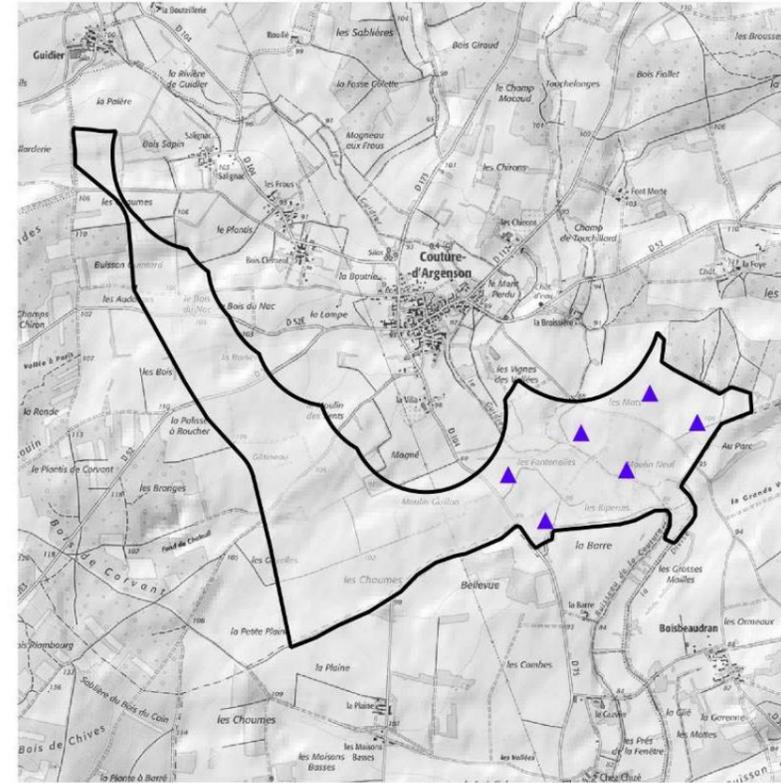
6 éoliennes implantées en grappe sur la partie est de la ZIP

Atouts

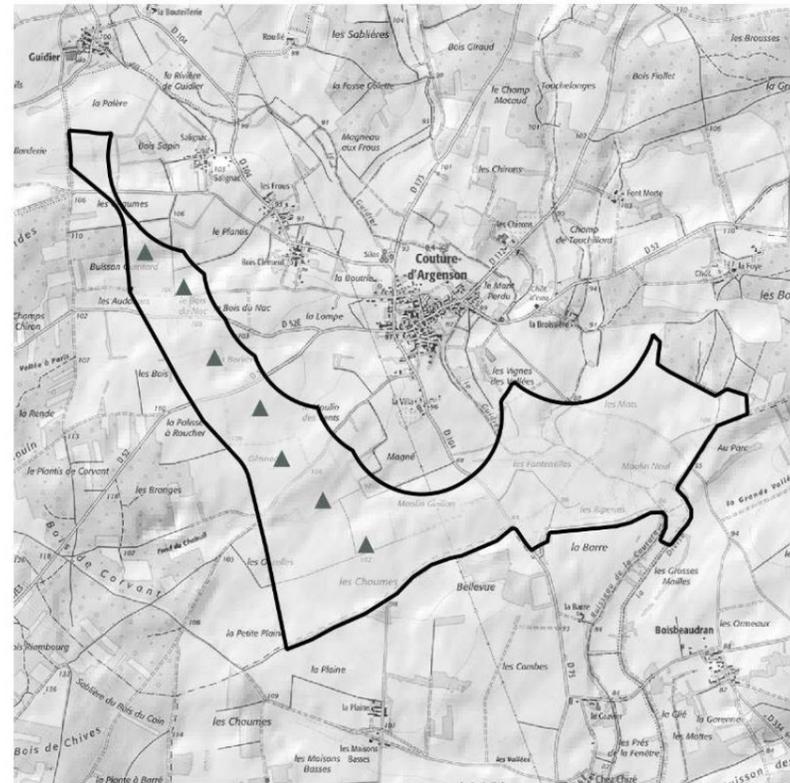
- Forme compacte du parc

Faiblesses

- Scénario ne respectant pas les recommandations paysagères : incohérent avec l'orientation du paysage et le parc éolien de Saint-Fraigne, risque de création d'un effet de barrière dans l'axe de la vallée du Guidier
- Proximité du Château La Foye

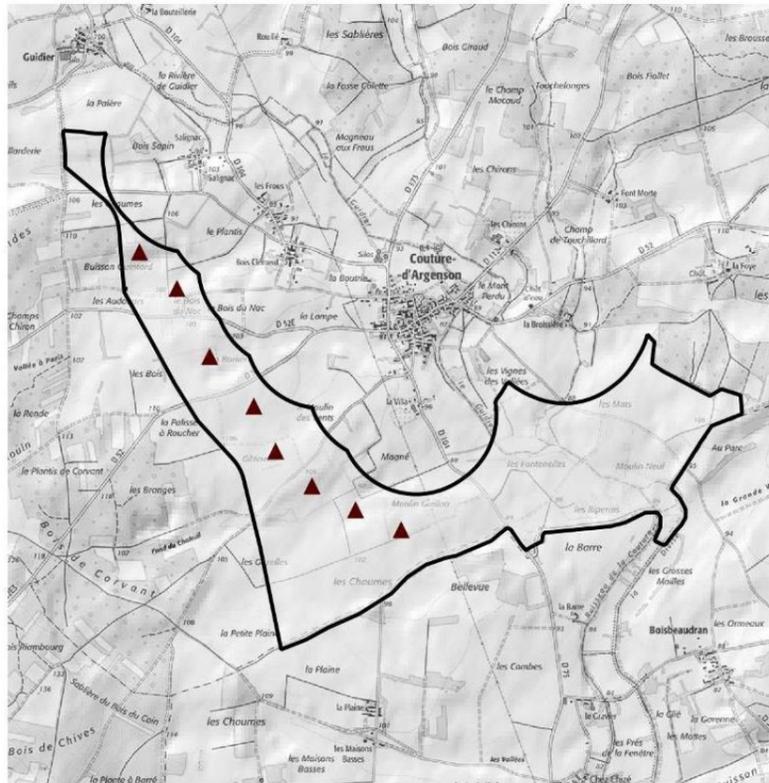


Variante 1 a



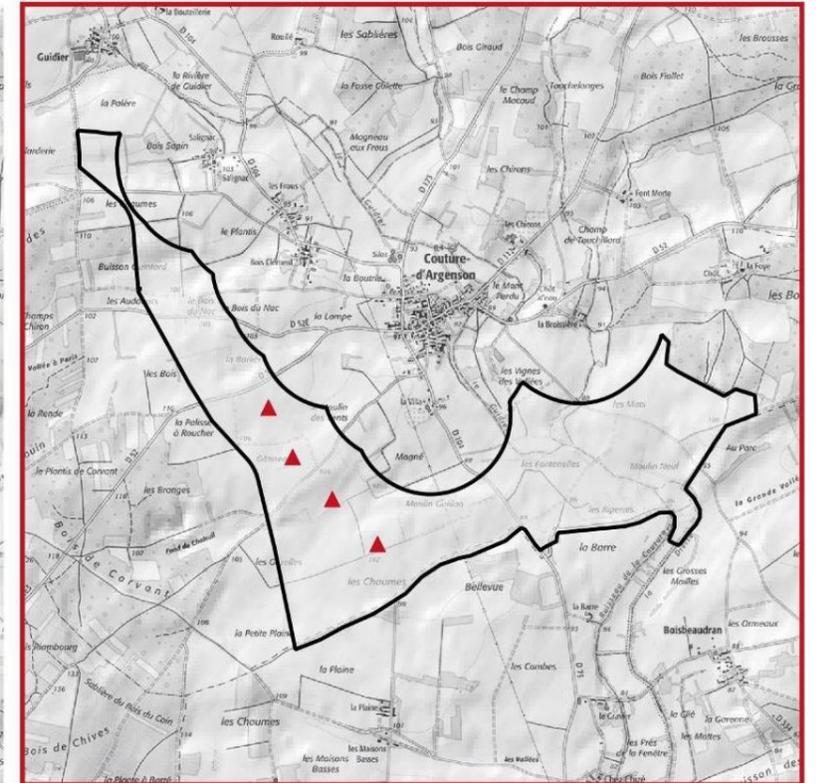
7 éoliennes après suppression de deux éoliennes nord de la variante 1

Variante 1 b



8 éoliennes suivant un alignement légèrement courbé au sud

Variante 1 c : Projet retenu



4 éoliennes après suppression de cinq éoliennes nord de la variante 1



★ Variante 1



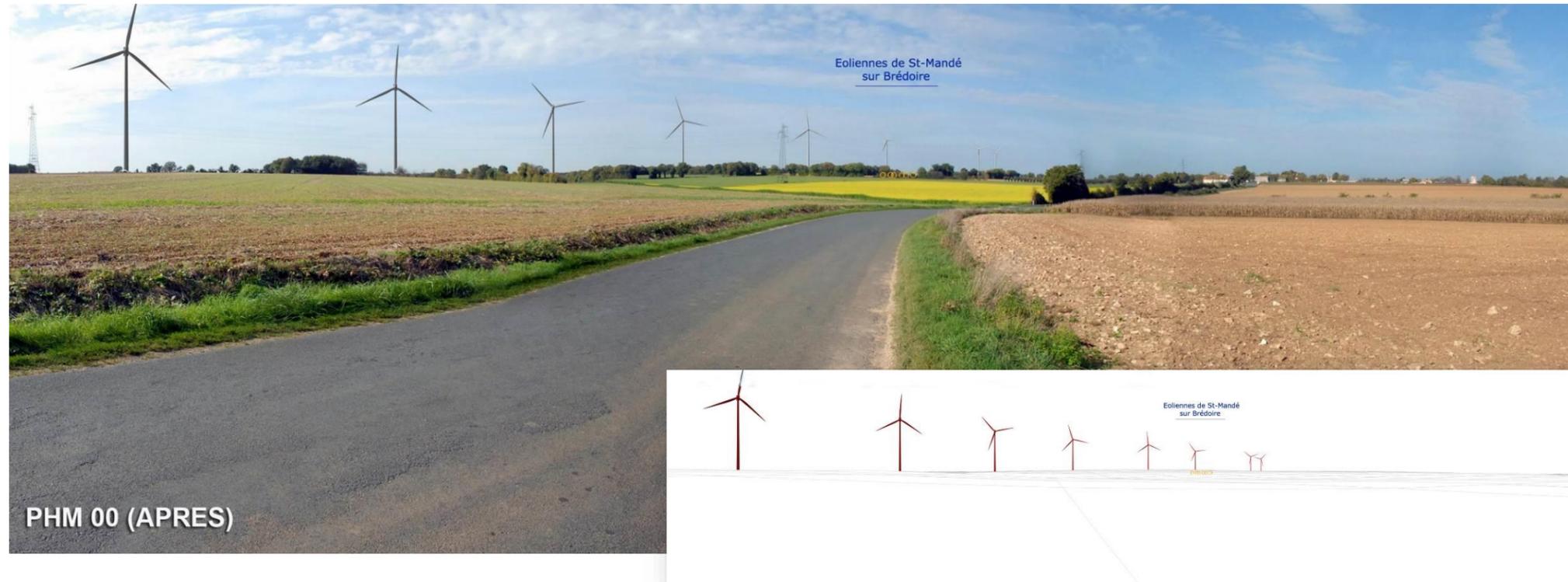
L'alignement est très long et correspond avant tout à un optimum technique servant de base de travail.

★ Variante 1 - a



L'alignement est réduit en longueur mais reste important. Il présente quelques irrégularités. Ces dernières, surtout perceptibles sur les éoliennes de l'arrière-plan (nord) perturbent la lecture de la ligne. Les éoliennes se chevauchent.

★ Variante 1 - b



Cette variante explore la ligne légèrement courbée qui donne une impression une dynamique au parc. L'alignement reste long et présente le risque de créer un effet barrière. Des irrégularités dans l'alignement sont perçues au nord.

★ Variante 1 - c : projet retenu



Cette variante qui a été retenue pour le projet présente un nombre restreint d'éoliennes. Les quatre éoliennes suivent une ligne droite, orientée suivant l'orientation naturelle du paysage (vallée, lisière boisée, ...). Les écartements entre machines sont homogènes ce qui rend le parc très régulier. L'alignement est très court ce qui simplifie la lecture de l'ensemble, mais le parc aurait pu s'accommoder d'une ou deux éoliennes supplémentaires pour conforter le rythme initié et asseoir l'équilibre de l'ensemble.

Comme on peut l'observer sur la vue ci-contre, même à proximité du projet, ce dernier présente l'avantage d'occuper une part réduite du champ visuel.

IV.3 Le projet retenu

★ Choix du modèle d'éolienne

Le choix d'OSTWIND s'est porté sur le modèle Vestas 110 qui présente une hauteur totale (en bout de pôle) de 150 m (Cf. schéma ci-dessous).

En comparaison, les éoliennes du parc de Saint-Fraigne I mesurent 149 m en haut de pôle (h moyen = 108 m et diamètre du rotor = 82 m).

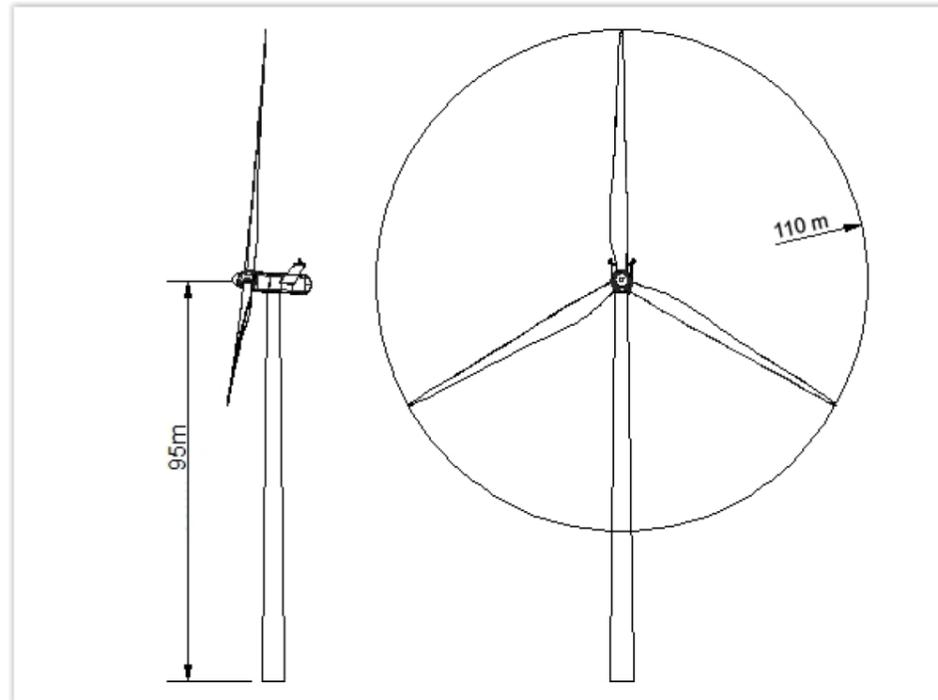


Figure 33 : Schéma de présentation de l'éolienne V 110 - Source : Vestas, 2016

★ Pistes d'accès

L'accès au parc se fera par la RD 52. Ensuite, les pistes d'accès aux éoliennes, nécessaires en phase travaux puis exploitation, s'appuient principalement sur les chemins agricoles existants. Ces derniers seront renforcés si besoin, et ponctuellement élargis au niveau des virages pour permettre la giration des véhicules transportant le matériel. Au niveau de ces élargissements, il n'a pas été possible d'éviter la suppression d'extrémités de haies (Cf. Carte ci-contre). De plus, quelques tronçons de piste devront être créés pour les éoliennes 3 et 4, ainsi que les plateformes autour de chacune des éoliennes.

★ Equipements annexes

Toutes les lignes électriques spécifiques au projet seront enfouies. Le poste de livraison est situé au niveau de la plateforme de l'éolienne 3. Il s'agit d'un bâtiment de volume modeste (33 m²). Un travail sur l'intégration de ce bâti a été réalisé et est présenté dans la partie VI Mesures en faveur du paysage.

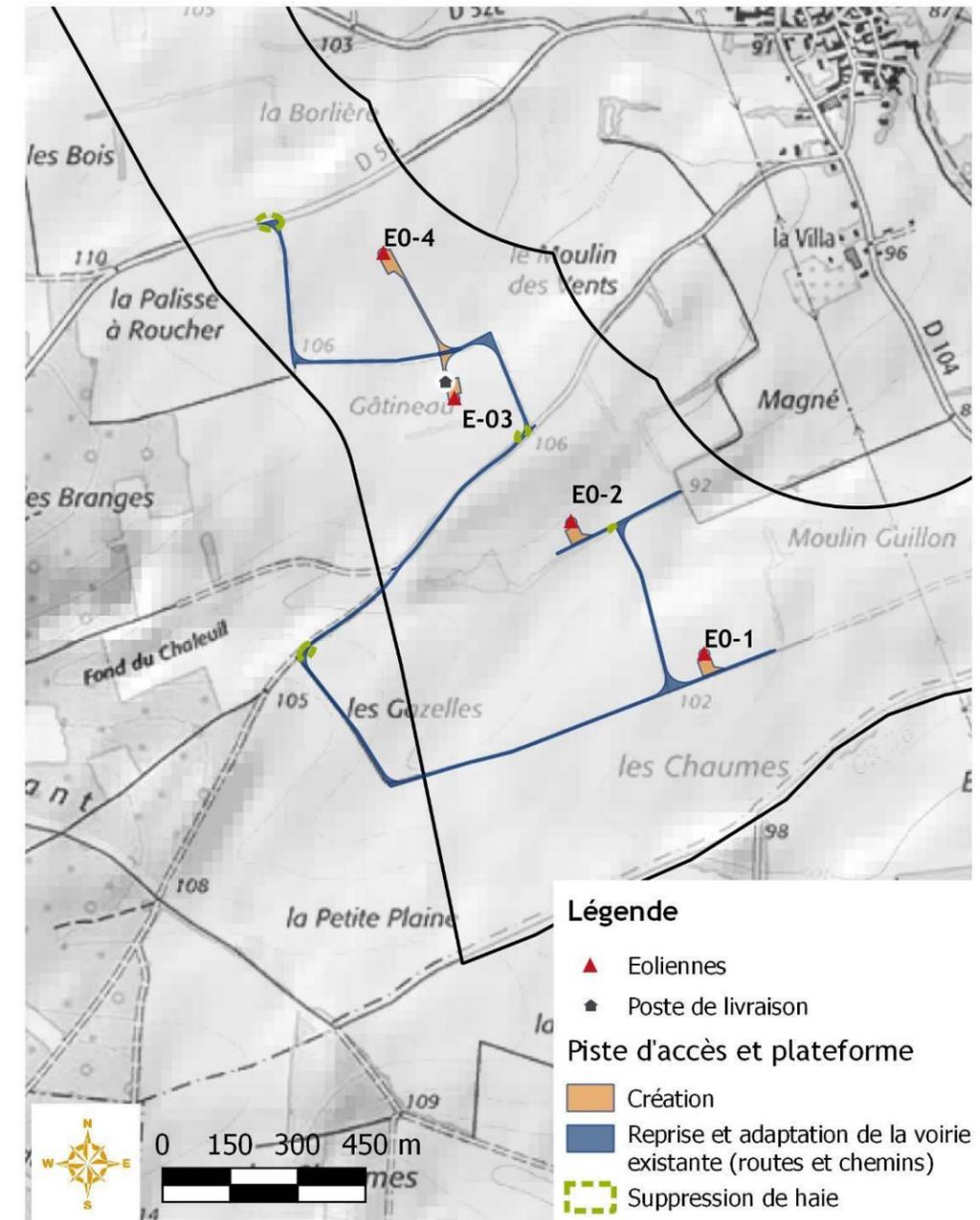


Figure 32 : Plan du projet

V. Evaluation des impacts du projet

Cf. Carte 10 : Localisation des points de vue pour les photomontages

L'analyse des impacts paysagers se fait sur la base des observations de terrain, de calculs de visibilité et de photomontages.

Afin d'évaluer de manière objective, et non complaisante, l'insertion d'un projet éolien dans son environnement paysager, il est nécessaire d'analyser les cônes de vision à partir de points pertinents et variés. Le choix des points de vue s'est appuyé sur les conclusions de l'état initial, les calculs de visibilité du projet (Zone d'Influence Visuelle (ZVI) du projet présentée page suivante) et les observations de terrain, à la recherche d'ouverture visuelle.

Les vues ont été en majorité réalisées depuis les axes routiers qui représentent les principaux vecteurs de découverte d'un territoire. Les cartes pages suivantes localisent les points de vue utilisés pour les photomontages présentés.

Les photomontages réalisés dans le cadre de cette étude permettent :

- D'apprécier le contexte paysager où doit prendre place le projet éolien ;
- D'envisager le futur paysage visible ;
- D'évaluer la covisibilité entre un élément protégé ou remarquable et le projet éolien ;
- D'évaluer l'impact paysager global.

Les points abordés dans l'analyse des perceptions sont associés à des photomontages qui se veulent être représentatifs. Chaque photomontage est commenté au regard des caractéristiques locales de structure paysagère et de perception.

Note concernant les photomontages présentés aux pages suivantes :

Les photomontages ont été réalisés par la société spécialisée OSTWIND à partir des points de vue déterminés par le paysagiste de Biotopie.

Ils ont été réalisés à l'aide du logiciel Windpro 3.0 sur la base de photographies prises en février 2015 et mars 2018. La méthode de réalisation des photomontages est détaillée dans la partie méthodologie (Cf. partie I.2 Méthode pour l'analyse paysagère et l'évaluation des impacts).

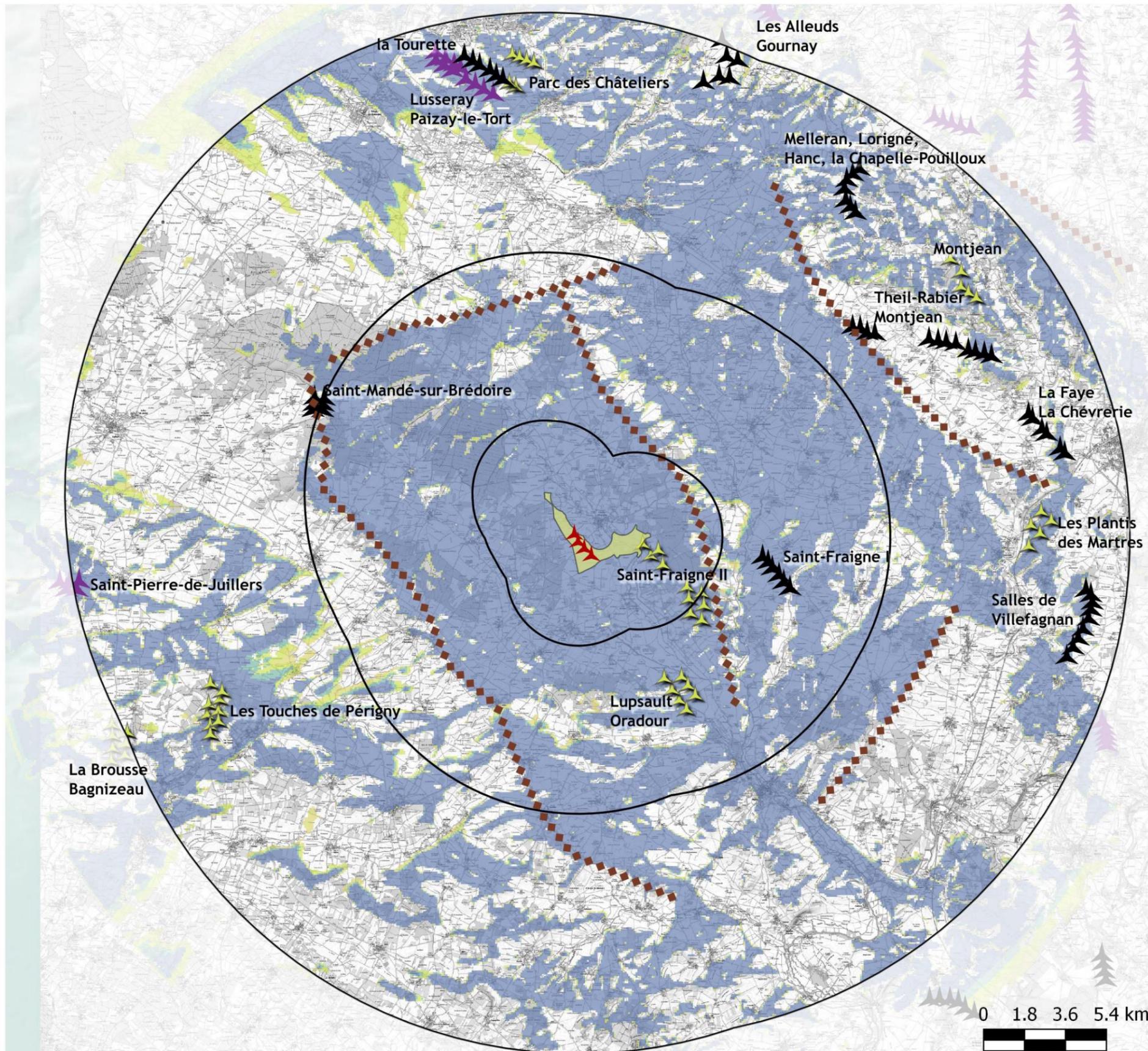
Lorsque les éoliennes du projet ne sont pas visibles sur une vue (photomontage impossible à réaliser), elles figurent par un symbole coloré (couleur magenta) correspondant à la silhouette des machines (taille réelle). Lorsque les éoliennes étaient peu perceptibles ce même type de figuration a été utilisé en complément afin d'éviter les confusions et éventuelles erreurs d'interprétation.

De plus, afin de prendre en compte pleinement la problématique liée aux effets cumulés, les parcs éoliens en exploitation, autorisés ou en instruction identifiés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée dans la partie II.4 Contexte éolien ont été systématiquement représentés sur les photomontages dès lors qu'ils entraient dans le champ de vision illustré. Qu'ils soient visibles ou non, ces parcs sont identifiés sur chaque vue par un tiret horizontal qui indique leur position dans le champ visuel (couleurs et numéros d'identification dans le tableau ci-contre -dans la limite de 20 km à partir du point de vue, considérant qu'au-delà ils ne pourront être perçus). Lorsqu'elles sont visibles, les éoliennes sont figurées.

Tableau 6. Identification des parcs existants, autorisés ou en projet figurant sur les photomontages

PARCS EDIFIES	Nb d'éoliennes	Type de machines	N° identification
PARC DE SAINT FRAIGNE I	6	VESTAS V110 (hauteur totale : 150,0 m)	E1
SAINT - MANDÉ - SUR - BRÉDOIRE	6	VESTAS V90 (hauteur totale : 150,0 m)	E2
LUSSERAY PAIZAY-LE-TORT 1	6	ENERCON E-82 (hauteur totale : 125,5 m)	E3
LES ALLEUDS GOURNAY	6	ENERCON E-82 (hauteur totale : 119,3 m)	E4
LA FAYE LA CHEVRERIE	6	VESTAS V90 (hauteur totale : 125,0 m)	E5
THEIL RABIER MONTJEAN	12	VESTAS V90 (hauteur totale : 150,0 m)	E6
MELLERAN LORIGNE HANC	7	ENERCON E115 (hauteur totale : 150,0 m)	E7
PARCS ACCEPTES			
LUSSERAY PAIZAY-LE-TORT 2	7	VESTAS V110-2.0 (hauteur totale : 150,0 m)	A1
PARCS EN INSTRUCTION			
PARC DE SAINT FRAIGNE II	10	ENERCON E-82 (hauteur totale : 149,3 m)	I 1
LUPSAULT - ORADOUR	7	ENERCON E-82 (hauteur totale : 149,3 m)	I 2
LES TOUCHES DE PERIGNY	9	VESTAS V112 (hauteur totale : 150,0 m)	I 3
PARC DES CHATELIERS	6	ENERCON E-82 (hauteur totale : 125,5 m)	I 4
PAR EOLIEN DE MONTJEAN	5	VESTAS V110-2.0 (hauteur totale : 150,0 m)	I 5
PLANTIS DES MARTRES	5	VESTAS V100 (hauteur totale : 170,0 m)	I 6

Volet paysage de l'étude d'impact du projet éolien sur la commune de Couture d'Argenson (79)



Légende

- Projet éolien de Couture d'Argenson
 - Zone d'implantation Potentielle
 - Seuils d'étude (3, 10, 20km)
 - Limites de bassins visuels
- Contexte éolien (2018)
- Eolienne construite
 - Permis de construire accordé
 - Permis de construire en instruction

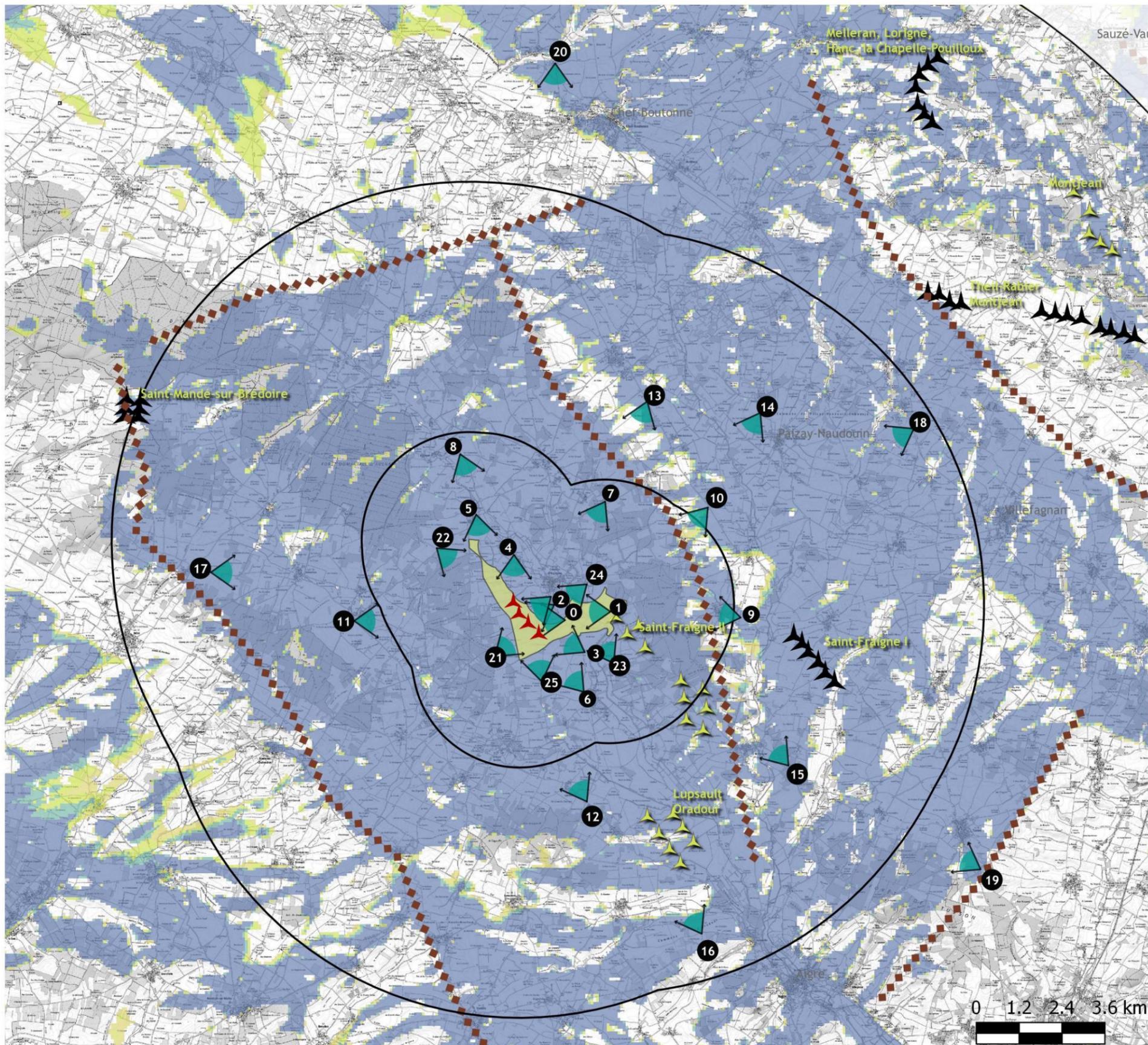
Zone d'Influence Visuelle (ZVI) théorique du projet à 150 m

- 1 éolienne visible
- 2 éoliennes visibles
- 3 éoliennes visibles
- 4 éoliennes visibles

0 1.8 3.6 5.4 km



Volet paysage de l'étude d'impact du projet éolien sur la commune de Couture d'Argenson (79)



Légende

- Projet éolien de Couture d'Argenson
- Zone d'implantation Potentielle
- Seuils d'étude (3 et 10km)
- Limites de bassins visuels
- Points de vue illustrés par des photomontages

Contexte éolien (2018)

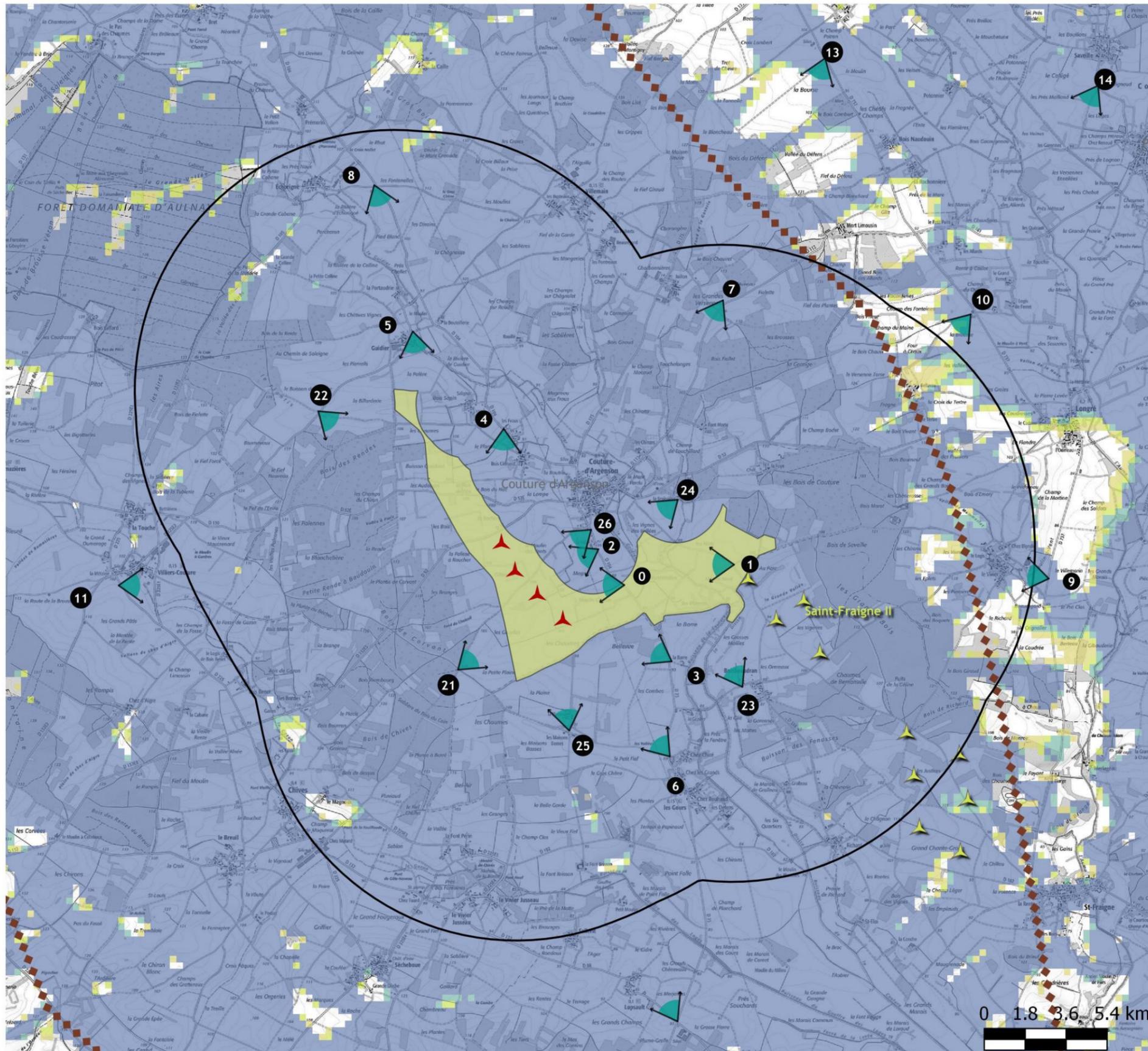
- Eolienne construite
- Permis de construire accordé
- Permis de construire en instruction

Zone d'Influence Visuelle (ZVI) du projet à 150 m

- 1 éolienne visible
- 2 éoliennes visibles
- 3 éoliennes visibles
- 4 éoliennes visibles



Volet paysage de l'étude d'impact du projet éolien sur la commune de Couture d'Argenson (79)



Légende

- Projet éolien de Couture d'Argenson
- Zone d'implantation Potentielle
- Seuil d'étude (3km)
- Limite de bassin visuel
- Points de vue illustrés par des photomontages

Contexte éolien (2018)

- Eolienne construite
- Permis de construire accordé
- Permis de construire en instruction

Zone d'Influence Visuelle (ZVI) du projet à 150 m

- 1 éolienne visible
- 2 éoliennes visibles
- 3 éoliennes visibles
- 4 éoliennes visibles



V.1 Echelle rapprochée

Photomontage n° 0

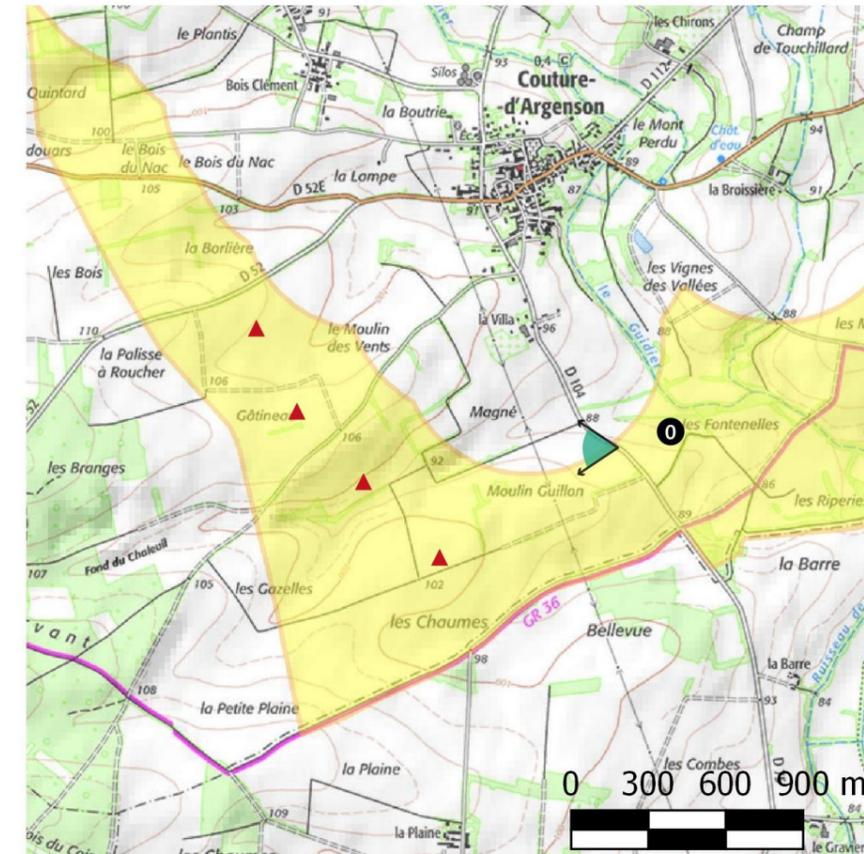
Depuis la RD 104 au sud du bourg de Couture-d'Argenson

Bien qu'appartenant à l'unité paysagère de la Marche Boisée, le point de vue offre un paysage plutôt ouvert. En effet, le point de vue est situé au sein de la vaste clairière cultivée de Couture-d'Argenson. La nature boisée du paysage est toutefois rappelée par l'horizon boisé et la présence de quelques haies arborées qui prennent le relai. Le bourg de Couture d'Argenson se devine au travers de quelques façades et toitures du bâti le plus proche et du clocher clair de l'église (à droite). La silhouette du village n'est toutefois pas très marquante et ne constitue pas un élément de repère visuel fort.

Le parc éolien en exploitation de Saint-Mandé-sur-Brédoire (E2) est situé dans le champ de vision mais n'est pas perceptible. Il en est de même pour le projet des Touches de Périgny (I3).

Depuis ce point de vue, l'ensemble du projet de parc est perçu. Les éoliennes apparaissent d'échelle analogue à celle des pylônes de la ligne électrique qui traverse le site, située sur un plan intermédiaire. Le projet et le bourg de Couture-d'Argenson seront perçus simultanément mais dans des champs distincts, de part et d'autre de la route départementale.

Caractéristiques de la prise de vue		
Coordonnées (Lambert 93)	X	Y
	461688	6547273
Altitude	90,3 m	
Date de la prise de vue	30/10/2014	
Heure de la prise de vue	12H54	
Azimut	-76°	
Distance à l'éolienne du projet la plus proche	799 m (E 01)	



Etat initial 120°



Photomontage n° 1

Depuis le GR 36

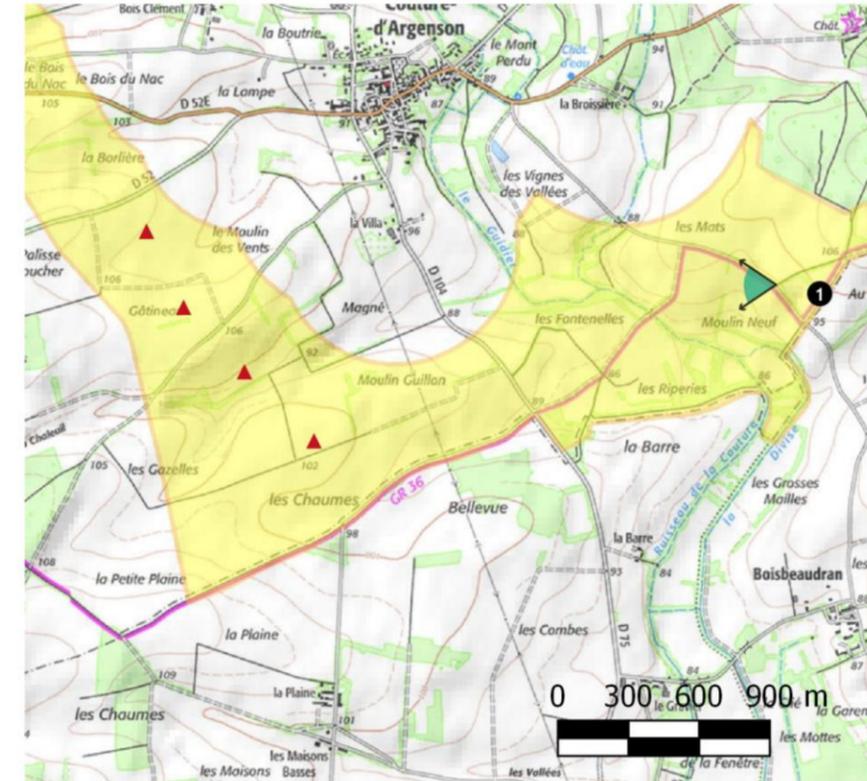
Le sentier de Grande randonnée emprunte ici une route communale qui relie le bourg de Couture-d'Argenson à celui de Saint-Fraigne en passant par le hameau Boisbeaudran. A la faveur d'un léger surplomb, la vue s'ouvre vers la vallée du Guidier et la clairière de Couture-d'Argenson. Le bourg de Couture-d'Argenson, pourtant proche, est difficile à percevoir derrière les filtres végétaux. L'horizon est boisé et le maillage de haies confère un caractère bocager au paysage.

Le projet est perçu en totalité et les éoliennes s'imposent dans le paysage. En l'absence d'autre élément de repère vertical, le projet devient le point d'appel principal. La lecture initialement horizontale du paysage est considérablement modifiée.

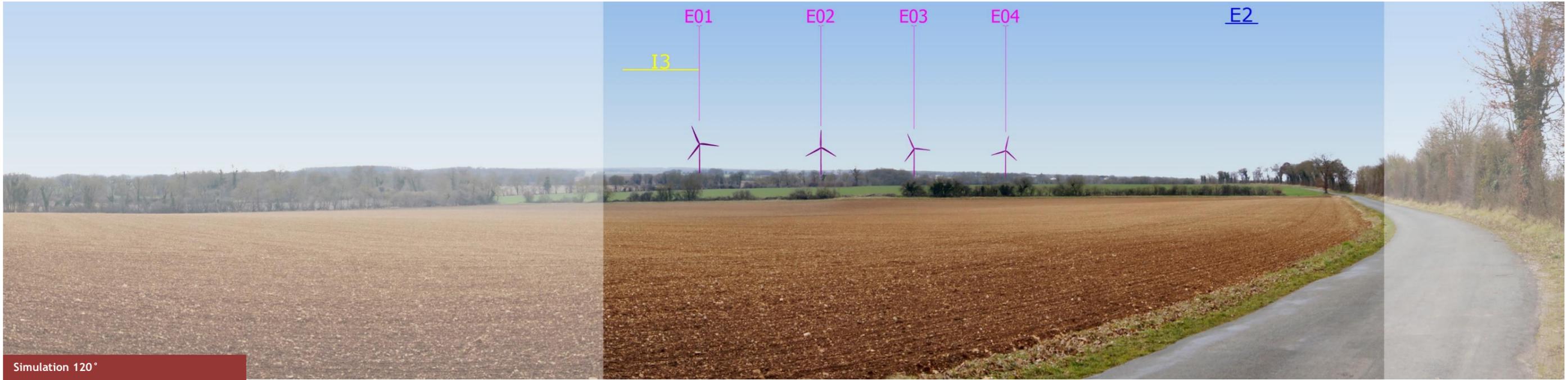
Les éoliennes de Saint-Mandé-sur-Brédoire sont situées dans le champ de vision mais ne sont pas perceptibles. Il en est de même pour le projet des Touches de Périgny.

Le GR 36 poursuit ensuite son parcours en s'approchant du projet, au niveau du lieu-dit les Chaumes. Des vues très proches seront possibles sur le projet. Cette séquence de perception du projet s'interrompt lorsque le sentier pénètre dans le Bois de Corvant (voir photomontages n°21 et n°22 pages suivantes).

Caractéristiques de la prise de vue		
Coordonnées (Lambert 93)	X	Y
	463001	6547476
Altitude	94,9 m	
Date de la prise de vue	17/02/2015	
Heure de la prise de vue	15H29	
Azimut	-124°	
Distance à l'éolienne du projet la plus proche	2076m (E01)	



Etat initial 120°



Simulation 120°



Simulation 60°

Photomontage n° 21

Depuis le GR 36

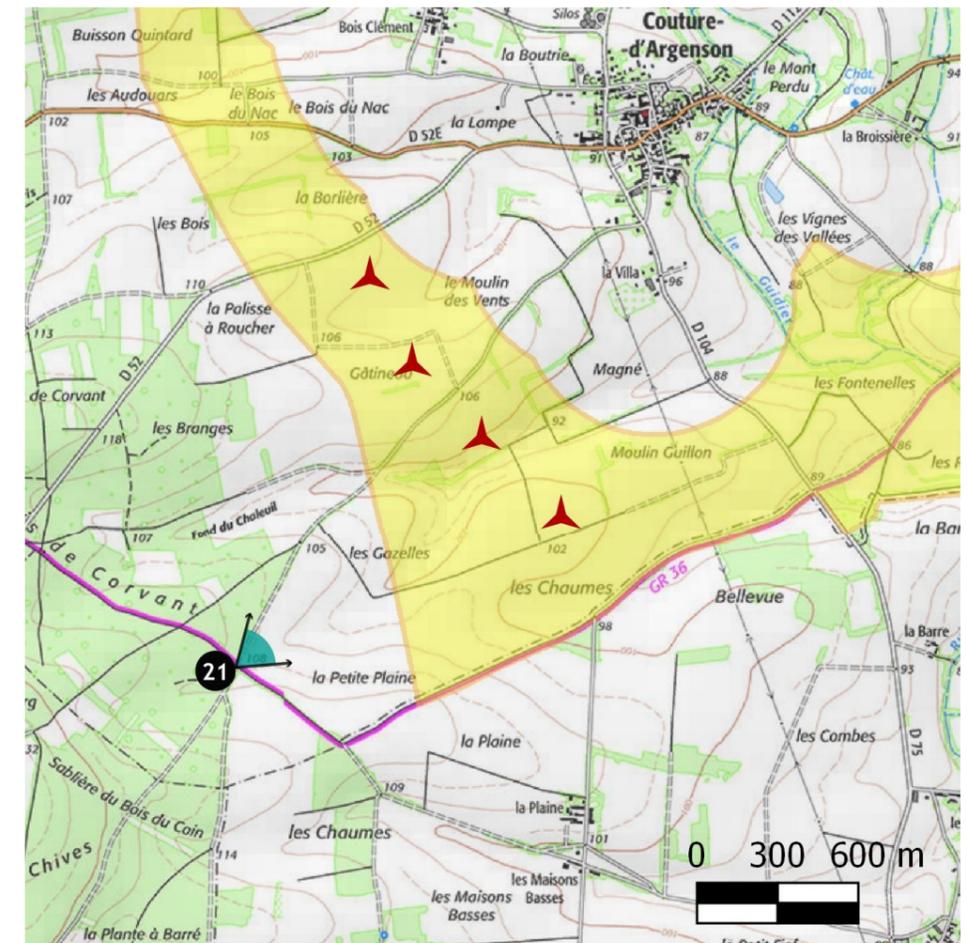
Ce point de vue est situé immédiatement à la sortie du bois de Corvant, sur l'itinéraire du GR 36. La vue s'ouvre sur un ensemble très ouvert de champs cultivés, surmonté d'une ligne boisée à l'horizon. Le principal repère visuel est le château d'eau de Couture-d'Argenson dont la couleur blanche qui contraste nettement sur le fond sombre des boisements.

Toutes les éoliennes du parc éolien de Saint-Fraigne I (E1) sont perçues sans constituer une composante notable du paysage ni attirer le regard. De même, les parcs récemment construits de Thiel-Rabier - Montjean (E6) et Melleran - Lorigné - Hanc (E7) sont visibles sans réellement intervenir dans le paysage perçu.

Ce point de vue permet d'étudier l'effet de surprise suscité par l'apparition du projet de Couture pour les randonneurs progressant vers l'est. En effet, dans ce sens de progression, les observateurs arrivent au terme de la traversée d'une longue séquence boisée qui comprend notamment la forêt Domaniale d'Aulnay. Cette séquence présente naturellement des paysages très fermés, ponctuellement interrompus par des clairières de taille variable. Les trois éoliennes perçues apparaîtront avec un certain recul (1,2 km) de toute leur hauteur mais dans des proportions qui restent cohérentes avec la végétation arborée du premier plan. De ce fait, l'effet de surprise est bien réel et sera en simultané avec la découverte de la clairière, mais cet effet ne sera pas doublé d'un effet d'écrasement. En outre, la lisibilité de l'implantation est très claire.

Le projet de Saint-Fraigne II (I1) viendra également habiter cette vue à droite du projet, avec un recul qui rendra les deux parcs bien distincts. Avec la réalisation des deux projets, l'ensemble de l'horizon perçu sera occupé par des éoliennes (le reste du champ visuel étant fermé par les boisements).

Caractéristiques de la prise de vue		
Coordonnées (Lambert 93)	X	Y
	459825	6546284
Altitude	109 m	
Date de la prise de vue	20/03/2018	
Heure de la prise de vue	16H29	
Azimut	97°	
Distance à l'éolienne du projet la plus proche	1 234 m (E02)	





Photomontage n° 22

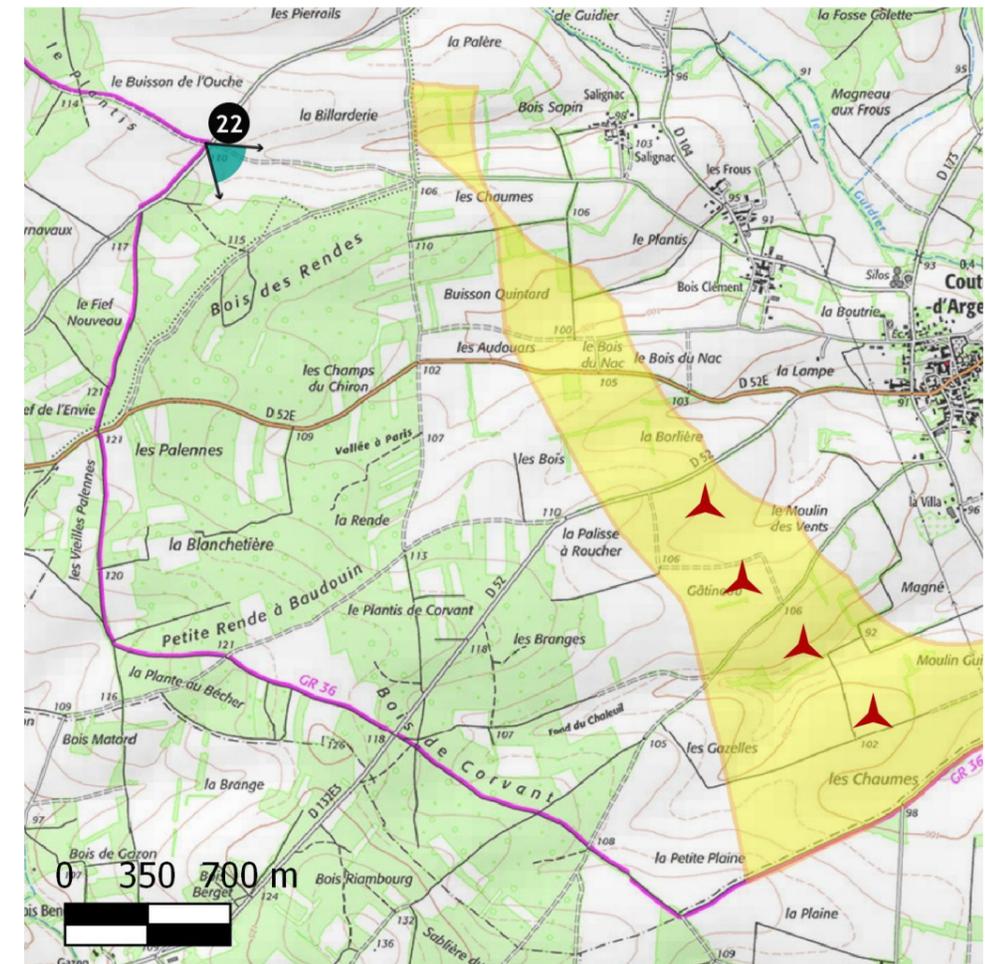
Depuis le GR 36

L'itinéraire du GR36 emprunte ici une portion de la route départementale RD 225 E 2 qui relie le bourg de Villiers-Couture au hameau le Guidier (commune de Couture d'Argenson). Sur ce tronçon, le sentier quitte la vaste forêt domaniale d'Aulnay pour aborder la clairière de Couture d'Argenson avant de s'enfoncer à nouveau dans les boisements (Bois des Rendes, Bois de Corvant).

Le Bois des Rendes situé au second plan masque efficacement le projet : seules les pâles des trois éoliennes les plus au nord pourront être perçues.

Aucun autre parc ou projet de parc éolien n'est perceptible.

Caractéristiques de la prise de vue		
Coordonnées (Lambert 93)	X	Y
	458234	6549259
Altitude	110,5 m	
Date de la prise de vue	20/03/2018	
Heure de la prise de vue	16H50	
Azimut	113°	
Distance à l'éolienne du projet la plus proche	2604 m (E04)	



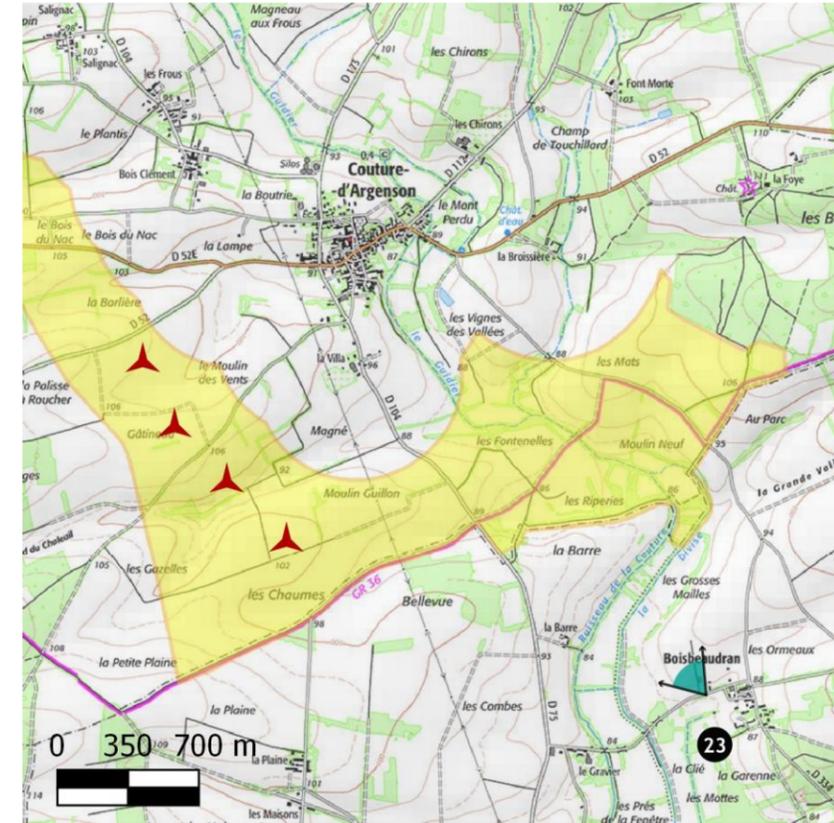


Photomontage n° 23

Depuis le hameau Boisbaudran (Commune de Saint-Fraigne)

Ce hameau est situé dans la clairière de Couture, sur le versant du vallon opposé au projet. La problématique particulière à ce hameau concerne les effets cumulés. Ceux-ci sont induits par la multiplication des projets éoliens dans un rayon proche. Voir l'évaluation du risque d'encercllement du hameau page 122.

Caractéristiques de la prise de vue		
Coordonnées (Lambert 93)	X	Y
	463042	6546058
Altitude	84,6 m	
Date de la prise de vue	19/09/2018	
Heure de la prise de vue	16H00	
Azimut	-1°	
Distance à l'éolienne du projet la plus proche	2149 m (E01)	



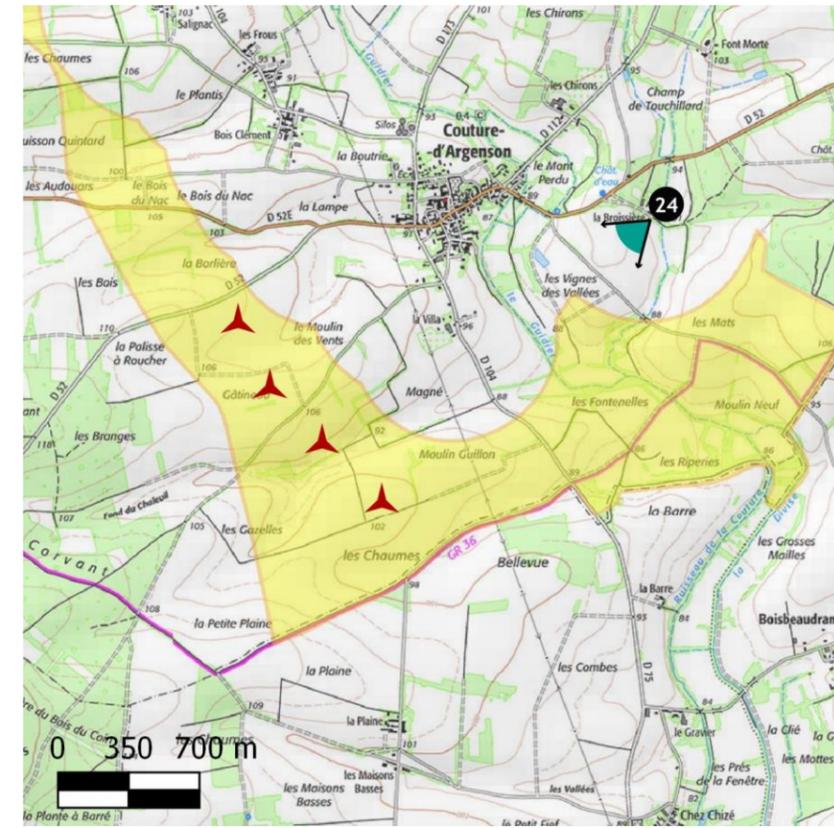


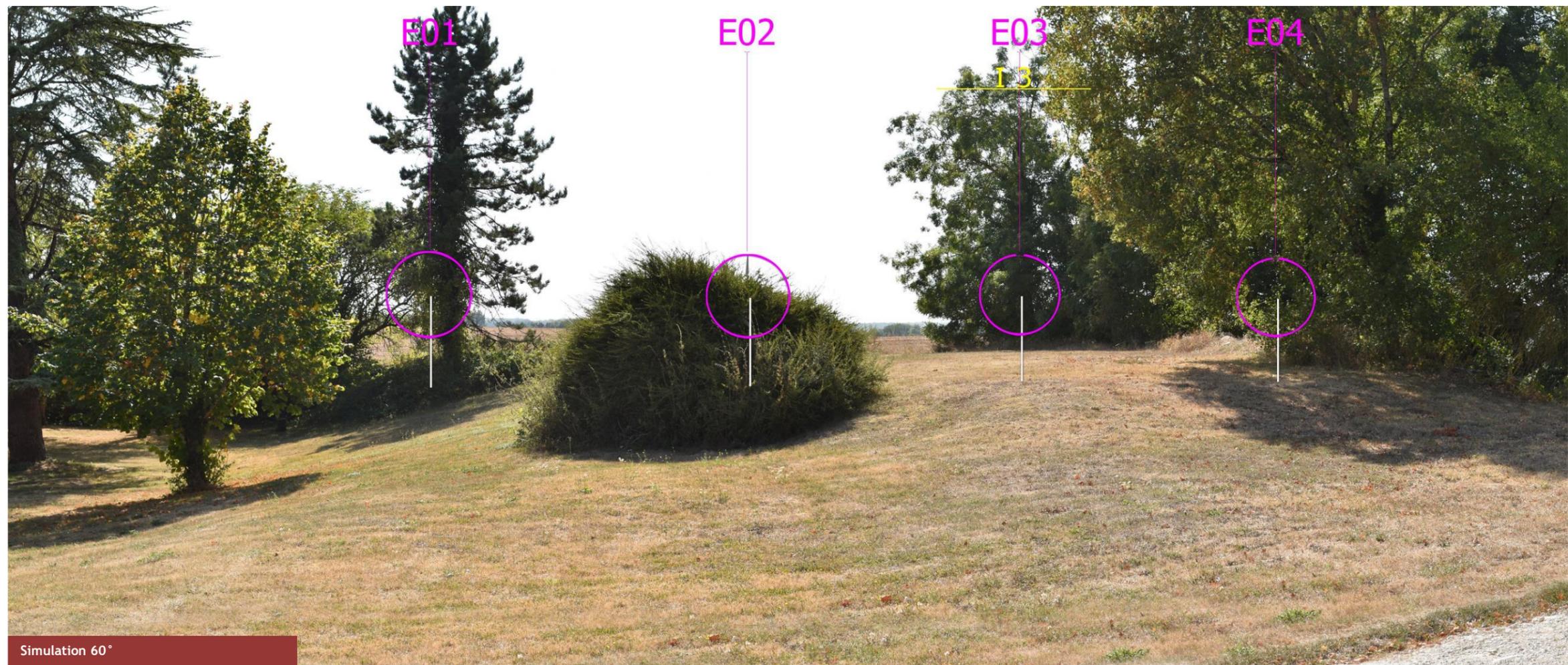
Photomontage n° 24

Depuis le hameau la Broissière (Commune de Couture-d'Argenson)

Le hameau la Broissière est situé dans une légère dépression du relief, ce qui l'expose peu à une vue ouverte sur le projet. Voir l'évaluation du risque d'encercllement du hameau page 122.

Caractéristiques de la prise de vue		
Coordonnées (Lambert 93)	X	Y
	462357	6548223
Altitude	91,5 m	
Date de la prise de vue	19/09/2018	
Heure de la prise de vue	15H45	
Azimut	-172°	
Distance à l'éolienne du projet la plus proche	2149 m (E01)	





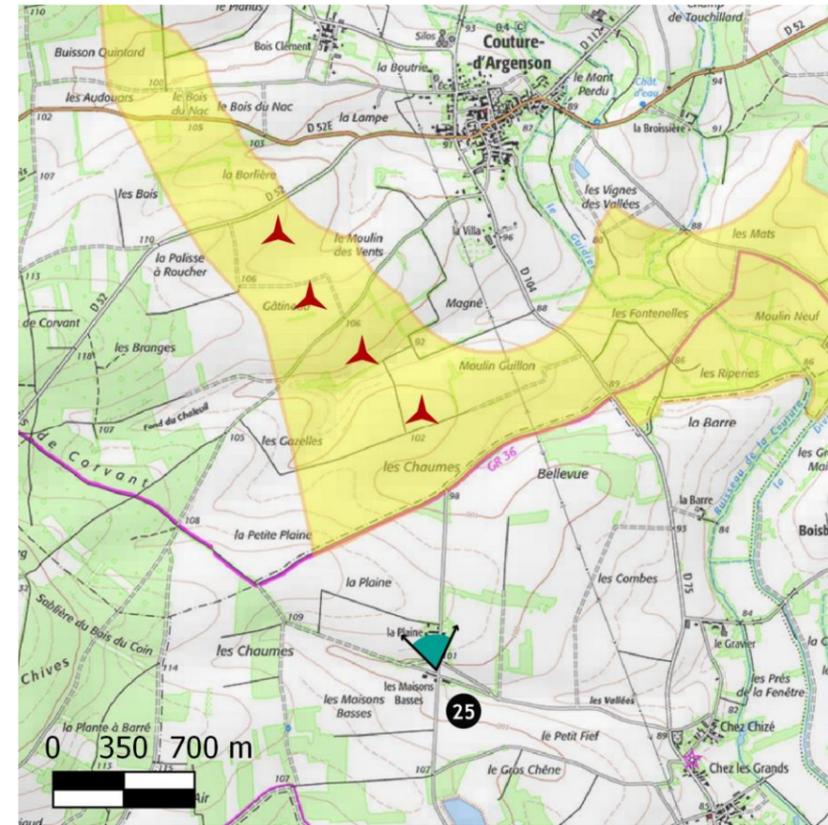
Photomontage n° 25

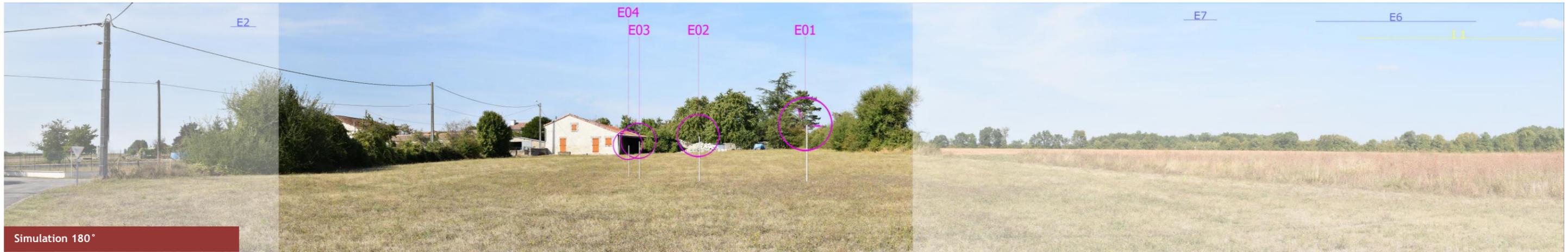
Depuis le hameau la Plaine (Commune des Gours)

Depuis ce point de vue situé au cœur du hameau, la visibilité sur le projet sera très faible. Le hameau étant implanté sur un versant exposé au sud, les vues s'ouvrent préférentiellement dans cette direction, c'est-à-dire dos au projet.

Voir également l'évaluation du risque d'encercllement du hameau la Plaine page 120.

Caractéristiques de la prise de vue		
Coordonnées (Lambert 93)	X	Y
	461101	6545585
Altitude	100,2 m	
Date de la prise de vue	19/09/2018	
Heure de la prise de vue	15H53	
Azimut	170°	
Distance à l'éolienne du projet la plus proche	1 238 m (E01)	





Simulation 180°



Simulation 60°

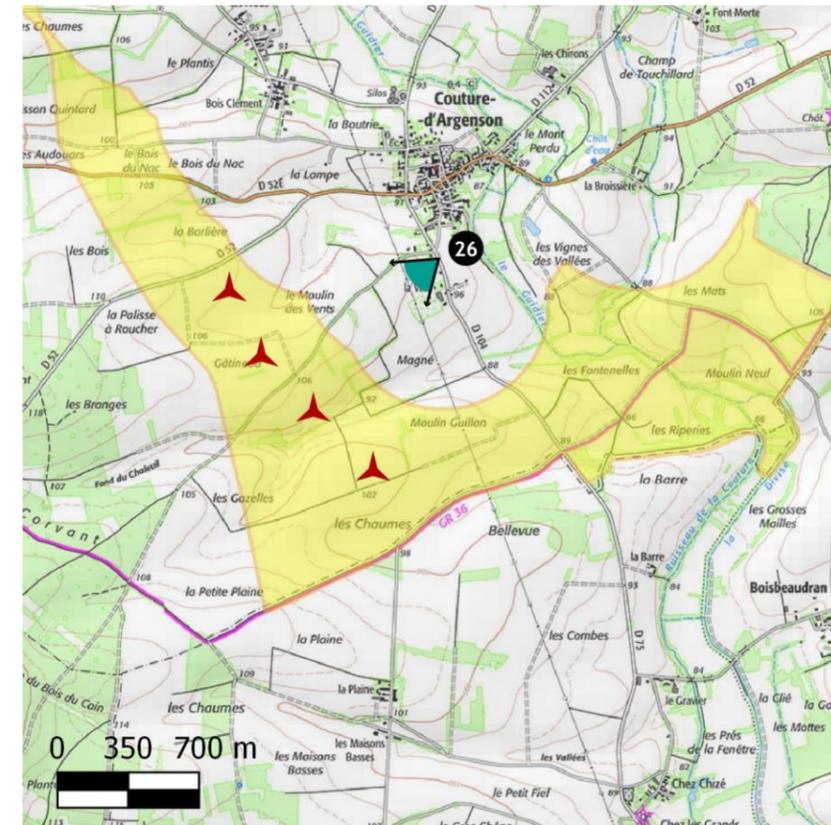
Photomontage n° 26

Depuis le sud du bourg de Couture-d'Argenson

Depuis ce point de vue, la vue s'ouvre vers le sud-est. Dans cette direction, seul le projet en instruction de Saint-Fraigne II sera entièrement visible. Le parc en service de Saint-Fraigne I et le projet d'Oradour-Lupsault demeurent entièrement masqués par la végétation arborée.

Le projet de Couture d'Argenson est partiellement visible, très largement masqué par les éléments du premier plan (habitat, végétation arborée des jardins).

Caractéristiques de la prise de vue		
Coordonnées (Lambert 93)	X	Y
	461354	6547877
Altitude	98,9 m	
Date de la prise de vue	19/09/2018	
Heure de la prise de vue	16H09	
Azimut	-21°	
Distance à l'éolienne du projet la plus proche	983 m (E02)	





Photomontage n° 2

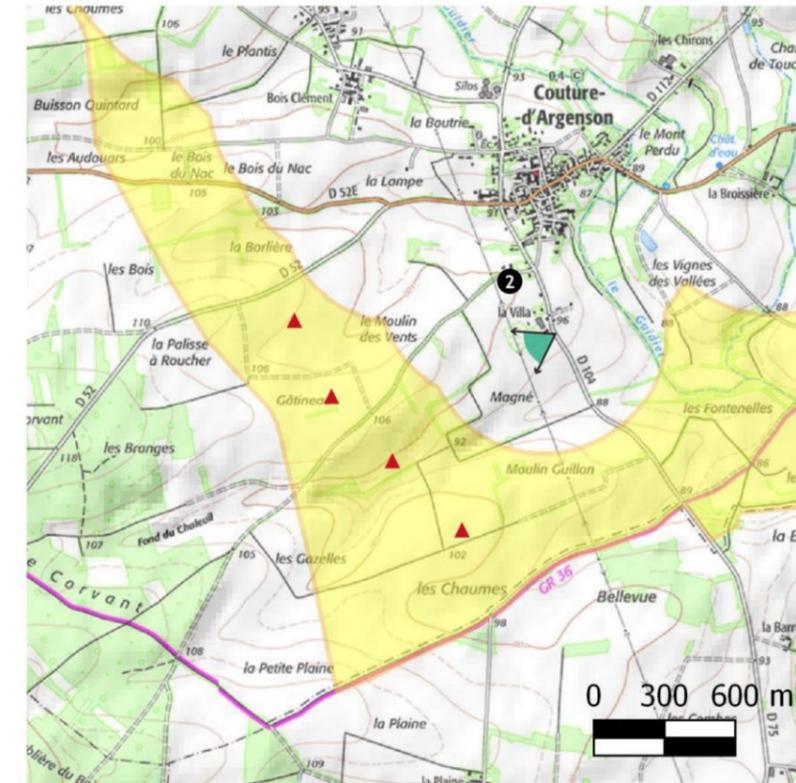
Entrée dans le bourg de Couture-d'Argenson, au niveau du hameau la Villa

Ce hameau constitue le début de l'agglomération de Couture-d'Argenson et l'habitation la plus proche du projet. Le paysage perçu est un paysage de grandes cultures animé par un maillage bocager relictuel. L'horizon reste boisé (Bois de Corvant, Bois de Chives). Les pylônes de la ligne électrique sont les principaux repères verticaux.

Le projet est proche et visible, partiellement masqué par la végétation arborée accompagnant l'habitation de la Villa. Les éoliennes visibles accentuent la dimension verticale du paysage en supplantant les pylônes électriques et deviennent des repères visuels majeurs.

Depuis l'ouest du bourg de Couture-d'Argenson, des vues sur le projet seront possibles et comparables à celle-ci. Vers le nord, ces vues sur le projet depuis les zones bâties s'éloigneront du parc éolien. La taille perçue des éoliennes ira alors en s'amenuisant (voir photomontage n° 4). A sein même du bourg, la densité du bâti ne permet pas de percevoir le projet, ou alors de manière très ponctuelle et tronquée.

Caractéristiques de la prise de vue		
Coordonnées (Lambert 93)	X	Y
	461437	6547654
Altitude	95,1 m	
Date de la prise de vue	16/02/2015	
Heure de la prise de vue	17H12	
Azimut	175°	
Distance à l'éolienne du projet la plus proche	884m (E02)	



Etat initial 120°

